

<b>Zeitschrift:</b>	Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne
<b>Herausgeber:</b>	Société Oeconomique de Berne
<b>Band:</b>	6 (1765)
<b>Heft:</b>	2
<b>Artikel:</b>	Mémoire : que plusieurs membres de la Société ont jugé digne de remporter le prix
<b>Autor:</b>	Carrard, Benjamin
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-382627">https://doi.org/10.5169/seals-382627</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## I I.

# MÉMOIRE

*Que plusieurs membres de la Société ont  
jugé digne de remporter le prix.*

---

Scio ego, quam difficile, atque asperum  
factu sit, consilium dare Regi, aut Imperato-  
ri; postremo cuiquam mortali, cuius opes in  
excelso sunt.

*Sallustii ad C. Cæsarem de  
Rep. ordin. Orat. II.*

---

Par Monsieur BENJAMIN CARRARD  
d'Orbe Ministre du St. Evangile.

1970-02-01 00:00:00.000000000

1970-02-01 00:00:00.000000000



## INTRODUCTION.

L'Agriculture, la population, les arts, les manufactures & le commerce se tiennent par la main, & se soutiennent mutuellement. Il faut une agriculture florissante pour nourrir un grand peuple. Il faut des bras, pour cultiver la terre, pour convertir à notre usage plusieurs de ses productions, & pour défendre l'Etat. Il est encore à propos, que la consommation des denrées & le débit des fabrications nationales animent l'activité des ouvriers en tout genre. Il faut donc des hommes qui puissent contribuer à tout cela. Mais de quels hommes avons-nous besoin? Loin d'ici ces hommes oisifs, qui sans honneur, sans industrie, sans aucun zèle pour le bien public, ne songent qu'à jouir paisiblement & avec éclat de l'héritage de leurs pères. Ils ne font qu'éteindre l'émulation, & répandre parmi ceux qui les environnent un esprit de langueur & d'engourdissement, dont il est tems que nous sortions. Il nous faut, non seulement des laboureurs vigilans, mais encore des artisans laborieux & habiles qui sachent mettre en œuvre les matières premières que le cultivateur nous fournit. Si nous nous bornions à transporter nos matières brutes, sans les travailler nous-mêmes, les étrangers leur donneroient les apprêts nécessai-

nécessaires, & nous feroient ensuite payer fort cher la main d'œuvre. Il nous faut enfin des négociants actifs, qui en faisant sortir du pays le superflu de nos denrées, de nos arts & de nos manufactures, attirent chez nous l'argent de l'étranger, & nous dédommagent des pertes immenses qu'ont caufé jusqu'à présent des importations illimitées.

Que j'aime à me représenter notre patrie dé-formais habitée par un peuple nombreux & industrieux, dont les uns forcent la terre à produire les matières dont notre sol est susceptible, & sur lesquelles s'exercent les arts, tandis que les autres les préparent à un prix raisonnable, & les fabriquent assez bien, pour soutenir la concurrence des étrangers, & nous délivrer du honteux tribut que nous payons à l'active industrie de tous nos voisins! Si jamais cet heureux changement avoit lieu dans notre patrie, quel bien être dans tous les ordres de la nation! Quelle vivacité dans la circulation intérieure! Chez un peuple qui s'applique & travaille en tout genre, le laboureur est sûr du débit de ses denrées; il les vend au marchand & à l'artisan, & par la promptitude de la vente il est animé à faire rapporter aux terres, tout ce qu'elles peuvent donner de denrées comestibles ou de productions propres à devenir un objet d'industrie & de commerce. Il épargne encore l'achât des denrées étrangères qui enlèvent des sommes immenses. D'un autre côté, le laboureur achète du marchand & du

du fabricant, tout ce qui lui est nécessaire, pour vivre avec décence & commodément. Enfin, le commerce se soutient sur un fondement inébranlable, & demeure à l'abri des révolutions qu'il effuiera infailliblement chez les peuples qui négligeront l'agriculture.

Aujourd'hui toutes les nations se réveillent, & ouvrent les yeux sur leurs vrais intérêts. Elles veulent fabriquer elles-mêmes, & tirer, autant qu'il est possible, de leur propre sol les matières premières, pour ne plus dépendre des étrangers. Ainsi, désormais ceux-là seuls d'entre les peuples auront un commerce étendu, qui auront le sol le plus fertile & le plus riche en différentes productions, qui travailleront avec le plus d'ardeur à défricher & améliorer les terres, qui chercheront à y introduire toutes les cultures avantageuses dont le climat est susceptible, qui nourriront un grand nombre d'hommes capables de préparer avec goût & à bon marché toutes les matières que fournit le sol du pays, & où enfin le gouvernement encouragera le mieux le commerce, en lui donnant toutes les facilités nécessaires pour s'étendre, sans être gêné par aucune entrave.

Tout concourt ainsi à nous montrer, que l'agriculture, la population, les arts, les manufactures & le commerce se prêtent des forces mutuelles, & font tout ensemble la base & l'appui fondamental d'un Etat. C'est donc le plus important & le plus scellant ouvrage de la législation, de saisir tout ce qui peut

influer sur la meilleure culture des terres, l'accroissement du nombre des hommes & la prospérité des arts, des manufactures & du commerce. Ainsi, rien ne mérite plus de réveiller tous les esprits, que la question proposée sur cette matière par M. le Comte Mnifzech, qui en tournant de ce côté les réflexions du public, montre également sa générosité, l'élévation de ses sentiments & le tendre intérêt qu'il prend au bien de l'humanité.

Illustre Comte! Vous ne pouviez choisir un sujet plus agréable à la nation Helvétique, chez laquelle vous vous plaisez de séjourner & qui se souviendra toujours de vous avoir possédé dans le cercle de ses meilleurs citoyens. N'étant jamais embarqués dans ces guerres destructives si ennemis de la culture des terres, de la population, des arts & du commerce, obtenant la confiance de tous nos voisins, & ne leur faisant jamais ombrage ni en paix ni en guerre, il est naturel que nous portions nos réflexions sur tout ce qui a rapport à la prospérité intérieure de la nation & à l'amélioration de toute l'oeconomie politique. Vous ne pouviez non plus proposer une question plus conforme aux vues de l'illustre Société qui vous a reçu dans son sein, & dont le vœu les plus ardent seroit de voir notre patrie réunir dans ses diverses parties tout ce qui peut concourir à sa plus grande félicité.

Vous demandez; quel doit être l'esprit de la législation, pour encourager l'agriculture, & favoriser

*favoriser relativement à cet objet essentiel, la population, les arts, les manufactures & le commerce.*

Cette question où se présentent des vérités hardies, mais qu'on ne sçauroit trop répandre pour avancer le bien public, est sans-doute, au dessus de mes forces: cependant elle interresse trop le bonheur de notre patrie, pour qu'on doive blâmer les efforts d'un citoyen qui ôze, il est vrai, y porter ses vues bornées & imparfaites, mais qui en même tems n'hésite point à les soumettre entièrement à la supériorité des lumières de l'illustre Société œconomique dont la plupart des membres sont appellés à gouverner les peuples.

Les loix sont des règles distinctement connues & clairement publiées, soit pour déterminer les rapports qui doivent exister entre les divers ordres de la Société, ou pour décider les questions qui s'élèvent entre les citoyens, ou pour les engager à se conduire d'une certaine manière. L'obligation de les observer doit être appuyée, selon que la nature des choses le demande, par un sage tempéramment de peines & de récompenses, par des maximes de religion & d'honneur fortement imprimées dans les esprits, par des exemples, par la persuasion, par la crainte de la honte, ou par la vûe prochaine d'une vie agréable & tranquille. C'est au gouvernement muni du pouvoir nécessaire, à les faire exécuter par ses ministres, & à fournir, lorsqu'il en est besoin, les secours

& les facilités requises pour engager à s'y conformer. Il est visible, que les loix qu'on donne à un peuple, les motifs dont on se fert pour le déterminer à leur observation, & les secours sans lesquels leur exécution seroit quelquefois impossible, doivent varier selon les circonstances où ce peuple se trouve, selon son caractère & l'objet que se propose le législateur.

Ainsi, par l'esprit de la législation, j'entends les attentions & les principes généraux que le législateur, la police & le gouvernement exécuteur des loix ne doivent jamais perdre de vue pour parvenir à un certain but, autant que le permettent les circonstances particulières à certains peuples. Or le but vers lequel dans la question présente, on souhaite que la législation tende, est d'encourager, 1<sup>o</sup>. *l'agriculture*, 2<sup>o</sup>. *la population*, 3<sup>o</sup>. *les arts, les manufactures & le commerce*: & comme la population, les arts, les manufactures & le commerce peuvent, étant bien dirigés, favoriser merveilleusement l'agriculture, & en recevoir réciprocement des secours essentiels, on veut encore, que la législation suive les principes les plus propres à en venir à bout. Ce sont donc les attentions & principes généraux qui conduisent directement la législation & le gouvernement à ce but, que nous sommes tenus de développer, pour répondre à la question proposée. C'est ce que nous essaierons d'exécuter dans les *trois parties suivantes*, dont la première

première a pour objet *l'agriculture*, la seconde *la population*, la troisième *les arts, les manufactures & le commerce*.

Dans la trattation de ces trois parties nous aurons soin de faire sentir, comment ces différents objets sont subordonnés les uns aux autres & doivent être dirigés, pour qu'ils se prêtent des forces mutuelles. Quelques liés que ces objets soient entr'eux, il feroit difficile de les traiter ensemble sans confusion.

Les attentions ou principes généraux auxquels nous rappellerons l'esprit de la législation feront applicables à toutes les formes de gouvernemens modérés. Car il y a, sans-doute, certaines maximes générales qui sont utiles dans toute espèce de gouvernement, & qu'on ne fauroit négliger, sans que l'agriculture, la population, les arts, les manufactures & le commerce en souffrent, en supposant cependant les modifications que des circonstances particulières exigeroient peut-être. Les applications que nous ferons de nos principes auront surtout rapport à notre patrie que l'illustre Société a toujours en vûe dans toutes ses recherches. Je n'affecterai pas d'avancer des idées singulières, & de marcher par des sentiers qui n'ont jamais été battus. J'adopterai sans difficulté les idées heureuses qui ont déjà été proposées par différens citoyens, lorsqu'elles me paroîtront propres à éclaircir le sujet que j'entreprends de traiter.

## PREMIERE PARTIE.

Où l'on développe l'esprit de la législation,  
pour encourager l'agriculture.

**E**ncourager l'agriculture, c'est former un peuple qui aime la culture des terres, lui donner toute l'ardeur & les facilités dont il a besoin pour y réussir, & trouver les moyens de lui faire mettre toutes les terres d'un pays dans la plus grande valeur possible. Or l'esprit de la législation, ou les principes généraux, que le législateur, la police & le gouvernement exécuteur des loix doivent suivre, pour produire cet effet, se reduisent *aux attentions suivantes* que nous tâcherons de disposer dans un ordre qui en montrera la liaison.

## I. ATTENTION.

*Education de la jeunesse de la campagne.*

Quand un législateur se propose un certain but, & qu'il veut tourner les esprits d'un côté particulier, il ne peut regarder avec indifférence l'éducation de la jeunesse. Il n'y a qu'une institution dirigée sur des principes différens de ceux qu'on avoit suivis auparavant qui puisse changer les mœurs d'une nation entière. Le genre de vie dans lequel on est élevé plait ordinairement le mieux. Les connaissances qu'on acquiert relativement à cet objet paroissent les plus

plus estimables. On vient enfin à se persuader qu'il est impossible de rien choisir de plus avantageux & de plus agréable. Il est aisé de plier de jeunes esprits qui ne sont pas encore subjugués par la force des préjugés & des passions. Mais qu'il est difficile de changer des hommes déjà formés ! Il faut combattre leurs préventions, les habitudes & tous les vices qui les asservissent & les détournent de ce qu'on désire d'eux. Aussi, tous les législateurs qui ont entrepris de réformer leur nation, ont considéré l'éducation de la jeunesse, comme méritant une attention particulière. Licurgue qui conçut le hardi desséin, de former un peuple de héros, & de dompter la nature même, regarda l'éducation de la jeunesse, comme la plus grande affaire de la législation. Il croioit, que les enfans appartennoient plus à l'Etat qu'à leurs pères; il ne permettoit point à leurs parens de les éléver comme ils vouloient; il ordonna que leur éducation fût dirigée sur des règles constantes & invariables.

Ainsi, veut-on créer un peuple qui honnore & chérisse l'agriculture ? C'est l'ouvrage le plus indispensable de la législation, de mettre en œuvre tout ce qui pourroit inspirer aux enfans de l'ardeur pour le travail, tout ce qui est propre à leur donner les forces, la capacité & les connaissances requises pour réussir dans cet art. Si les cultivateurs avoient des lumières plus développées, nous ne les verrions pas suivre aveuglément leurs vieilles routines. Un la-

bourleur instruit réfléchit & observe mieux. Il a des attentions, dont un cultivateur ignorant est incapable. C'est cette ignorance qui est en partie cause, que tant de terres restent en friches, ou ne se montrent pas aussi riches en productions, qu'on auroit lieu de l'attendre. C'est à elle qu'on doit attribuer cette indocilité qu'on reproche aux paysans, & qui leur fait rejeter avec mépris tout ce qui ne leur a pas été transmis par leurs pères: car enfin il est impossible, qu'ils sachent apprécier les conseils qu'on leur donne, ou qu'ils soient disposés à se laisser conduire, tant qu'ils n'auront aucun principe un peu développé sur leur art, & qu'ils ne pourront suivre le moindre raisonnement. Quand un homme a passé son enfance & sa jeunesse sans presque réfléchir sur ce qui se présente à lui, il demeure ordinairement dans le même état tout le reste de sa vie; il continue à voir les objets sans les bien observer, sans faire aucune remarque propre à en tirer des conséquences utiles; il n'est jamais tenté d'examiner ce qu'on lui propose, & de faire quelques essais. Cependant cet esprit de curiosité, de recherche & d'observation est tout-à-fait nécessaire à un cultivateur, pour tirer parti de l'expérience, pour prévenir les accidents dont il est menacé, & profiter de tous ses avantages. Le sage laboureur dont le savant M. Hirzel a publié l'histoire nous en fournit une preuve frappante. Chacun sait, comment avec un esprit d'ordre & de réflexion, il étoit par-

parvenu à mettre sa famille dans l'aisance, malgré plusieurs circonstances peu favorables.

Pour répandre ce même esprit dans nos campagnes, ou en faire éclore les germes chez un grand nombre de personnes qui pourroient ensuite éclairer le reste de la multitude par leur exemple, le gouvernement n'auroit qu'à inviter des hommes judicieux, à composer sur l'oeconomie rurale & en faveur des écoles, des leçons élémentaires mises sous la forme qui paroîtroit la plus facile, la plus claire, & en même tems la plus agréable aux enfans. Là on s'attacheroit aux objets les plus importans; on leur donneroit quelques idées simples & générales sur ce qui favorise la végétation des plantes ou y met obstacle. Ils y apprendroient les pratiques qui jusqu'à présent ont paru les meilleures, pour cultiver les champs ou les prés, pour défricher les terres, pour soigner les bestiaux, pour prévenir les maladies des blés, pour conserver les grains, pour établir des prairies artificielles, pour choisir les semences, pour éléver les plantes utiles dont on voudroit introduire l'usage dans le pays. Il faudroit en particulier leur donner des idées distinctes & détaillées, sur les engrais qu'on tire du règne minéral, végétal & animal, sur la façon de les employer selon la diversité des terrains, & principalement sur la manière d'augmenter les fumiers, de les préparer & de les rendre propres à produire le meilleur effet possible sur les terres. Dans divers ouvrages publiés depuis quelque tems on trouve des vues excellentes

à cet égard. Elles mériteroient d'être réunies, & d'être exposées d'une manière simple & à la portée de tous les cultivateurs de la campagne. C'est là un point essentiel, qui avec les fréquens labours & la bonne culture, contribueroit le plus à l'amélioration des terres de notre chère patrie. Le législateur ne doit donc rien négliger, pour rendre ces connaissances communes, & les répandre parmi le peuple. Et en général, lorsqu'il se fait une découverte qui peut avoir une grande influence sur la prospérité des campagnes, il est à propos d'en instruire le public, en sorte que personne ne l'ignore. Des préceptes clairs, présentés d'une manière sensible & proportionnée à la capacité des enfans, s'imprimeroient insensiblement dans leur esprit, en leur apprenant à lire dans les livres qu'on auroit composé à leur usage sur l'oeconomie rurale. Ils en retireroient encore plus de profit, si désormais on exigeoit, que les maîtres appellés à les instruire, eussent eux-mêmes des lumières un peu distinctes sur cette matière. Par les questions qu'ils feroient aux enfans, par les réponses qu'ils en recevroient, ou qu'ils leur donneroient, ils exerceroient le jugement de leurs jeunes disciples. Il convient aussi, qu'ils leur apprennent à écrire & à calculer exactement, afin qu'ils soient en état de mettre un jour de l'ordre dans leurs affaires & d'éviter mille petites injustices dont ils feroient, peut-être, les victimes. A l'aide du calcul, ils pourroient mieux estimer le produit

de leurs terres, comparer les fraix qu'ils font pour les cultiver avec le revenu qu'ils en retirent, & juger par ce moyen, s'ils doivent adopter une pratique, ou la rejeter. En même tems, il feroit digne des ministres de la religion, de concourrir au succès de ce plan, en veillant avec soin sur les écoles. Après avoir bien pénétré leurs paroissiens des grandes maximes de la religion, jamais ils ne réussiront mieux à éloigner d'eux les vices qu'ils sont appellés à combattre, qu'en leur inspirant l'amour du travail & la noble ambition de bien cultiver leurs terres.

Les habitans des campagnes ayant une fois des principes lumineux sur la culture de leurs champs, il est naturel de croire, qu'ils s'y appliqueroient avec zèle. Les progrés des végétaux occuperoient agréablement leur esprit. Tout ce qui se passe dans nos campagnes les intéresseroit & piqueroit vivement leur curiosité. Ils deviendroient infiniment sensibles aux plaisirs innocens & délicieux que donne l'agriculture. Ils se plairoient à étudier la nature de leurs terrains, pour y appliquer les principes qu'ils auroient reçu, en modifiant les moyens suivant les circonstances.

Afin que les peines attachées aux ouvrages de la campagne ne rebutent pas les cultivateurs, il feroit bon d'accoutumer les enfans à souffrir le chaud & le froid, & de fortifier leurs corps par divers exercices proportionnés à leurs forces. Que ne faisoient pas autrefois les Spartiates pour endurcir leurs enfans? Ils

les

les obligoient à marcher nud-pied pour se faire à la fatigue, à porter le même habit en hyver & en été pour les mettre à l'épreuve du chaud & du froid. Combien ne trouve-t-on pas chez les anciens d'institutions admirables qui tendoient à accoutumer peu-à-peu les enfans à supporter les plus grands travaux ? Si l'espèce humaine semble avoir dégénéré & être devenue plus foible, ne faut-il pas l'attribuer en grande partie au profond oubli dans lequel elles font tombées ?

Il n'est pas moins nécessaire de les préserver de la débauche qui entraîne toujours après elle le dégoût du travail, & rend incapable de tout bien. On auroit besoin de loix rigoureuses & bien exécutées, pour les éloigner des cabarets & des mauvais lieux. La conservation de leurs mœurs demanderoit encore, qu'on assurât aux régens une honnête nécessaire qui leur permit de donner aux enfans plus de tems qu'ils ne font ordinairement, soit pour veiller sur leur conduite, soit pour graver dans leur esprit des principes de religion qui les avertiroient sans cesse de la pratique de leurs devoirs.

Voulez-vous fortifier dans les jeunes-gens l'amour du travail, de la frugalité & de la vertu ? Piquez-les d'honneur & d'émulation ; réglez les rangs & les places selon leur mérite ; faites qu'ils ne conçoivent point d'autre route, pour arriver au bonheur, s'attirer la considération des hommes & éviter leurs censures & leurs mépris, que de fournir avec courage la carrière

carrière de leurs devoirs, en tâchant de se distinguer dans leur vocation. Quelques marques honorifiques distribuées publiquement par la communauté en faveur des jeunes-gens qui feroient le mieux instruits, les plus dociles, les plus adroits & qui montreroient le plus de constance dans le travail, donneroient bien-tôt l'espérance de changer les habitans de la campagne. Quelles puissantes influences n'aurroient pas encore sur l'éducation de la jeunesse des prérogatives accordées par le législateur aux pères qui éléveroient leur enfans avec soin, qui veilleroient attentivement sur leurs mœurs, qui leur donneroient de grands exemples de vertu, de modération, de sobriété & d'application à l'ouvrage! Mais, par quel frein retiendra-t-on ces malheureux pères, qui par une conduite désordonnée & de pernicieux exemples, détruisent les heureuses impressions que feroient sur leurs enfans les sages instructions qu'ils reçoivent? N'y parviendroit-on point, par de vifs reproches qui leur feroient adressés aux yeux du public, par des humiliations, des flétrissures & d'autres moyens dont nous aurons occasion de parler dans la suite?

Ce n'est pas seulement la jeunesse de la campagne qu'il faudroit instruire sur ce qui appartient à la culture des plantes, mais encore les jeunes-gens de tout ordre, quelques vocations qu'ils embrassent. Souvent ceux que l'autorité, la fortune & l'éducation auroient pu mettre en état d'avancer les progrès de l'agriculture,

ture, ont moins de capacité que les ouvriers de la campagne, & ne sauroient les guider dans la vraye route par leurs exemples & leurs ordres. Cependant, ce sont les riches éclairés qui pourroient le mieux animer cet art important. Avec des connoissances & les facultés nécessaires pour faire certains essais, quelles ouvertures ne donneroient-ils pas sur tout ce qui concerne l'œuvre rurale? Quand ceux qui sont à la tête d'un grand domaine n'entendent rien à la culture des terres, non seulement le travail de leurs domestiques est mal dirigé, mais encore si ceux-ci en savent plus que le maître, il devient infalliblement leur jouët, & il n'y a plus de subordination. C'est donc avec raison qu'on se plaint depuis long-tems, que la plûpart des jeunes-gens au sortir des colléges & des académies, ne sont instruits que dans des sciences qui n'intéressent pas assez la Société humaine, & qu'ils n'y apprennent point à jouer leurs rôle avec décence sur le grand théâtre du monde. Il semble que les connoissances qu'on y acquiert seroient plus utiles, si elles étoient accompagnées des instructions relatives à ce qui a rapport avec les affaires de la vie, comme les principes de la végétation & de la culture des plantes, l'histoire naturelle & la méchanique, dont la connoissance fourniroit de grandes ressources dans le cours des affaires de la vie.

Toutes les instructions dont nous venons de parler, apprendroient en général ce qu'il faut faire,

faire, pour améliorer les terres, & sur quels principes ces améliorations sont fondées; mais comme la nature du sol & d'autres circonstances particulières à chaque canton demandent des modifications dans les moyens qu'on emploie, il est nécessaire pour perfectionner les lumières du cultivateur, qu'il y ait, autant qu'il est possible, dans chaque district un corps chargé par le gouvernement même de faire des recherches sur tout ce qui peut contribuer à la perfection & l'encouragement de l'agriculture dans la contrées où il réside; & c'est là le second objet du législateur.

## II. ATTENTION.

### *La meilleure culture des meilleures plantes.*

Les progrès & la perfection de l'agriculture dépendent de la manière dont on prépare & exploite les terres, & du bon employ qu'on en fait. De là comme de leur source, découlent les vraies richesses & la prospérité d'un Etat. Tout gouvernement éclairé doit donc prendre les mesures les plus sages, pour que dans chaque district, on y élève les plantes utiles qui y réussissent le mieux, & qu'en même-tems pour les cultiver, on mette en œuvre les moyens les plus faciles, les plus directs, les moins coûteux & les plus convenables à la nature du sol. Un Souverain pourroit-il rien entreprendre de plus noble, de plus grand, de plus avantageux &

& de plus propre à lui gagner toujours mieux le cœur de ses peuples? Par cette attention vraiment paternelle, tout feroit employé de la maniere la plus utile pour la nation, & en même-tems on tireroit du sein de la terre les plus riches productions avec le moins de dépense possible & toute la facilité qu'on peut désirer. Par là un peuple industrieux & commerçant parviendroient dans peu à posséder toutes les richesses qu'il peut raisonnablement espérer dans sa position. Il monteroit au plus haut degré d'opulence auquel il lui est naturellement permis d'aspirer.

Des recherches sur les différentes parties d'un pays sont sur-tout nécessaires dans notre patrie. Que de variétés dans la nature des terrains! Que de diversités dans la température de l'air causées par la position des lieux & le plus ou moins de proximité des montagnes! Tout cela nous permet d'élever des plantes de différentes espèces: car les unes selon leur tempéramment, veulent divers degrés de chaleur & d'humidité; d'autres suivant que leurs racines pénètrent plus ou moins profondément, exigent différentes épaisseurs de bonne terre, & par là-même ne peuvent pas prospérer par-tout également. La culture des mêmes plantes ne doit pas moins varier selon les lieux. Quand, par exemple, le sol intérieur est fertile, les labours profonds sont infiniment avantageux pour renouveler un terrain usé, tandis que s'il est stérile, ils seraient dangereux & nuiroient aux récoltes prochaines.

chaines. Combien d'autres circonstances qui se combinent en mille manieres, & qui mettent dans la nécessité de traiter les terres tout différemment. Tout cela ne peut être connu en un instant. La seule inspection du terrain, fût-elle faite avec le secours de la sonde, ne suffit pas toujours pour nous instruire. Il n'en résulteroit souvent, qu'une connoissance superficielle qui donneroit lieu à des changemens dangereux. Les gelées, les frimats, les brouillards plus ou moins pernicieux auxquels on est sujet en certains endroits, les opérations de l'agriculture, qui selon la chaleur propre à un lieu, doivent être avancées ou retardées, exigent bien des modifications dans les cultures & ne s'accommodeent pas avec toute sorte de plantes. Il n'y a que des expériences réitérées qui puissent nous guider sûrement, & nous assurer, si une nouvelle méthode, ou de nouvelles semences, conviennent au sol & à la température d'un lieu.

Des recherches de cette nature sont de trop longue haleine & trop importantes, pour être abandonnées à de simples particuliers qui craignent les moindres dépenses & qui veulent ordinairement tout sçavoir & tout exécuter en un instant. Elles seront mieux dirigées par des Sociétés établies dans chaque canton & composées de personnes propres à s'en occuper. Mais veut-on les rendre véritablement utiles? il faudroit que la générosité des citoyens zélés pour le bien public & la protection du gouver-

nement leur procurassent les fonds nécessaires, pour faire des expériences suivies. L'extrême utilité qu'on en retireroit semble nous donner quelque droit de l'espérer.

A l'aide de ces fonds, ou du moins en encourageant les particuliers par divers moyens dont un gouvernement peut faire usage, on soumettroit à des expériences en grand, plusieurs pratiques vantées par les auteurs d'agriculture qui ne les avoient, peut-être, éprouvées que par des essais en petit toujours peu propres à donner de bons résultats. Car rien n'est peut-être, plus défectueux, que des pratiques uniquement fondées sur des essais en petit. On peut bien quelque fois, sans trop de frais & à force de soins, éllever heureusement un petit nombre de plantes par certains procédés & obtenir d'éclatans succès. Mais, quand ensuite on voudroit soigner de la même maniere une grande étendue de terrain, il pourroit arriver, qu'on s'exposeroit à trop de dépenses, d'embarras & de perte de tems. Pour qu'une méthode mérite d'être recommandée, il faut qu'on puisse l'appliquer en grand, sans trop de frais, de soins & de tems, de façon qu'on soit abondamment dédommagé par le rapport. „ Il en est ici, „ dit très bien M. de Buffon, „ comme de tous les autres arts : le modèle qui réussit „ le mieux en petit, souvent ne peut s'exécuter en grand” (a).

Des

(a) Il y a d'ailleurs des inconveniens d'une toute autre nature dans les essais qu'on feroit en petit,

Des expériences de cette nature éclaireroient dans peu toute une contrée. L'intérêt & l'exemple engageroient bien-tôt tous les cultivateurs, à adopter les bonnes méthodes, ou à introduire les nouvelles cultures de plantes utiles qu'on auroit vu réussir. Le Souverain pourroit donner ses domaines en bail à des fermiers intelligens, à condition que dans certaines pièces les Sociétés d'Agriculture auroient la liberté d'y faire des expériences en grand, dont ils ne laisseroient pas d'avoir le profit.

Afin

pour découvrir les grains, dont la culture donneroit de plus belles récoltes & de meilleur pain. Je ne saurois mieux faire que d'emprunter ici ce que dit là dessus M. du Hamel dont l'autorité est d'un grand poids dans ces matières. „ J'avois, *dit-il*, formé avec „ M. de la Galissonnière le dessein de cultiver toute „ sorte de grains, que nous tirerions de différentes „ provinces du Royaume & de l'étranger, pour éprouver „ ceux dont la culture seroit plus avantageuse, ou „ qui fourniroient de meilleur pain; mais comme je „ ne pouvois me procurer une grande quantité de „ ces semences, lorsque je faisois semer à part ces „ grains étrangers à notre province, les oiseaux les „ mangeoient. Si pour éviter cet inconvénient, je „ les faisois semer le long des froments du pays, ceux- „ ci fécondoient les autres qui dégéneroient en peu „ de tems. Il faudroit donc semer des pièces entières „ de ces grains étrangers; ce qui est au dessus „ des forces d'un particulier”.

Tout concourt ainsi à nous montrer, que les Sociétés d'agriculture n'avanceront jamais les progrès de cet art sans la généreuse assistance du gouvernement.

Afin que le gouvernement ne manque pas son but dans la fondation de ces sociétés, il faut qu'elles soient composées de personnes éclairées, industrieuses, actives & pleines de zèle pour le bien public, & qu'on y admette les cultivateurs les plus distingués des lieux où elles résident & qui ont donné des preuves de leur habileté par de brillans succès. Leur longue expérience les met en état de fournir d'excellentes vues, & retiendroit dans de justes bornes les esprits purement spéculatifs qui pencheroient trop à tout changer & tout innover. Dans tous les arts, ceux qui sont exercés à la pratique peuvent découvrir dans de nouvelles méthodes des inconveniens considérables qui échapperoient à d'autres. Pour perfectionner l'agriculture, il ne s'agit pas de rejeter témérairement tous les usages reçus. Souvent l'intérêt & la nécessité excitent les hommes les plus grossiers à faire des recherches. A force d'expériences & de tentatives, ils approchent quelques-fois du vrai. Cependant, comme des pratiques qui sont entre les mains de gens qui n'ont pas toujours assez de tems de réfléchir, doivent rester défectueuses à plusieurs égards, il est bon de les peser avec soin.

Cela étant, on examineroit dans ces Sociétés, quels abus se sont glissés dans chaque district, quelle en est la source, & par quels remèdes on viendroit à bout de les abolir. On rechercheroit, s'il y a une juste proportion entre les prés, les champs & les vignes, & quelles

quelles prairies artificielles les circonstances des lieux permettroient d'y établir, pour suppléer au défaut qu'on y trouveroit. On verroit, quelle est la nature des maladies qui attaquent les végétaux dans les différentes contrées d'une province, & par quels moyens on réussiroit à les prévenir, quels sont les grains qui produisent le plus dans le territoire, ou les especes de froment les moins délicates sur la nature du sol. La correspondance soigneusement entretenue entre les corps d'agriculture les aideroit à juger, s'il feroit possible de corriger & perfectionner les methodes d'un lieu, ou d'en adopter de plus avantageuses qui sont en usage ailleurs. Ces sociétés informées de tous les efforts qu'on auroit fait dans le pays pour la culture des terres, les exposeroient au grand jour, discuteroient les méthodes qu'on auroit employées, & feroient des expériences pour s'assurer de leur bonté. Elles apprendroient, quels sont dans les divers endroits d'une province les moyens les moins dispendieux pour défricher les terres incultes, & quel feroit le meilleur employ qu'on pourroit faire des plus mauvaises. Elles feroient une attention particulière à la maniere dont on doit conduire & gouverner le bétail, pour perfectionner les races des animaux, & les préserver de maladies. Elles indiqueroient les pâturages qui leur conviennent le mieux. Elles tâcheroient d'inspirer une vive émulation dans les campagnes par divers moyens dont nous aurons occasion

de parler dans la suite. Elles recherchoient aussi, quels débouchés on peut avoir pour les denrées, comment on pourroit les faciliter, & empêcher les importations ruineuses.

Après avoir fait rapporter aux terres, autant de blés & de denrées commestibles qu'il en faut pour la consommation des habitans, ces Sociétés devroient tourner leurs vues sur les productions les plus lucratives qui réussiroient dans le pays, dont on auroit un débouché assûré, & qui pourroient devenir un objet d'industrie & de commerce. Le lin, le chanvre, les mûriers propres à élever les vers à soie, différentes racines qui facilitent l'entretien des bestiaux, les arbres étrangers qu'on peut naturaliser dans le pays, plusieurs plantes qui servent à la teinture, comme, la garance, le paf-tel, la gaude &c.; tout cela donneroit lieu à des essais qui nous indiqueroient, quelle espèce de culture doit être préférée dans les divers endroits d'une même province. Qu'on ne craigne pas, que ces nouvelles cultures nuisent à l'abondance des denrées de première nécessité. Les opérations de l'agriculture étant désormais dirigées par des yeux éclairés & attentifs, & chaque espèce de plante étant placée dans un terrain bien préparé & qui lui convient le mieux, rien ne fortiroit de la proportion requise. On apprendroit à ménager le terrain de façon, qu'il suffiroit à tout (a).

Enfin

(a) Si, par exemple comme en Toscane, on pouvoit dans certains endroits du pays faire successivement

Enfin ces sociétés devroient représenter avec respect au gouvernement, tout ce qui paroîtroit dans châque lieu le plus propre à reformer les abus & animer les efforts des bons cultivateurs. Car sans une singuliere protection de sa part, tout ce qu'elles entreprendroient pour le bien public demeureroit sans effet, & ne causeroit que d'inutiles regrets & le découragement, le plus grand de tous les maux qui puissent arriver dans un état.

L'exposition que nous venons de faire est conforme aux grandes vues de l'illustre Société Oeconomique, dont les efforts ne demanderoient qu'à être secondés, pour parvenir à l'exécution du plan que nous venons de tracer, sans laquelle la législation seroit toujours exposée à être défectueuse & imparfaite, faute de connaissances assez étendues.

Après avoir découvert, quelles sont les meilleures préparations des terres dans les divers districts d'un pays & ce qui réussit le mieux, il faut pour obtenir quelque succès, confier à la terre des semences bien conditionnées.

## L 4 Voyons

deux cueillettes des feuilles du mûrier pour éléver deux familles de vers différentes, sans trop multiplier ces arbres. & en couvrir une trop grande étendue de terrain, on recueilleroit beaucoup de soye qui fourniroit de quoi exercer l'industrie nationale. On feroit même en Toscane trois cueillettes de feuilles pour éléver trois familles, si la troisième feuille n'y étoit pas réservée pour la nourriture du bétail.

Voyons donc, quelles facilités le gouvernement devroit fournir au cultivateur pour s'en procurer de telles, & comment en même-tems il pourroit l'engager à en profiter. C'est là une troisième attention du législateur pour encourager l'agriculture.

### III. ATTENTION.

#### *Choix des semences.*

Quand il s'agit de cultures étrangères, il n'est pas aisé à des particuliers qui soutiennent peu de relations hors de leur patrie de se fournir de bonnes semences. Ils n'auroient jamais aucune assurance de n'être pas trompés. C'est donc un établissement qui fait honneur à la sagesse de l'illustre Société Oeconomique & qui mérite la reconnoissance publique, d'avoir choisi un homme digne de confiance qui par de bonnes correspondances est en état de les procurer. Sans cela, toutes les recherches qu'on auroit faites demeureroient inutiles. Cet établissement étoit d'autant plus indispensable, qu'il peut arriver que certaines plantes étrangères, étant transportées ailleurs, dégénèrent avec le tems, que devenant languissantes, elles produisent une semence moins bonne, & mettent dans la nécessité de la renouveler en en faisant venir des pays où elles se plaisent singulièrement & où elles donnent des productions plus parfaites. C'est une pratique qui a paru nécessaire en Angleterre & en France à l'égard du lin; on

y renouvelle les graines épuisées, en en tirant du Nord.

Le succès de la culture du blé dépend aussi beaucoup du choix des semences. Il faut consacrer à cet usage un blé bien criblé, exactement purgé de mauvaises graines, dont le grain soit pesant & plein, qui ne soit ni charbonné, ni moucheté; & s'il est à craindre que la poussière du charbon ait infecté le bon grain, il est essentiel d'user de lessives connues, pour le nettoyer. De plus, chacun convient, que le changement de semence est avantageux, & qu'il est utile d'en tirer de lieux éloignés. Les récoltes en deviennent ordinairement plus riches. On y trouve aussi moins de mauvaises herbes, soit qu'en achetant les semences, on les choisisse plus nettes & plus pures, ou que si malheureusement il s'y trouve encore quelque mauvaise graine, elles soient moins dangereuses, n'étant pas semées dans le même terrain où elles ont cru & où se plaisant, peut-être, davantage, elles se multiplient beaucoup plus qu'ailleurs.

Pour engager les cultivateurs indolents à mieux choisir & préparer les semences, & leur faciliter tout ensemble les changemens nécessaires, la police auroit plusieurs arrangemens utiles à prendre. A tous ces égards, on a déjà proposé des vues excellentes qui méritent d'être ici rappelées.

Et d'abord, le bon ordre demanderoit, que dans les villages un inspecteur intègre visitât les

les graines destinées à servir de semences, pour voir si elles sont nettes, criblées & bien conditionnées, & qu'en même-tems il obligeât les propriétaires à faire passer leurs graines par une lessive propre à les préserver du charbon. Les sacs destinés à renfermer les semences devroient aussi être lavés; car s'ils retenoient quelque poussière de charbon, ils infecteroient le bon grain. Cet inspecteur auroit aussi soin, que les propriétaires renouvellassent toutes les années une partie de leurs semences; mais pour avoir quelque droit de l'exiger, il faudroit leur procurer quelques facilités pour faire ces changemens sans trop de frais. Si chaque communauté prenoit un compte exact de tout ce qu'il faudroit aux particuliers pour renouveler une partie de leurs semences, elle pourroit faire venir par quelques corvées, ou par les moyens les moins coûteux, des blés qui seroient exempts de mauvaises graines, & qui auroient cru dans les lieux les plus convenables au but qu'elle se proposeroit.

Mais, quels sont les lieux qui doivent être préférés, pour faire les changemens les plus avantageux? Suffit-il de tirer la semence de territoires éloignés qui fournissent d'excellens grains, où le blé prospère particulièrement & où il donne de belles productions? Ou faut-il encore avoir égard à la nature du sol, & tirer les grains d'un terrain tout différent de celui où l'on veut semer? Le monde est plein de gens qui pensent ainsi; mais, peut-être,

n'a-

n'a-t-on pas encore fait les expériences requises, pour s'en bien assurer. Ce que l'on fait en général, c'est que les changemens de semence sont extrêmement utiles; mais pour décider quels lieux on devroit particulièrement préférer relativement à la qualité du terrain comparée avec celle du champ où l'on a dessein de semer, il y auroit bien des expériences intéressantes à faire. Elles méritent tout-à-fait l'attention des bons cultivateurs & des Sociétés d'agriculture; en attendant de plus grandes lumières, le plus sûr est, sans doute, de tirer les semences de territoires éloignés & où il croit d'excellens grains. Car il est naturel de penser qu'un bon grain bien constitué contient un germe plus vivace, donnera des productions plus vigoureuses, & sera plus en état de nourrir la jeune plante, jusqu'à ce qu'elle ait poussé assez de racines pour tirer sa nourriture de la terre à laquelle on la confie.

Dans le choix des semences, il faudroit soigneusement rejeter les bleds germés dont il ne fort que des plantes languissantes. Si l'année auroit été si pluvieuse, qu'il n'y en eût point d'autre dans le pays, il vaudroit mieux préférer le blé vieux d'une année: car plusieurs expériences ont fait voir, qu'on en obtiendroit de plus belles recoltes. Cependant il faudroit les éprouver auparavant, en prendre un certain nombre de grains, & les mettre en terre, pour voir s'ils lévent tous. Souvent les plus beaux grains d'un froment vieux ne lévent

vent pas, parce que leurs germes ont été attaqués par quelque insecte. En général, ce seroit une sage précaution d'essayer de cette manière les semences qu'on feroit venir pour renouveler celles d'un village. Selon que les grains léveroient plus ou moins, on semeroit plus ou moins épais.

Outre les bonnes semences, il faut encore pour faire de belles récoltes, bien préparer les terres, & semer avec certaines précautions. Cela suppose, que les cultivateurs sont en possession d'excellens instrumens de labourage. Voyons donc ce que la police & le gouvernement peuvent faire à cet égard. C'est là une quatrième attention de la législation.

#### I V. ATTENTION.

##### *Les meilleurs instrumens du labourage.*

Il faudroit d'abord inviter les cultivateurs intelligens & ingénieux, à examiner si les instrumens de labourage sont bons & construits d'une manière propre à parvenir au but qu'on se propose. Quelque-fois ces instrumens doivent être modifiés suivant la nature du sol qu'on a à cultiver. Ainsi, selon les lieux, on pourroit y trouver des défauts à corriger & des changemens essentiels à faire. Peut-être, paroitroit-il nécessaire d'en inventer de nouvelles, pour surmonter des difficultés particulières à certains terreins.

La

La maniere de semer n'est pas moins importante, & a déjà depuis plusieurs années attiré l'attention de citoyens éclairés. La semence jettée à poignée, comme l'on fait ordinairement, est très mal distribuée. Dans certains endroits elle tombe en si grande quantité, que les grains ne peuvent tirer une nourriture suffisante pour donner des productions vigoureuses. Ailleurs la semence est trop rare, & quelquefois manque entièrement. Ici elle n'est pas assez enterré; restant à la surface, elle devient la proye des oiseaux, ou est desséchée par les rayons du Soleil. Là elle est mise trop profondément, pour que la jeune plante puisse facilement sortir. Tous ces inconvénients ont fait imaginer des femoirs, pour la répandre plus uniformément à la quantité & à la distance qu'on estime nécessaire. Avec cet instrument on économise donc la semence, on est le maître de la ménager à son gré, suivant les circonstances. Car plus un terrain est fertile & mieux préparé, moins aussi il faut de semence, parce que le bled y talle beaucoup. De plus, après avoir découvert par expérience la juste profondeur où doivent être mises les semences de chaque espèce de plante pour obtenir de riches productions, quelle satisfaction n'a-t-on pas, de pouvoir commodément, à l'aide du femoir, enterrer les semences à la profondeur que demandent les différentes sortes de plantes? Tous ces avantages du femoir meritent, sans doute, l'attention d'un gouvernement éclairé. Plusieurs

sont

sont assez chers ; & l'achapt de cet instrument sur-  
passe les facultés des pauvres cultivateurs. Quel-  
ques-uns sont aussi trop compliqués, pour être  
maniés sans danger par des mains grossières  
qui risqueroient de les déranger. Il s'agiroit  
donc, de choisir le plus simple & le moins  
dispendieux, & d'encourager ensuite les ou-  
vriers à en construire de semblables. Il fau-  
droit en envoyer des modèles à tous les char-  
rons, charpentiers, maréchaux, menuisiers &  
ferruriers, afin que les payfans pussent aisé-  
ment se les procurer, & que la construction  
en devint commune & facile. Il conviendroit  
aussi d'en agir de même, lorsqu'on auroit dé-  
couvert des défauts dans les autres instrumens  
de labourage dont on se fert dans un lieu,  
& qu'on voudroit y en introduire de plus par-  
faits. Si on prenoit de telles mesures, bientôt  
les femoirs coûteroient beaucoup moins. Il en  
feroit comme des montres, qui autrefois très  
chères, ne se vendent plus qu'à un prix très  
médiocre, à cause du grand nombre d'ouvriers  
qui les travaillent. Quand une-fois on feroit  
parvenu à ce point, ne feroit-il pas à propos  
de porter une loi qui obligeroit tous les cul-  
tivateurs, à ne plus ensemencer leurs terres  
qu'avec le femoir ? Car enfin, si tous les par-  
ticuliers économisoient leurs semences à l'aide  
de cette machine, quelle quantité prodigieuse  
de grains n'épargneroit-on pas dans tout un  
pays, sans compter le bénéfice qu'on retire-  
roit

roit des recoltes qui deviendroient plus abondantes?

Jusqu'ici nous avons tâché de developper ce qu'un bon gouvernement devroit faire, soit pour répandre le goût de l'agriculture, & augmenter les lumieres des habitans de la Campagne sur la culture & le meilleur emploi de leurs terres, ou pour leur faciliter l'achapt des bonnes femences & des bons instrumens de labourage. Mais tout cela ne suffit pas pour animer les cultivateurs; il faut encore éloigner d'eux tout ce qui pourroit les jeter dans la misere & la pauvreté, & les rendre incapables d'élever leurs enfans & de soutenir les avances qu'exige l'amélioration de leurs terres. C'est là un point essentiel qu'une législation éclairée doit avoir en vûe dans toutes ses operations; ce qui fera le cinquième objet de son attention.

## V. ATTENTION.

*Conservation du bien être & de la fortune des cultivateurs.*

Ici se présente une foule de considérations à faire pour entretenir le bien-être dans les campagnes, & préserver les familles du bouleversement de leur fortune. L'intime liaison qu'elles ont avec le bonheur de notre patrie demande, que nous les développions distinctement

ment & par ordre. Elles meritent toutes l'attention d'un sage gouvernement.

*Premiere considération. Reprimer le vice.*

Et d'abord, il doit détourner ses peuples des vices qui tendent à le ruiner, & à plonger sa postérité dans la misere. Il y a des nations où la force du climat & de la coutume les portent avec fureur à certains désordres. Quand cela arrive, ce n'est que par des loix reprimantes & une exacte vigilance, qu'on peut y apporter quelque remède. C'est alors la première fonction du législateur, de prendre les plus prudentes mesures, pour purger la nation des vices naturalisés chez elle, épurer ses mœurs, & la ramener à la moderation.

*Yvrognerie.*

Tous les vices abaissent l'esprit, diminuent sa capacité à faire le bien, & portent atteinte à la fortune des particuliers. Mais, peut-être, n'y a-t-il aucun désordre plus contraire à l'amour du travail & à l'agriculture, que la passion du vin qui entraîne malheureusement les habitans de nos campagnes. Ce n'est pas qu'un usage moderé de cette liqueur ne leur fût très utile. S'ils se contentoient d'en boire avec retenuë à leurs repas, ils pourroient le faire sans déranger leurs facultés, & retourneroient à leur travail avec plus de vigueur & de gaïté; mais ce n'est pas la moderation qui plait à la

à la plupart de nos cultivateurs. Ils aiment les excès & l'effrénée licence qui règne dans les cabarets. Livrés à la passion du vin, ils dissipent honteusement leurs héritages, consument tous leurs profits, & se plongent souvent par là dans toutes les horreurs de la misère. C'est sur-tout le dimanche, jour consacré à rendre à Dieu ses hommages & à goûter des recreations innocentes, qu'ils se laissent aller aux plus grands excès. Après avoir assisté aux exercices sacrés, & fait à la hâte quelques actes de dévotion, ils se croient tout permis, & se donnent libre carrière. Dans les cabarets ils perdent ce jour là leur argent, font des conventions ruineuses, payent souvent de leur santé les excès auxquels ils s'abandonnent, & par l'épuisement de leurs forces se rendent quelquefois incapables de retourner au travail pendant quelques jours. S'étant ainsi dépouillés de tout ce qui auroit servi à soutenir leurs familles pendant le cours de la semaine, ils reduisent leurs enfans à la triste nécessité de solliciter la compassion des hommes, pour trouver une nourriture qu'ils auroient pû leur procurer. Jamais on ne viendra à bout de reprimer ces libertins & ces dissipateurs, qu'en interdisant absolument dans les villes & à la campagne la fréquentation des cabarets le jour du dimanche. N'étant plus tentés ce jour là, faute d'occupations, de se livrer à ce plaisir brutal & suborneur, ils perdroient insensiblement ce goût de débauche. Mais il faudroit

que les Magistrats chargés par le gouvernement de faire exécuter les loix qu'on donneroit à cet égard, ne pussent pas impunément se laisser flétrir par aucune considération. Quand les meilleurs réglemens restent sans vigueur, il en résulte un mal irréparable. Ceux qui en sont les objets se mettent au dessus des loix, & ne peuvent plus être domptés par aucun frein. Rien ne feroit plus avantageux, que d'abolir dans les villages tous les cabarets qui ne sont pas absolument nécessaires pour les voyageurs. C'est dans les lieux où se trouvent ces hôtelleries que la misere se fait le plus sentir. Tous les jours le payfan est tenté d'y aller perdre son tems & son argent, pour satisfaire ses plaisirs grossiers. Aussi, dans les endroits où le passage trop fréquent des voyageurs ne permet pas de les proscrire, devroit-on en éloigner sévèrement les habitans du lieu, & reprimer l'cessive avidité des hôtes qui travaillent sans cesse à les attirer & se font une loi de ne leur rien refuser. Il ne feroit pas moins nécessaire d'empêcher, que dans les villages qui n'ont point de cabarets, les bourgeois du lieu, sous prétexte qu'ils possèdent quelques vignes, ne vendissent du vin pendant une grande partie de l'année, & n'attirassent à eux l'argent des payfans. Enfin, il faut absolument déraciner par tous les moyens les plus efficaces ce penchant extrême à la débauche qui désole nos campagnes. Tant qu'un gouvernement néglige de bannir de ses états l'yvrognerie & la dissipation,

tion, tout ce qu'il entreprend pour sa prospérité devient presque inutile; les loix demeurent sans force, & il est continuellement besoin d'en porter de nouvelles. "La superintendance des moeurs, dit très bien M. De Mirabeau, est le plus bel appanage & le droit le plus sacré du gouvernement (toujours législateur quoiqu'on en dise; & c'est presque la seule partie des loix dont il doive se servir le maniement suprême". Mais, dira-t-on, quelle digue assez efficace opposer à tous ces vices? Comment non-seulement en arrêter les suites facheuses, mais encore en tarir la source, en changeant les goûts & les penchants de la nation? La seule contrainte ne suffit pas; la corruption faisait bien l'échapper. Il faut d'abord une meilleure éducation de la jeunesse, comme nous l'avons assez fait sentir dès l'entrée de ce discours. Les moyens que nous avons proposés, pour picquer les jeunes-gens d'émulation, les grands principes de la Religion Chrétienne fortement enracinés dans leurs esprits, & présentés dans un jour plus lumineux qu'ils ne le font dans les catéchismes ordinaires reçus dans nos écoles, éléveroient, sans doute, leurs ames, auroient beaucoup de force, pour arrêter le débordement de leurs passions, & les ramener à la moderation au milieu de leurs écarts. Mais cette éducation fera toujours imparfaite, tant qu'on ne flétrira pas le vice, & qu'on n'éloignera pas d'eux les mauvais exemples. Ceux qui par leur vie

défordonnée, continueroient à négliger leurs affaires domestiques, & à corrompre les mœurs de leurs enfans par des exemples d'yvrognerie, devroient être exclus de toute charge & de toute assemblée publique, être depouillés de tout privilège de la communauté, & même déclarés, s'il le faut, inhabiles à témoigner. Ils pourroient encore être forcés à faire gratis pendant quelques jours certains ouvrages publics, & feroient obligés de gagner par un travail assidu une subsistance qui se reduiroit au pain & à l'eau. Il n'est rien que la craine de l'infamie ne puisse sur l'esprit des hommes. Les Lacédémoniens qui sçavoient, que dans les combats il falloit vaincre ou mourir, qu'on ne pouvoit prendre la fuite sans s'exposer aux plus fanglans outrages, braveroient les plus éminens dangers avec une héroïque intrépidité. Pourquoi ne pourroit-on pas aussi par ce moyen, contenir dans le devoir les plus déterminés yvrognes ? Pourquoi, comme à Sparte, n'exposeroit-on pas ces hommes vils & méprisables à la vue, à la mocquerie & à la risée des jeunes gens, pour faire sentir à ceux-ci combien ce vice est infâme & souverainement digne de toute leur haine.

### Luxe.

Le luxe est un autre vice qui n'est pas moins contraire aux progrès de l'agriculture par les dépenses ruineuses dans lesquelles il jette les particu-

particuliers. Il leur fait dissiper tous leurs revenus & même au delà, pour briller aux yeux du public, & s'attirer par un vain éclat les honneurs & la considération qui ne sont dus qu'au vrai mérite. Rien n'est plus contagieux, & n'asservit plus vite une nation, que cette vanité puérile. Quelques exemples suffisent pour inspirer un désir général de se distinguer par l'ostentation. Personne ne veut céder à son égal une prééminence dont il se croit aussi digne. Si avec une médiocre fortune on ne peut éblouir les autres par son faste, on veut au moins répandre par tout un certain goût de délicatesse & d'élégance; on y consacre son industrie, son tems & son argent. Et de là qu'arrive-t-il? c'est que les peres de famille s'épuisant par de folles profusions, ne peuvent plus, ni bien élever leurs enfans, ni bien cultiver leurs terres. Effuyent-ils des pertes causées par des épidémies de bestiaux, par des grèles & d'autres accidens; ou faut-il reparer des édifices, & entreprendre d'autres ouvrages indispensables? ils sont réduits à emprunter, pour soutenir cette dépense, ils s'accablent de dettes, & tombent enfin dans une indigence qui ne leur permet plus d'améliorer leurs fonds, sur-tout s'ils veulent continuer à vivre avec le même éclat.

Lorsque le luxe est sur le trône , je ne fais quel dégoût pour le travail s'empare de tous les esprits. Il inspire , à la vérité , un ardent désir de s'enrichir ; mais on voudroit y parve-

nir par des moyens qui n'assujettissent pas à beaucoup de peine, & qui permettent d'acquérir promptement, pour dépenser avec ostentation. On méprise donc la culture des terres qui demande une grande économie, de l'ordre, des avances, des soins continuels, & qui ne procure pas de rapides fortunes. Ce genre de travail ne peut que déplaire à des hommes efféminés, dont le corps est énervé par les plaisirs. Ils y trouvent même bien des choses qui choquent leur fausse délicatesse & qui les font presque rougir de s'en occuper. Les premiers Romains ne croioient pas se déshonorer, en mettant la main à la charrue avec leurs esclaves ; mais lorsqu'ils devinrent les maîtres du monde, ils se livrèrent au luxe, & ne voulurent plus être leurs compagnons de travail. Les champs que leurs ancêtres cultivoient avec tant de soins n'eurent d'attrait pour eux, qu'autant que par des dépenses énormes, ils venoient à bout de les convertir en décosations inutiles & en jardins de plaisir qui ruinoient les propriétaires.

Le luxe porte infalliblement la désolation dans les campagnes. Tire-t-on de l'étranger ce qui lui fert d'aliment ? tout l'argent sort du pays, la circulation est interrompue, l'industrie languit, & l'aisance nationale diminue. Quelle immense quantité de denrées nécessaires aux pauvres ne sacrifie-t-on pas impitoyablement, pour faire venir des marchandises frivoles, dont on peut se passer ? Il faut donc

donc que tout renchérisse, qu'une infinité d'indigentes familles en souffrent, & soient mises hors d'état de travailler avec courage. Mais pour prévenir ce désordre, fait-on fabriquer dans le pays-même les ouvrages qui servent à nourrir le luxe, on tombe dans d'autres inconveniens qui quelquefois ne sont pas moins grands. Il est vrai qu'il semble d'abord, que par là dans les états où régne une grande inégalité de fortune, les riches ont une heureuse occasion pour vider leurs coffres, animer la circulation, & faire vivre le pauvre par son travail. Mais d'un autre côté, n'est-il pas à craindre, que les arts frivoles qu'on y établit, étant moins pénibles que l'agriculture, n'attirent tout à eux, qu'on ne manque de bras dans les campagnes & de subsistance pour les manufactures nécessaires? Sans doute, il faut que les riches dépensent, pour fournir aux pauvres des moyens de subsister; leur argent seroit inutile, s'il restoit enfermé dans leurs maisons: mais cette dépense devroit sur-tout servir à améliorer les terres, à exciter les cultivateurs & une utile industrie. C'est un grand mal pour un état, lorsque les riches tombent dans un luxe qui ne tend qu'à encourager les arts inutiles, à jettter chacun dans des dépenses au dessus de ses forces pour se conformer à l'usage, à dépeupler les campagnes, & à y porter le découragement par le peu d'intérêt qu'ils prennent aux travaux champêtres. Tandis que les ouvriers instrumens de leur luxe,

M 4 gagnent

gagnent tout ce qu'ils veulent par un travail aisé, le pauvre cultivateur languit & ne voit aucune ressource. Le riche ne songe qu'à l'oublier de plus en plus, & à ne plus dépendre de lui; il met ses biens en rentes, pour jouir en repos & n'avoir rien à redouter de l'intempérie des saisons. Tels étant les ravages du luxe & les gouffres qu'il creuse après lui, que faut-il faire, pour le retenir dans de justes bornes?

Si dans une nation les fortunes étoient parfaitement égales, on y verroit peu de luxe. Chacun étant dans un état de médiocrité, seroit dans la nécessité de travailler, & de conserver un esprit d'ordre & d'œuvre. Licorne voulant absolument éteindre le luxe; & ne mettre entre ses citoyens aucune autre différence, que celle que donneroit le mérite, persuada à ses compatriotes de tout remettre en commun, pour faire un nouveau partage. Non seulement cette égalité parfaite qu'il chercha à établir, ne se trouve point dans les républiques qui subsistent aujourd'hui, mais encore il n'est pas possible de l'introduire par une opération semblable à la sienne; elle est sujette à trop d'inconvénients. Cependant pour y procrire un luxe toujours funeste, l'esprit des loix devroit y tendre, autant qu'il est possible, à égaliser les fortunes, & à empêcher qu'elles ne s'accumulent trop sur une seule tête. On peut, par exemple, y abolir les droits d'ainesse, les substitutions, les retraits lignagers, les adoptions,

adoptions, & faire dans le même esprit d'autres loix encore sur les mariages, les testaments & les dotes des fenimes. De-plus, il faut disposer les choses de maniere, que ceux qui servent le public, restent dans une honnête & décente médiocrité, & ne s'enrichissent pas trop par les emplois qu'ils occupent. Que leur principale recompense soit le témoignage de leur conscience, la reconnoissance des hommes & l'honneur de bien gouverner. Car si une fois les charges qu'ils exercent & les commissions qu'ils recoivent leur donnoient le moyen de faire d'immenses profits, bientôt les richesses seroient trop inégales, l'esprit de modération s'évanouiroit, & un luxe effréné qui corromproit tous les ordres monteroit sur le trône. Lorsque les chefs d'un peuple sont les premiers à donner l'exemple d'une modeste simplicité, & à montrer un grand éloignement pour toute espèce de faste, le même esprit se répand rapidement dans tous les rangs; on se fait toujours un honneur de les imiter & dans le bien & dans le mal même.

C'est aussi une précaution très sage dans les pays pauvres, d'interdire l'usage & l'entrée des marchandises trop chères qui nourrissent le luxe, & de ne pas trop favoriser les arts qui en fournissent les alimens.

Veut-on éteindre le luxe? Qu'on accorde une protection singuliere à l'agriculture qui engage les hommes à vivre dans la tempérance & la frugalité; qu'on travaille à couvrir les campagnes

campagnes d'habitans, plutôt qu'à trop agrandir les villes & les capitales. " Plus il y a d'hommes ensemble, dit le fameux *Président De Montesquieu*, plus ils sont vains & sentent naître en eux l'envie de se signaler par de petites choses..... On a plus de désirs, plus de besoins, plus de fantaisies, quand on est ensemble. "

Les mœurs des femmes méritent aussi une singulière attention. Quand tout leur est permis, & qu'on ferme les yeux sur leur conduite, elles donnent avec fureur dans la parure & le colifichet, & portent le luxe à son comble. A Rome les Censeurs veillerent sur les mœurs des femmes ; on y fit plusieurs loix, pour reprimer leur faste. Ce qui se passe à nos yeux nous montre assez la nécessité de les renouveler. Dans nos campagnes, ne voions-nous pas les femmes-même de nos plus grossiers cultivateurs, donner dans une espèce de luxe, & consacrer à de frivoles ajustemens un argent qui auroit servi à l'amélioration des terres & à l'éducation de leurs enfans ? Enfin le véritable moyen de proscrire le luxe, seroit de former les jeunes gens à la simplicité & à la modestie, de leur donner de saines idées de la vraie gloire, & de n'accorder les honneurs & les distinctions flatteuses, qu'aux talens & au merite. Si jamais le fastueux étalage des richesses & le vain éclat n'enlevoient à la timide vertu la prééminence & la considération qui lui sont dues, personne ne voudroit donner dans

dans cette misère & éblouir les yeux du public par une fausse magnificence. L'émulation nationale se porteroit vers tout ce qui est digne de l'homme ; on se feroit un honneur de vivre avec économie, non-seulement pour n'être jamais exposé à la honteuse tentation de nuire aux autres, mais encore pour être en état de leur faire tout le bien dont on est capable. On travailleroit à l'envi, à qui montreroit le plus de vertu, de capacité, de désintéressement & d'amour pour la patrie. Voilà la meilleure loi somptuaire qu'un gouvernement puisse donner, pour anéantir le luxe.

*Seconde considération. Mendicité.*

Il faut éteindre la mendicité qui perpétue la pauvreté & la misère dans les campagnes. Des hommes qui pendant leur enfance & leur jeunesse n'ont appris qu'à implorer la charité publique, à quêter de tout côté pour conserver leur vie, feront-ils jamais disposés à chercher leur subsistance par un travail assidu ? Après avoir vécu dans la dissolution dès leurs plus tendres années, & s'être accoutumés à dissiper aussitôt tout ce qu'ils reçoivent, ils sont toujours incapables de mettre de l'ordre dans leurs affaires ; le moment présent absorbe toutes leurs pensées ; ils ne songent point à former d'établissement solide. Devenus peres de famille, ils envoient à leur tour leurs enfans mendier ; & comme il ne leur ont donné aucune espece

espèce d'industrie, ils n'en reçoivent presque jamais de secours propres à les mettre dans l'affaiblissement. Voilà comment la pauvreté, la misère & la fainéantise se transmettent de génération en génération.

Que faut-il faire, pour proscrire une mendicité si pernicieuse à un Etat ? Ce n'est pas en multipliant & en enrichissant sans discernement les hôpitaux, qu'on réussit à l'éteindre. Sont-ils trop riches & en trop grande quantité, nourrissent-ils gratuitement tous ceux qui y ont recours, sans jamais les astreindre à aucune peine ? ils nuisent infailliblement à une nation, & y entretiennent la paresse & l'indolence. En diminuant le travail, ils ne font que multiplier les pauvres. Des gens livrés aux plaisirs des sens, qui espèrent d'y trouver dans leur vieillesse une retraite assurée & paisible, dissipent sans crainte leurs héritages, & ne pensent point à vivre avec économie. Il ne faut dans un Etat, que le nombre d'hôpitaux nécessaires pour soigner les infirmes, les malades & les incurables, & pour subvenir aux cas imprévus. Les autres devroient être convertis en maisons de force destinées à obliger au travail ceux qui s'y refuseroient; ou il faudroit en tirer des assistances qui serviroient, non à fomenter la paresse, mais plutôt à fournir aux indigentes familles, des occasions de gagner leur vie en s'occupant. En même-tems il feroit utile, pour supprimer les vagabonds & les mendians, de former des sociétés de gens choisis

choisis & integres, qui aidés par le gouvernement & secourus par tous les bons citoyens, distribueroient à propos les assistances dans leurs départemens aux infortunées familles des campagnes, & veilleroient à ce que les enfans fussent retenus dans leurs paroisses, y reçussent l'éducation sur laquelle nous avons insisté, & y prissent de bonne heure l'habitude de travailler, pour se procurer leur subsistance. Au moyen de cet arrangement, les plus miserables cultivateurs feroient mis en état d'élever des enfans robustes, capables de supporter les plus rudes travaux & bien exercés dans l'art de cultiver les terres. Les manufactures nécessaires étant une fois établies, on pourroit dans les faisons où la culture des terres n'exige aucun travail des habitans, occuper les vieillards, les femmes & les enfans, à filer & préparer les matières premières. Dans les lieux montagneux où l'agriculture ne demande pas beaucoup de bras, on répandroit l'aisance, en faisant apprendre aux enfans des professions. On en tireroit aussi des jeunes-gens qu'on feroit élever par les cultivateurs de la plaine pour les rendre propres à l'agriculture, & les établir ensuite partout où l'on manqueroit de laboureurs. A la ville, l'instuſtrie qu'on donneroit à la jeunesse l'empêcheroit d'être jamais à charge au public. Enfin, dans les endroits où il y auroit des terres à défricher, on assisteroit les pauvres cultivateurs, à condition qu'avec leurs enfans ils travailleroient avec ardeur à les exploiter.

Avec

Avec la protection & les regards bienfaisans du gouvernement, les fonds nécessaires pour remplir tous ces objets ne feroient, peut-être, pas difficiles à trouver. Tous les bons citoyens qui nourrissent dans leurs cœurs des sentimens d'humanité, & qui sont pénétrés de cette tendre compassion pour les pauvres qu'inspire notre sainte religion, aideroient, sans doute, avec empressement ces Sociétés à parvenir à leur but, en leur confiant une partie des affi-  
ances qu'ils confacent au soulagement des mi-  
sérables. Qu'il leur feroit agréable de penser, que leurs aumones feroient désormais distri-  
buées avec sagesse, de la maniere la plus avan-  
tageuse à la patrie & la plus propre à soula-  
ger tant de malheureuses familles, qu'elles ne  
serviroient plus à les jeter dans l'inaction, mais  
plutôt à répandre l'activité & l'industrie par-  
mi nos chers compatriotes ! A tous ces secours  
dûs à la générosité des bons citoyens & à la  
protection du gouvernement, on pourroit, en  
abolissant les parcours, joindre les redevances  
que les propriétaires payeroient au public pour  
cette abolition.

Si malgré tous ces réglemens, il y avoit en-  
core des hommes assez lâches & d'une trempe  
assez vile pour se résoudre à mendier, il fau-  
droit les renvoyer chez eux, les punir sévère-  
ment, ou même les renfermer dans les mai-  
sons de force & de travail dont nous avons  
parlé. Cette rigueur est nécessaire, parce que  
cet état de mendiant, tout infâme & honteux  
qu'il

qu'il soit, n'a malheureusement que trop d'appas pour eux. Ils se plaisent à trouver leur nourriture, sans avoir aucune peine que celle de solliciter la compassion des passans. Ce sont là les moyens qui paroissent les plus propres à supprimer cette classe d'hommes inutiles à tout bien. Que d'heureux changemens n'ap-  
percevroit-on pas dans tout les pays où le gouvernement les prendroit en considération ! Déformais on ne verroit à la campagne que des jeunes-gens fains & laborieux, qui réunissant leurs efforts à ceux de leurs peres pour cultiver les terres, doubleroient leurs revenus. Les pauvres diminueroient de jour en jour, & la mendicité ne seroit plus connue. On au-  
roit coupé le mal par la racine. Ce n'est pas ici où l'on doit regretter quelque dépense; car enfin y a-t-il rien qui déshonore plus un état, que les vagabonds & mendians qui in-  
commodeut les voyageurs, & qui dérobent les aumones dues aux vrais pauvres ? Quoi de plus pernicieux qu'un ordre d'hommes, qui sans travailler, sont nourris & habillés, & qui par là découragent ceux qui ne gagnent leur subsistance qu'à la sueur de leur front ! Combien de dérèglemens & de désordres n'enfante pas la mendicité ! Parmi les mendians, combien n'y en a-t-il pas, qui prennent toutes les habi-  
tudes du vice, qui s'enhardissent au vol, à la tromperie & à toutes sortes de crimes !

*Troisième considération. Procès.*

Il est d'une grande conséquence d'éloigner les procès des habitans de la campagne, ou lorsqu'ils sont inévitables, de les rendre le moins préjudiciables à leurs affaires qu'il est possible. Il est certain que la chicane & la paixion des procès leur nuisent infiniment. Les sommes que coûte aux plaideurs la poursuite de leurs causes, les voyages qu'ils sont obligés d'entreprendre pour être jugés, la longueur des procédures, le haut prix auquel ils achetent souvent de mauvais conseils, tout cela leur dérobe un argent & un tems précieux à l'amélioration de leurs terres. Les ouvrages de la campagne qu'on avoit entrepris s'interrompent, peu-à-peu tout se néglige & tombe dans le délabrement.

Pour couper cours aux procès ruineux, & mettre un frein à la tromperie & à l'artifice, il est d'abord besoin de loix claires & précises fondées sur les principes du droit naturel & d'une sage politique, qui débarrassées de toute ambiguïté & de toute subtilité, soient à la portée de l'intelligence des plus simples. Il faut ensuite, qu'elles soient suivies d'une maniere invariable, & qu'il ne soit jamais permis aux juges de s'en écarter le moins du monde, & de prononcer sur des présomptions toujours arbitraires. Avec de telles loix chaque citoyen découvre aisément, s'il est fondé dans ses prétentions, ou s'il ne l'est pas. Il est moins exposé

posé à se laisser séduire, par les mauvais conseils qu'il reçoit de tant de suppots de justice qui sont intéressés à le tromper & qui se contentent dans leur habileté à éluder les plus justes demandes.

Lorsque dans une nation le code des loix est imparfait, qu'elles sont obscures, & que plusieurs cas sont abandonnés aux décisions arbitraires des juges, si l'on porte des causes particulières devant les cours souveraines, il en doit infailliblement résulter en différens tems, selon les lumières & les dispositions des juges, des décisions qui se contredisent. De là qu'arrive-t-il? C'est que dans les états où ce désordre a lieu, les habitans des campagnes sont facilement embarqués dans des procès par des gens-d'affaires. Consultent-ils des avocats & des procureurs avides? Ceux-ci ne cherchant que de l'occupation & de gros profits, ne manquent pas de les flatter dans leurs prétentions, en leur produisant des exemples qui les favorisent, sans les avertir, qu'il est aussi émané en d'autres tems des décisions contraires & postérieures qui y dérogent.

Il n'est pas moins convenable dans un état bien gouverné, d'abréger les longueurs des procédures & les formalités qui font souvent gémir la justice. Il est vrai que dans tous les états où l'on fait quelque cas de la sûreté des citoyens, on ne peut pas prononcer dans un instant sur ce qui les intéressé, & qu'il faut du tems, pour examiner mûrement leurs pré-

tentions. Mais d'un autre côté, l'obscurité des procédures & les formalités trop nombreuses & inutiles font de la justice un art malheureux de se ruiner les uns les autres qui se rafine de jour en jour. Elles sont le refuge ordinaire de la mauvaise foi. Elles entraînent dans des dépenses & des pertes de tems qui font un tort irréparable à toute espece d'industrie. Elles livrent les plaideurs à la voracité des gens d'affaires qui seuls les entendent & façivent de conduire à travers ce labyrinthe.

Enfin, souhaite-t-on d'arrêter les ravages de la chicane, & de mettre les peuples à l'abri des mauvais conseils? On ne peut rien imaginer de plus sage, que le plan qu'un grand Roi, aussi illustre par ses vertus que par son haut rang, propose dans un ouvrage qu'on a publié sous le titre *du Philosophe bien faisant* dont l'amour & la tendresse de ses sujets le rendent si digne. Ecouteons-le développant lui-même ses idées en ces termes. " Je ne voudrois pas, dit-il, absolument blâmer la coutume d'acheter les conseils des jurisconsultes & de payer leur travail. Ce que je voudrois, ce seroit d'empêcher les citoyens d'entamer des procès douteux dans lesquels un avocat leur promet quelque-fois un succès qu'il n'espere pas lui-même. A ces conseillers mercenaires & que je regarde comme une peste, dont les ravages font d'autant plus grands qu'aucun Prince ne songe à les arrêter, il faudroit que l'état substituât à ses frais un certain nom-

„ nombre de gens habiles & désintéressés, qui  
 „ consultés par les parties avant un premier  
 „ éclat, leur exposeroient naïvement & gra-  
 „ tuitement l'injustice ou l'équité de leurs pré-  
 „ tentions, & par les craintes ou les espéran-  
 „ ces qu'ils donneroient, les engageroient à  
 „ renoncer à leurs desseins, ou les encourage-  
 „ roient à les suivre. Je suppose, *ajoute-t-il*,  
 „ qu'il feroit libre de consulter les jurifconsul-  
 „ tes dont j'ai parlé, ou de porter tout d'un  
 „ coup ses demandes aux Tribunaux établis,  
 „ pour en décider souverainement; mais quel  
 „ est le citoyen, qui désirant ne rien hazar-  
 „ der dans une affaire importante, néglige-  
 „ roit les avis émanés d'une prudence éclairée  
 „ & dégagée de préjugés? Quel est aussi le  
 „ citoyen, qui s'étant vu condanné par des  
 „ hommes respectables, ôferoit recourir à un  
 „ juge ordinaire, comme il pouroit en effet?"?

Moyenant tous ces arrangemens, le nombre des procureurs, des avocats & autres gens d'affaires diminueroit insensiblement, & l'aimable paix compagne de tous les biens régneroit parmi les habitans de la campagne. On assûreroit encore mieux leur repos, si on honoroit & consideroit les personnes qui travailleroient à terminer leurs différens.

#### *Quatrième considération. Dettes.*

Il est à propos de diminuer les dettes & d'en arrêter les progrès. Lorsqu'elles sont con-

sidérables parmi les habitans de la campagne, elles font un grand tort à l'agriculture. Le laboureur devient esclave du riche; vous le voyez forcé de vendre aussi-tôt à tout prix le produit de ses terres, pour se procurer l'étroit nécessaire & porter le surplus à des créanciers souvent impitoyables qui lui feroient payer bien cher le moindre retard dans le payement de leurs rentes. Il ne peut rien entreprendre en faveur de sa famille, ni rien consacrer à des épreuves & des améliorations. Survient-il des dépenses extraordinaires à faire? Il faut qu'il emprunte de nouveau, & alors il succombe sous le poids accablant de ses dettes; il se laisse aller au découragement, & ses terres font toujours plus mal cultivées. Ses enfans sont obligés d'aller de bonne-heure servir dans les villes, & y gagner un argent qu'il faut livrer à un créancier avide, pour éviter ses poursuites. Là un travail aisé & sédentaire les rend incapables de reprendre cette vie active & laborieuse qu'exigent les travaux champêtres, ou s'ils en ont le courage, leurs forces s'épuisent bien-tôt & leur santé se délabre. Voilà un tableau abrégé des maux infinis que causent dans un pays les dettes trop nombreuses parmi les cultivateurs. Il faut avouer que ce mal fait de rapides progres dans notre patrie. Sur-tout dans le Pays de Vaud cette gangrène gagne, & ravage de plus en plus nos campagnes. Il n'est presque point de laboureur qui ne doive des sommes assez considérables. Le poids de leurs

Leus dettes augmente de jour en jour; ils ont toujours plus de peine à satisfaire leurs anciens créanciers soit qu'ils contractent de nouvelles dettes, soit que leurs fonds rapportent moins, par une suite de la misère qui les talonne, les dégoûte du travail, & les empêche d'améliorer leurs fonds.

Quels remèdes apporter à tous ces maux? Comment mettre des bornes à l'accroissement des dettes? Ne feroit-il point à propos, que dans chaque Bailliage on tînt un registre de la valeur des fonds des particuliers, de leurs dettes & des pieces hypothéquées? Et comme on a négligé de le faire jusqu'à-présent, on pourroit sommer tous les créanciers qui auraient des titres, soit par obligations, soit par lettres de rentes, de les produire dans l'espace d'un tems déterminé aux divers greffes de judicature dont leurs débiteurs feroient ressortissans. Outre cela les communautés feroient tenues de donner, par exemple, tous les six ou neuf ans, un état exact de la valeur & quantité de fonds des chaque particulier. La connoissance qu'on acquerroit par ce moyen de la fortune des cultivateurs mettroit le gouvernement à portée, de prendre les arrangements les plus convenables & en même-tems les plus doux, soit pour diminuer le nombre des dettes actuelles, s'il est possible, soit pour empêcher qu'il ne s'en formât de nouvelles qui feroient disproportionnées à la fortune de ceux qui les contracteroient. Par un tel établissement

on lieroit les mains aux faux hypothéquaires, qui pour emprunter à toute main & sans mesure, affectent souvent le même fonds en plusieurs lieux différens. Tous ceux qui voudroient constituer de l'argent en rentes sur des hypothèques, pourroient s'affûrer dans les greffes ballivaux, si les fonds qu'on leur offriroit pour sûretés, feroient libres, ou non. Enfin les payfans voyant, que l'état de leurs affaires peut être connu exactement, & qu'il leur feroit impossible d'en imposer à ceux avec qui ils traitent, veilleroient sans-doute avec plus de soin à la conservation de leurs héritages. Pour ne pas perdre leur crédit, ils régiroient leurs biens avec plus de sageſſe & d'œconomie.

Mais, peut-être, n'y a-t-il rien de plus propre à délivrer les cultivateurs de leurs dettes, que de tarir les sources qui les font naître, & d'éloigner d'eux tout ce qui les empêche de les liquider. Nous mettons dans ce rang la débauche, la chicane, le luxe-même dont les femmes de la campagne ne sont pas exemptes, renvoyant le lecteur à ce que nous avons déjà dit sur la maniere dont une bonne législation pourroit proscrire ces différens abus. On leur épargneroit aussi des occasions de dettes, en prévenant, autant qu'il est possible, les pertes accablantes que leur causent les bestiaux, & en prenant tous les arrangemens nécessaires, pour qu'ils tirent de cette eſpece de bien plus de parti qu'ils ne font. C'est ce que nous aurons soin de développer dans un article à part.

L'in-

L'intérêt est-il trop haut dans un pays? On faciliteroit le payement des dettes, ou on les rendroit moins onereuses, en resserrant cet intérêt dans des limites convenables; mais quand cette opération délicate est nécessaire, il faut la faire avec sagesse & moderation. Il ne s'agit pas de baisser trop l'intérêt, & encore moins de l'interdire entièrement. On en verroit naître une foule de désordres. Personne ne voulant prêter son argent pour rien, l'homme industrieux ne trouveroit plus de ressource dans les coffres du riche, ou s'il pouvoit en arracher quelque secours, celui-ci exigeroit beaucoup pour payer les risques auquel l'exposeroient les défenses du législateur. Par là une usure affreuse s'introduiroit insensiblement chez une nation, comme on l'a vu arriver parmi les Romains, lorsque le peuple obtint, tantôt qu'on abolit les dettes, tantôt qu'on diminua l'intérêt, & qu'enfin on n'en pût point prendre. C'est en observant un juste milieu, & en contenant l'intérêt dans des bornes équitables, qu'un gouvenement procure le plus grand avantage à ses peuples.

Personne ne peut se plaindre, que l'intérêt soit trop haut dans la partie allemande du canton de Berne où l'argent se prête au quatre pour cent, & même au dessous. Mais il n'en est pas de même dans le pays de Vaud. La plupart des cultivateurs payent l'intérêt au cinq pour cent; ce qui paroît trop fort pour ceux qui cultivent des terres peu fertiles, dont ils

ne tirent rien qu'à force d'engrais & de travaux. Il semble donc qu'il conviendroit d'y reduire l'intérêt, & de défendre aux notaires de stipuler désormais les emprunts au delà du quatre pour cent. Quoique ces réglemens n'eussent pas un effet rétroactif, les anciens créanciers consentiroient bien-tôt volontairement à reduire l'intérêt au même taux, pour éviter les remboursemens dont ils feroient menacés. Cette réduction aideroit le cultivateur à payer plus régulièrement ses intérêts au bout de l'année; en sorte qu'il feroit moins souvent exposé aux poursuites des procureurs avides. Il auroit plus de superflu pour subvenir aux cas fortuits & faire valoir ses champs. Le baissement d'intérêt faisant encore hausser les terres de prix, il pourroit plus aisément éteindre ses dettes en vendant quelques uns de ses fonds. En même-tems on lui faciliteroit les payemens, si on lui permettoit de rembourser les obligations par parties sur le même pied que les lettres de rentes. A l'aide de ces arrangemens & d'une éducation qui tendroit à inspirer aux paysans la frugalité & l'amour du travail, ils trouveroient dans la culture de leurs terres un trésor suffisant pour satisfaire leurs créanciers.

La réduction de l'intérêt est le meilleur moyen d'engager les riches à faire valoir leur argent par la culture des terres. Quand elles rapportent autant, & quelquefois plus, qu'ils ne tirent de l'argent placé en rente, il est naturel qu'ils s'y intéressent. Le baissement d'intérêt  
animé

anime aussi l'industrie & le commerce. Déjà le laboureur, ayant plus de facilité à payer les rentes qu'il doit, pourroit désormais donner ses denrées à meilleur marché; ce qui diminueroit la cherté de la main d'œuvre & favoriseroit l'exportation des fabrications du pays. De plus, en trouvant à emprunter à bas intérêt, on devient plus hardi à former des projets, on ne craint pas que les profits soient absorbés par l'intérêt qu'on paye. Les riches sont plus portés à prendre part aux entreprises de commerce & à fonder des établissemens utiles, comme des manufactures, afin de tirer parti de leur argent. Mais le haut intérêt peut-il leur procurer des revenus plus grands que ceux qu'on retire des fonds de terre, des manufactures & du commerce? ils regardent tout cela avec assez d'indifférence. Ils aiment mieux placer leur argent en rente, pour jouir tranquillement de revenus considérables, sans avoir rien à craindre du dérangement des faisons, des banqueroutes & de mille autres accidens. Aussi, quelques peuples éclairés ayant compris, que le trop haut intérêt tenoit une nation dans un engourdissement invincible, l'ont baissé avec un grand succès. La réduction de l'intérêt est sur-tout nécessaire, pour encourager l'industrie & le commerce, lorsque les autres peuples commerçans l'ont diminué: car tant que l'intérêt est plus haut chez une nation que parmi ses voisins, il faut pour qu'elle fasse le même profit qu'eux, qu'elle vende ses marchandises

dises plus cherement, ce qui l'empêcheroit d'entrer en concurrence avec eux. C'est pour ne pas tomber dans des redites, que nous avons parlé ici de l'influence qu'a la reduction de l'intérêt sur la prospérité de l'industrie; quoique ce qui regarde les encouragemens des fabriques & du commerce soit l'objet de notre troisième partie.

*Cinquième considération. Taxes & impôts.*

Pour entretenir dans un état l'aïsance parmi les cultivateurs, il ne faut pas que les taxes sur les personnes & les terres soient trop fortes. Ce n'est point en accablant les peuples d'impôts, qu'on les porte au travail, comme on l'a fait retentir aux oreilles de certains Princes. On peut bien par des redevances modérées tirer un peuple de l'engourdissement, exciter son activité, & l'engager à redoubler d'ardeur, pour qu'après avoir payé ce qu'il doit au Prince, il trouve encore une honnête subsistance dans la culture de ses terres. Mais si ces taxes sont poussées au de là d'une proportion équitable, tout va bientôt en décadence. Aussi-tôt que le peuple commence à s'apercevoir, que malgré son application, sa vigilance & son redoublement de travail, il ne lui reste, après avoir rendu au Prince ce qui lui appartient, qu'un nécessaire tout-à-fait étroit, qu'il est obligé de soutenir sa vie par une mauvaise nourriture, & de passer ses jours dans une

Une continue & affreuse misere , il tombe dans le découragement tombeau infallible de toute industrie. La paresse devient son caractère dominant ; il cherche à se dédommager des maux qu'il souffre , en s'épargnant de trop rudes travaux. Il n'est personne qui n'aime jouir du fruit de ses peines. On ne veut pas travailler uniquement pour autrui. Ce sont les succès & les avantages qu'on remporte par son application , qui animent le courage & servent d'aiguillon à l'industrie. Il faut donc dans un état bien gouverné , que la moderation des impôts permette aux cultivateurs d'améliorer leurs fonds , & leur donne tout-ensemble la douce esperance de pouvoir par leur travail mettre leurs familles dans l'aisance.

Cherche-t-on à ne pas trop charger les peuples ? il convient que les taxes mises sur les terres soient proportionnées à la fertilité des terrains & au prix courant des denrées dans chaque province. Si on n'y avoit pas égard , on fouleroit les propriétaires. Ces taxes doivent aussi être levées avec ordre , avec œconomie , & de la maniere la moins onereuse aux peuples. Il faut que les sommes qu'on recueille entrent toutes-entieres dans les coffres du Prince , afin qu'il ne soit pas obligé de multiplier les impositions , pour subvenir aux besoins de l'état. Qu'elles ne passent donc pas par trop de mains qui en dissiperoient une partie , avant qu'elles pussent y arriver. Qu'elles ne servent point à enrichir des fermiers & des traitans , dont

dont les fortunes infâmes & scandaleuses por-  
teroient la tristesse & le désespoir dans le cœur  
des peuples. C'est aussi une très mauvaise po-  
litique, pour être payé avec moins de peine  
& plus de promptitude, de charger davanta-  
ge les cultivateurs industriels, & d'exiger d'eux  
ce que leurs voisins ne peuvent faire par un  
défaut d'activité & d'industrie. Cet usage per-  
nicieux anéantit de fond en comble la culture  
des terres. Il faudroit plutôt suivre une mé-  
thode toute contraire; imposer des amendes &  
des taxes sur ceux qui ne cultivent pas leurs  
terres avec soin, tandis qu'on auroit plus  
d'indulgence pour ceux qui sont laborieux.

C'est dans les pays libres que les impôts  
sont ordinairement les plus forts. On y achète  
cherement le plus doux de tous les biens, je  
veux-dire la liberté. Ainsi parmi les avanta-  
ges qui distinguent si glorieusement notre chère  
patrie, un des plus remarquables & qui doit  
le plus nous flatter, c'est que sous notre heu-  
reux gouvernement nous jouissons d'une préci-  
euse liberté, sans être assujettis aux impôts  
& aux taxes personnelles. Les dixmes que nous  
payons au Souverain, pour subvenir aux be-  
soins de l'état, & nous maintenir dans l'heu-  
reuse tranquillité qui fait depuis long-tems no-  
tre partage, n'incommodent point nos culti-  
vateurs. Ils les lui offrent au contraire avec joie  
& avec reconnoissance. Ainsi, tout ce que nous  
venons de dire ne nous regarde point. Ce-  
pendant, il y a certains districts où les cens  
qu'on

qu'on paye au Seigneur sont trop considérables, & où dans des années malheureuses, après avoir satisfait à ces droits, à peine reste-t-il aux habitans de quoi fournir à leur subsistance; ce qui y cause une pauvreté, une dépopulation & une décadence sensible de l'agriculture. Sans blesser les droits de personne, n'y auroit-il pas moyen d'y remédier? Lorsque dans un village les cens sont en trop grand nombre & trop onereux, ne pourroit-on point en rendre une partie redimables, pour procurer dans la suite aux habitans un affranchissement, qui les retiendroit dans le lieu de leur naissance & leur procureroit plus d'aifance. Si on leur accordoit cette liberté, quel redoublement d'efforts, quelle ardeur au travail ne montreroient pas tous les particuliers, pour acquérir les sommes qui serviroient à éteindre une partie de leurs cens & à rendre leur condition plus douce? Les communautés ne manqueroient pas aussi d'aider les particuliers à en venir à bout. De là résulteroit un réhaussement du prix des fonds, qui augmentant la valeur du fief, feroit percevoir au Seigneur des lods plus considérables à chaque mutation de main.

*Sixième considération. Corvées.*

Les corvées onereuses qui assujettissent les cultivateurs à certains ouvrages publics, & à fournir dans le besoin des attelages pour quelques

ques services, sans recevoir aucun salaire, sont manifestement contraires au bien de l'agriculture. Non seulement elles les détournent de leurs occupations champêtres, mais encore elles leur ôtent les moyens d'entretenir leurs familles. L'humanité doit engager tous les Souverains à en diminuer le poids dans les lieux qui ont le malheur de les connoître.

*Septième considération. Animaux sauvages.*

Le bien-être des cultivateurs demande aussi, qu'on ne laisse pas trop multiplier les oiseaux & les animaux sauvages qui ravagent leurs campagnes, & leur enlèvent le fruit de leurs travaux. Qu'il feroit cruel & inhumain de les exposer à tous ces dégâts, pour rendre les chasses plus agréables & plus abondantes. Ce n'est pas le plaisir de quelques particuliers qu'il faut consulter, mais les intérêts de la plus précieuse portion du genre-humain, je veux dire, l'ordre des cultivateurs. Qu'ils méritent d'être plaints dans ces pays où les plus riches dons de l'agriculture deviennent la proye des cerfs, des lièvres & des lapins qu'ils n'ôseroient tuer, sans s'exposer aux châtiments les plus barbares! Dans les chasses qui s'y font de tems-en-tems pour l'amusement du Prince & des Seigneurs, quels ravages n'essuient-ils point de la part des chasseurs, qui avec des meutes nombreuses, ne songent qu'à poursuivre leur proye, sans ménager en aucune façon les récoltes des paysans. Nous

Nous sommes heureux de ne connoître que de nom des excès aussi condannables.

*Huitième considération. Oppression.*

Enfin, pour préserver les cultivateurs de la misère, il faut les mettre en sûreté & à l'abri de l'oppression des autres ordres de l'Etat. Qu'elle est affreuse & déplorable la situation du laboureur dans les pays où il est compté pour rien, où comme les Ilotes chez les Lacédémoneiens, il peut être insulté & vexé impunément par les nobles ! Quel tort irréparable ne se font pas les nations qui ont adopté une conduite si inhumaine & si contraire à cette tendre reconnaissance si légitimement due à ceux qui gagnent la subsistance des autres citoyens par leur travail ! Dans les Etats gouvernés sur ces principes ne trouve-t-on pas de vastes contrées presque désertes & incultes ? N'y voit-on pas le paysan outragé en mille manières & rebuté par les plus mauvais traitemens, se décourager, devenir incapable de toute industrie, & tomber même dans un engourdissement qui approche de la stupidité ?

Ce n'est pas seulement dans ces Etats jusqu'à-présent si peu éclairés sur leurs vrais intérêts, que les pauvres cultivateurs sont exposés à l'oppression & à l'injustice ; mais on en voit encore des exemples dans les gouvernemens moderés & où l'on se fait un honneur de respecter les droits de l'humanité en général. Les riches

riches leur refusent quelquefois impunément ce qui leur appartient. Par mille ruses & mille artifices ils usurpent leurs biens ; ils scavent les empêcher de reclamer la vengeance des loix devant les Tribunaux ; ils les épouventent à la vûe de leur crédit & des frais accablans dont ils les menacent. Ces infortunés n'osant donc poursuivre leurs droits, gémissent en secret de l'injustice qu'on leur fait ; ils murmurent & prennent du dégoût pour une profession qui les avilit si fort, qu'ils peuvent être impunément foulés par les autres citoyens, malgré la protection que les loix leur accordent comme aux premiers de la nation. Que ne devroit-on pas faire pour prévenir de si pernicieux abus ! Jamais, non jamais on ne scâuroit trop favoriser les habitans des campagnes, & assûrer leur tranquillité & leur fortune contre les entreprises des plus puissans, afin que se voyant appartenir à une classe d'hommes considérés & protégés dans l'Etat, ils s'occupent avec courage & gayement de leurs travaux champêtres. Ainsi pensoit Henry IV. ce modèle des bons Rois. Comme on lui représentoit que les petits étoient souvent opprimés par les grands, ce tendre pere de tous ses sujets, non seulement ordonna au corps des avocats de leur donner gratis les avis dont ils auroient besoin, mais encore il voulut, que si leurs prétentions étoient légitimes, ils pussent poursuivre leurs droits sans aucune dépense. Qu'il feroit beau de chercher les

les moyens de fournir aux fraix d'un établissement qui montreroit tant de sagesse !

Tel doit être l'esprit de la législation, pour éloigner du cultivateur la misere & la pauvreté si propres à le décourager du travail ; mais veut-on le mettre dans une honnête aisance qui l'aide toujours mieux à faire les fraix de culture, souhaite-t-on de l'animer vivement à l'exploitation & au défrichement des terres par les revenus qu'il en tire, il faut encore favoriser les débouchés & la vente de ses denrées ; c'est là une sixième attention de la législation.

## VI. ATTENTION.

### *Débit assuré des denrées.*

Jamais les cultivateurs ne sont plus excités à tirer tout le parti possible de leurs terres, que lorsqu'ils sont assurés du débit de leurs denrées, & qu'elles se soutiennent à un prix raisonnable. Tout est alors employé de la manière la plus avantageuse. Rien ne coûte, quand il s'agit d'augmenter le produit de ses fonds ; mais le contraire s'observe, aussi-tôt que les denrées tombent à vil prix, que ce qu'on en retire n'est pas équivalent aux dépenses qu'on a faites & à l'intérêt du fond, & qu'on a de la peine à les vendre. Dans ces circonstances, le laboureur envisageant d'abondantes récoltes comme ruineuses, ne voit qu'avec chagrin la fertilité de ses champs ; il est tenté de ne semer que ce qui lui est absolument nécessaire pour son entretien. Souvent même il

y est constraint, ne pouvant plus payer le nombre d'ouvriers que demanderoit l'étendue de son terrain, ni acheter les bestiaux dont il auroit besoin pour établir une bonne œconomie rurale. Vous le voyez sur-tout perdre courage, s'il est obligé de payer en argent le tribut qu'il doit au Prince, dans le tems que surchargé de denrées, il ne trouve presque point d'acheteur qui lui donne cet argent en échange.

Voulez-vous lever ces obstacles à l'agriculture? Augmentez la consommation dans les lieux qui en manquent, & pour cet effet, encouragez les riches à vivre sur leurs terres, & à y dépenser au moins une partie de leurs revenus. Que toutes les ressources pour s'enrichir, pour faire valoir ses talens & consommer les denrées ne soient pas concentrées dans quelques villes & les capitales seulement. Si tout y tendoit, & alloit s'y rendre directement, comme les rayons d'un cercle vont se réunir à son centre, tout ce qui en seroit éloigné languiroit, & tireroit peu d'avantages des productions de la terre. Il faut donc distribuer en différens lieux les établissemens utiles renfermés dans les murs de ces villes. Que ceux qui sont revêtus de quelque emploi aillent résider dans les lieux qui sont de leur ressort. Jetez des regards bienfaisans sur les campagnes & sur toutes les parties d'une province. Que tout y devienne animé par les efforts continuels que vous ferez pour porter partout l'aisance & la facilité des débouchés. Encouragez

gez la population dans les villes & les campagnes, & ces denrées superflues dont se plaignent les cultivateurs serviront à nourrir un peuple nombreux. Si un Etat entretient des troupes, il doit les envoyer en quartiers d'hyver dans les lieux privés de tout écoulement & où il n'est pas aisé de vendre les denrées. A-t-il une bonne milice, & pour mieux l'exercer au maniement des armes forme-t-il de tems en tems des camps? Il favoriseroit la circulation, en faisant camper ses milices alternativement en différens endroits de sa domination, selon que les circonstances le demanderoient pour vivifier la consommation.

Dans les districts qui manquent absolument de toute espece de débouchés, il est utile d'y placer quelques manufactures. Les habitans se déferoient de leurs denrées, en nourrissant les ouvriers. Sans ces fabriques, quelle ne feroit pas la misere des cultivateurs dans les lieux où le débit des denrées ne feroit pas assûré, puisqu'ils feroient obligés de faire venir d'ailleurs tout ce qui serviroit à l'habillement & à d'autres commodités de la vie, tandis qu'ils ne tirent presque aucun argent de leurs recoltes? Qu'on leur apprenne aussi à donner à plusieurs denrées commestibles les préparations qui en rendroient le transport moins dispendieux, ou les feroient devenir un objet plus lucratif de commerce. Lorsque vous avez plus de grain que vous ne pouvez en consommer ou en exporter; selon la nature des terrains, confacrez-

en une partie à donner différentes productions sur lesquelles l'industrie peut s'exercer : car comme nous l'avons expliqué ailleurs, la perfection de l'agriculture ne demande pas, que toutes les terres rapportent du bled, mais qu'après avoir pourvu à la subsistance des habitans, elles soient employées de la maniere la plus lucrative. Une autre ressource pour soutenir les grains à un prix raisonnable, qui engage à faire valoir son argent par la culture des terres, c'est de favoriser le commerce tant intérieur qu'exterieur des denrées, & de proposer des récompenses à ceux qui ouvriroient de nouvelles voies de commerce & s'cauroient transporter ailleurs le superflu du pays. Enfin, si l'agriculture n'est pas assez florissante, pour qu'on puisse soutenir sur ses propres marchés la concurrence avec les voisins, il est d'une bonne police d'empêcher séverement les importations qui seroient souverainement ruineuses au cultivateur. Nous ne faisons qu'indiquer ici en abrégé les moyens qui se présentent pour favoriser les débouchés. Le véritable lieu de développer distinctement les principaux, sera dans notre troisième partie, où nous montrerons quel doit être l'esprit de la législation, pour que l'industrie & le commerce fleurissent dans un pays, & contribuent tout ensemble aux progrès de l'agriculture.

Nous passons donc à une septième attention du législateur qui a pour objet les bestiaux, dont l'entretien influe tant sur la fortune du cultivateur.

cultivateur, & intéresse si fort l'oeconomie rurale, qu'il faut nécessairement y avoir égard dans tous les plans qu'on forme pour perfectionner l'agriculture.

## VII. ATTENTION.

### *Animaux domestiques.*

Les animaux domestiques sont d'une grande ressource dans les campagnes. Plusieurs servent de nourriture à l'homme, ou lui fournissent une subsistance abondante, en lait, en beurre & en fromage. Les services qu'on reçoit de quelques uns pour labourer les champs, & les engrais qu'on leur doit à tous, contribuent infiniment à l'amélioration des terres. Ces animaux bien soignés, les cuirs qu'ils procurent & le superflu des alimens qu'on en retire, tout cela fait un objet très lucratif de commerce. Les laines des bonnes espèces de moutons enrichissent également le cultivateur, le fabricant & le commerçant. En un mot l'entretien du bétail est une branche de l'agriculture intimement liée avec les autres; le bien-être du laboureur en dépend en grande partie. Il faut donc dans un Etat qui prend à cœur la culture des terres, lui offrir avec empressement tous les secours & les facilités dont il a besoin, pour faire fleurir ses troupeaux & en augmenter les revenus autant qu'il est possible.

Et d'abord, il convient de le mettre à l'abri des pertes de bestiaux qui ruineroient son œconomie & le mettroient dans la nécessité de contracter des dettes.

*Abus des voitures qui ruinent les attelages.*

Si des voitures pénibles, trop fréquentes & faites en tout tems dans des chemins souvent impraticables ruinent ses chevaux & les tuent de fatigue, qu'on travaille à en diminuer le nombre, en favorisant par des canaux de communication avec les lacs & les rivières le transport par eau des denrées & des marchandises. Rien ne seroit à tous égards plus utile au cultivateur: car les voitures lui dérobent un tems précieux qu'exigeroient la culture de ses terres & le soin de ses affaires domestiques. Ses ouvrages sont retardés, & quelquefois ne peuvent plus se faire dans la saison convenable, s'il survient tout d'un coup des tems peu favorables. Emportant avec lui à chaque voyage une portion de son propre fourrage suffisante à l'entretien de ses chevaux pendant plusieurs jours, il diminue la quantité de ses engrais, & ne nourrit pas autant de bétail qu'il seroit sans cela. Si le voyage dure quelques jours, il dépense la plus grande partie de son salaire dans les cabarets où il s'arrête, il y vit avec dissolution, & contracte toujours plus un goût de crapule & de débauche source de malheurs & de ruine pour les familles & pour l'Etat.

Après

Après avoir diminué le nombre des voitures, il faudroit en même-tems rendre moins oneruses celles qui resteroient indispensables, en pratiquant de belles routes. Par là le voiturier pourroit mettre plus de célérité & de promptitude dans ses voyages, & ses chevaux feroient moins exposés à périr de fatigue.

*Remédes prompts, & efficaces.*

La conservation des bestiaux exigeroit encore, qu'on répandit dans les campagnes des lumieres sur l'art de les guérir quand ils sont attaqués de maladies. Les épidémies feroient moins de ravages, si on avoit des gens capables de leur administrer des remédes prompts & efficaces. Mais leur traitement est ordinai-  
rement abandonné aux hommes les plus vils. N'ayant aucun principes, ils ne font souvent qu'envenimer le mal.

*Ecole vétérinaire.*

L'école vétérinaire de Lyon nous présente un moyen facile d'instruire sur cet art important de bons sujets, qui de retour dans leur patrie pourroient en former d'autres sans beaucoup de fraix, & communiquer par tout ce genre de connoissances. Ce seroit rendre un vrai service à tous les cultivateurs d'y envoyer dans cette vûe des jeunes-gens intelligens dont on auroit lieu d'attendre des progrès.

Pour prévenir les maladies des bestiaux, il y auroit plusieurs observations & expériences qui par ordre du gouvernement devroient être faites sur les fourages dont on les nourrit & sur l'amélioration des pâturages. Après avoir fait examiner les différentes plantes qui composent nos prairies naturelles, & avoir discerné les plantes qui sont salutaires au bétail d'avec celles qui lui sont nuisibles & qu'il rebute, il faudroit s'attacher à cultiver les premières, & extirper avec soin les autres en renouvelant les prés. Il conviendroit aussi de faire rechercher par des expériences bien faites, si les animaux domestiques ne sont point incommodés par les fourages qui ont effuyé certains accidens, comme la rouille & la nielle, afin de se conduire en conséquence lorsque les mêmes circonstances reviendroient.

### *Précautions dans les épidémies.*

Enfin survient-il quelque maladie épidémique parmi les bestiaux, il est à propos d'empêcher que le mal ne se communique au bétail fain par la fréquentation de celui qui est infecté. Mais en même-tems, il faut retenir ces précautions dans de justes limites, & prendre garde que poussées trop loin, elles ne deviennent nuisibles. Ce qui s'est passé en France il y a quelques années nous fournit un exemple bien propre à faire comprendre que ces excès de prudence peuvent devenir pernicieux au public. La maladie

ladié contagieuse s'étant répandue parmi le bétail dans une Province de ce Royaume, dans le dessein d'empêcher la communication, on portâ les précautions jusqu'à deffendre de se servir des cuirs des animaux morts de la contagion, de peur que les peaux ne contribuasent à communiquer de plus en plus ce mal funeste. Comme il auroit été facheux de perdre sans raison une matière aussi précieuse, M. le Marquis de Courtivron voulut examiner si ces craintes étoient fondées. (a) Ayant fait venir des cuirs tirés d'animaux morts de maladies contagieuses, il en couvroit des animaux sains, il enveloppoit de semblables cuirs le foin dont il les nourrissoit, il les faisoit tremper dans l'eau qu'ils bûvoient, & cependant ils ne furent attaqués d'aucun mal. On nuisoit donc au public & aux propriétaires des bestiaux morts de maladie, en les obligeant à les enterrer avec leurs peaux. C'est ainsi que dans les gouvernemens même les plus éclairés, faute d'expérience, d'examen & de connoissances suffisantes, on est sujet à faire des règlements nuisibles.

### *Introduction de nouvelles espèces.*

Outre la conservation du bétail, une autre attention du gouvernement à l'égard de cette branche de l'œuvre rurale consiste à peupler les

(a) Mémoires de l'Académie Royale des Sciences  
1745.

les pays qui sont sous sa dépendance, de bonnes races d'animaux, & à faire instruire les peuples sur la maniere de les perfectionner, comme aussi sur le choix des pâturages qui leur conviennent le mieux. Souvent c'est de là que dépend tout le profit qu'on peut retirer des bestiaux. Les moutons nous fournissent là dessus un exemple remarquable. Ne voyons nous pas plusieurs nations, qui en se procurant de bonnes especes de ces sortes d'animaux, se sont mises en possession de fournir les plus belles laines de l'Europe? Les Espagnols obtinrent les plus grands succès en introduisant dans leur pays une meilleure race qu'ils avoient tirée d'Afrique; ensuite les Anglois, sous les regnes d'Edouard IV, de Henry VIII, & d'Elizabeth, en transportèrent d'Espagne en Angleterre des peuplades pour perfectionner leur espece; & en 1725 les Suédois en firent venir d'Angleterre chez eux dans la même vûe. La Flandre est aussi redevable aux Hollandois d'une autre excellente race de moutons qui est d'origine Indiéne. Voilà des races qui ont fait merveille chez ces différentes nations & qu'il nous faudroit substituer aux chétives que nous possédons. Vû l'éloignement des lieux, il feroit difficile à de simples particuliers de les naturaliser dans notre pays. Ce transport auroit besoin d'être facilité par le gouvernement. Quand toutes les Villes, les Seigneurs de place, les bourgs & les communautés soucriroient séparément pour un certain nombre de moutons,  
la

la peuplade que le gouvernement feroit choisir avec soin en Flandre & qu'il feroit venir pour l'usage des habitans ne lui feroit point à charge. Il feroit aussi-tôt remboursé de ses frais par les souiscrivans. A l'exemple des Anglois & des Suédois, nous formerions une race bâtarde avec nos meilleures brebis & les beliers de la race Flamande transportée chez nous. A leur imitation encore, il faudroit instruire dans des écoles les bergers, sur les pâturages qui conviennent le mieux, sur le choix des beliers & des brebis les plus propres à perpétuer une bonne race. Par des instructions familières & mises à la portée du peuple, on auroit besoin de détruire bien des préjugés répandus dans les campagnes sur la maniere de gouverner ces animaux: car on s'imagine sans raison, qu'ils sont très sensibles au froid; & dans cette persuasion, on ne les fait pas assez parquer, on les tient dans de petites étables, & on laisse accumuler sous eux leur fumier; au lieu qu'il leur faut beaucoup de propreté, & des écuries airées & fort élevées, pour que leur laine devienne belle. Ils ne demandent même des étables que pendant la rigueur de l'hyver. Plus ils peuvent parquer, plus leur laine se perfectionne. Quoique les Suédois habitent un pays situé fort au nord, ils ne laissent pas de les faire parquer pendant huit ou neuf mois de l'année, & c'est seulement pendant les autres mois qu'ils les enferment dans de vastes étables. Leurs succès devroient nous engager à les imiter; car il ne faut pas douter que notre pays ne soit pour

le moins aussi propre que le leur à nourrir des moutons qui donneroient une excellente laine. Notre climat n'étant pas aussi froid que celui de la Suéde, nous pourrions plus aisément les faire parquer pendant une grande partie de l'année.

Nous avons le long du mont Jura des paturages qui leur conviennent admirablement. Il s'en trouve aussi dans nos prairies sèches & sur nos collines où croissent les herbes fines. C'est dans ces endroits du pays où l'on pourroit commodément leur ménager de bons parcs, qu'il faudroit sur-tout les établir. Chaque contrée peut avoir des avantages qui lui font propres ; l'une est propre à une culture particulière, l'autre à l'éducation de certains animaux. C'est mal employer les terres, de vouloir qu'elles rapportent de tout dans un même endroit, ou qu'elles nourrissent toute sorte de bestiaux. Par une juste distribution des productions de la terre selon la nature des terrains, les différentes parties d'un pays s'unissent les unes aux autres & subviennent à leurs besoins réciproques ; la circulation intérieure augmente ; on peut sans inconvénient fournir plus de matières premières aux fabriques, & le commerce se soutient sur de solides fondemens, parce qu'il n'y a rien de forcé, & que tout est arrangé conformément à la nature des choses.

Ce n'est pas seulement l'espèce de nos moutons qui demanderoit d'être perfectionnée. Notre race de chevaux qui est foible & de petite

petite taille dans le Pays de Vaud ne l'exigeroit pas moins. Si ceux qui habitent des districts abondans en fourages avoient à élever des chevaux d'une race vigoureuse & d'une belle espèce, ils en feroient une branche de commerce fort avantageuse. La culture des terres feroit aussi plus florissante parmi nous. On leur donneroit de meilleurs labours avec des chevaux forts & robustes. Il est vrai qu'on peut y supléer en se servant de bœufs. Les premiers Romains qui étoient d'excellens cultivateurs n'hésiterent point à les préférer. Ils ont en effet plusieurs avantages sur les chevaux. Le bœuf est d'un plus facile entretien que le cheval, beaucoup moins sujet aux maladies & moins délicat sur le choix des paturages, plus fort & par là même plus propre à donner de profonds labours. Le cheval est plus cher, ses harnois coûtent beaucoup plus, sa ferrure est dispendieuse, il diminue de prix en vieillissant; S'il s'estropie il ne sert à rien: mais un bœuf devenu vieux ou rendu par quelque accident incapable de labourer, peut être engrangé & vendu avec profit. Il semble donc qu'il feroit avantageux à notre patrie d'en rendre l'usage plus général dans tous les lieux où la nature du terrain permet de s'en servir. Nos laboureurs, nourrissant un plus petit nombre de chevaux, augmenteroient leurs revenus en entretenant plus de bétail, & ne feroient pas exposés à faire tout d'un coup tant de pertes accablantes.

Cet usage seroit sur-tout facile à introduire, lorsqu'on auroit construit de meilleures routes & diminué le nombre des voitures par les moyens dont nous avons parlé. Veut-on rendre l'usage des bœufs encore moins dispendieux & plus utile au cultivateur, ne seroit-il pas à propos d'ordonner aux bouchers d'acheter les vieux bœufs gras plutôt que les jeunes? Ceux-ci seroient employés au labour des terres, & dans leur vieillesse ils serviroient encore à notre subsistance après avoir été engrangés. Par cet arrangement le cultivateur tireroit tout le parti possible de son bétail. Cependant le bœuf étant extrêmement lent, lorsqu'on auroit beaucoup de terres à labourer il seroit nécessaire d'avoir aussi des chevaux pour expédier l'ouvrage, comme dans le tems des derniers labours & des récoltes où tous les moments sont précieux. Du tems des premiers Romains les loix agraires ne donnant à chaque propriétaire que l'étendue de terrain qui suffissoit à sa famille, il leur étoit plus facile qu'à nous de se servir uniquement de bœufs pour labourer les terres.

Parmi les animaux domestiques qui sont utiles à une nation, qui peuvent mettre le paysan dans une plus grande aisance & dont le gouvernement doit favoriser la multiplication, il ne faut pas oublier les mouches à miel. Elles font d'autant plus estimables, que sans consommer aucun genre de subsistance & de productions comestibles à l'usage de l'homme & des

des autres animaux domestiques, elles s'entretiennent & nous fournissent un aliment excellent. La cire qu'on en retire ouvre encore au commerce une branche très lucrative. Il feroit bon d'instruire les paysans sur la maniere de les conduire, de les multiplier, de leur épargner plusieurs opérations meurtrieres & barbares, & d'en tirer plus de profit qu'ils ne font.

*Faciliter l'entretien des bestiaux.*

Enfin, souhaitez-vous que l'entretien des animaux domestiques enrichisse les cultivateurs? fournissez leur les moyens de les nourrir sans peine, & d'en augmenter le nombre autant qu'il est possible, sans nuire aux autres produits des campagnes. Ceci interesse particulièrement notre patrie. Nous avons besoin d'abondans fourrages pour hyverner les nombreux troupeaux que nous envoyons en été sur nos montagnes. Rien ne donneroit plus de facilité pour cela, que l'établissement des prairies artificielles. Sans y confacer trop de terrain, elles procureroient une grande abondance de fourrage.

Un autre objet important, feroit de mettre nos paysans en état d'élever & d'engraisser plus de porcs qu'ils ne font. Comme jusqu'à-présent nous les avons tirés en grande partie de nos voisins, combien n'en coûtoit-il pas d'argent à notre patrie pour l'achapt de ces animaux?

Rien

Rien n'est plus sage que le règlement qui vient d'en défendre l'entrée. Il ne resteroit plus qu'à favoriser par divers arrangemens l'entretien de cette espèce d'animaux. Déjà les cultivateurs auroient plus de facilité à les élever, si on peuploit mieux qu'on a fait jusqu'à-présent nos forets d'arbres propres à les engrâisser. On pourroit aussi assurer une plus abondante subsistance à ces animaux, en rendant plus commune la culture de différentes racines, telles que les pommes de terre, les raves, les turnips, les navets, les toupinambours, &c. Elles ne serviroient pas moins à nourrir les bœufs. En même-tems elles suppléeroient en hyver à la rareté du fourrage verd que certains bestiaux demandent, pour se bien porter. Nous aurions bientôt tous ces différens secours, si les particuliers n'étoient pas gênés par les règlemens de police sur l'arrangement de leur sol. Sans ces entraves qui leur lient les mains, tout le reste de l'œuvre rurale en seroit amélioré. C'est ce qui me conduit à une huitième attention de la législation qui consiste, à laisser chaque propriétaire maître de semer sur son fonds ce qu'il veut, & de distribuer ses terres de la maniere la plus utile felon les circonstances où se trouve son domaine; en sorte qu'il lui soit permis de prendre les mesures les plus propres à nourrir ses bestiaux avec le moins de frais possibles.

### VIII. ATTENTION.

#### *Liberté de Culture, Clôture des parcours.*

Dans les Pays où le parcours a lieu les propriétaires n'ont pas le droit d'administrer leurs terres à leur gré. Ils n'ont pas la liberté d'y semer ce qu'ils jugent à propos, n'y d'adopter plusieurs cultures avantageuses, sans s'exposer à voir le fruit de leur travail impunément foulé & dévoré par le bétail qu'on y envoie paître après la récolte des blés. Pour faire reposer leurs terres, ils sont contraints de les laisser en jachères inutiles ; au lieu qu'en leur faisant rapporter tantôt du grain, tantôt du fourrage, ils auroient pu les renouveler & épargner leurs engrais. Car c'est un fait confirmé par l'expérience, que les prés artificiels repaient & engrassen les champs épuisés. N'étant pas libres d'établir des prairies artificielles partout où il leur plairait, ils ne peuvent pas mettre une juste proportion entre leurs champs & leurs prés, ni défricher & renouveler leurs prés naturels, en les labourant & les ensemencant, ni se procurer les fumiers qu'exigeroit l'étendue de leur terrain. Le tort que font les parcours à une bonne administration rurale a déjà été mis dans un si grand jour par plusieurs écrivains, qu'il feroit inutile de s'étendre d'avantage là dessus.

Les pauvres n'auroient pas sujet de se plaindre

dre de l'abolition des parcours, si comme nous l'avons déjà insinué, les propriétaires payoient une redevance destinée à éteindre la mendicité, & à former les jeunes-gens à une vie active & laborieuse. Cependant quelque utile que soit cette abolition, ce ne sont pas des coups d'autorité qu'il faudroit mettre en œuvre pour y parvenir. Rien n'étant plus cher à une nation que ses usages, il est dangereux de les attaquer de front. Quand il faut les changer, ils doivent être abolis, par des exemples, à force de douceur, de patience & d'encouragemens, par la persuasion & la vue de l'intérêt.

Ne pourroit-on pas engager par de bonnes raisons des communautés intelligentes à faire l'essai de cette abolition? \* Elles ne manqueroient pas d'en retirer dans peu de grands avantages. L'état florissant où elles se mettroient, porteroit d'autres communautés à les imiter; & bientôt, sans avoir eu recours à des violences qui ne font qu'aigrir les esprits, notre pays seroit affranchi d'une coutume qui fait gémir les bons cultivateurs & les tient dans la servitude.

\* Depuis le jugement des Mémoires sur la législation, cet exemple vient d'être donné par la ville d'Orbe qui après un mûr examen, a cru devoir abolir le parcours des champs dans tout son territoire; ce qui mettra ses habitants en état d'adopter plusieurs cultures avantageuses, & en particulier celle de la garance qui réussit merveilleusement dans une grande partie de son sol.

Mais,

Mais, dira-t-on, si on abolit les parcours, comment faire parquer les moutons après la récolte des blés ? Ira-t-on les priver d'une pâture qui leur est si salutaire ? J'ai souvent entendu proposer cette difficulté. Mais qu'on jette les yeux sur les Provinces de France où la vaine pâture n'a pas lieu. « Chacun, dit M. Du Hamel, y fait de ses terres ce qu'il veut ; il y sème toute sorte de graines, de légumes, d'herbes, & il est assuré qu'on n'y fait aucun mal, sans avoir besoin de hayes & de fossés. S'il a semé du sainfoin, de la luzerne, ou du trèfle avec de l'avoine, comme la jeune herbe ne pourrit point dans le chaume, il suffit au propriétaire de marquer son champ avec quelques bouchons de paille, pour que les bergers empêchent d'y entrer. D'ailleurs les propriétaires de ces bétiaux seroient responsables du dommage. » Ainsi après l'abolition des parcours, les propriétaires pourroient de même faire parquer leurs moutons sur leurs fonds, en employant les mêmes précautions. Il est vrai que cet usage seroit plus difficile chez-nous. Comme la plupart de nos paysans possèdent des terres qui sont extrêmement divisées & étroites, il ne leur seroit pas facile de faire parquer leurs moutons sur leurs champs recueillis, sans nuire aux terres de leurs voisins qui seroient couvertes de trèfles, de luzernes & d'autres plantes. Il faudroit donc tâcher par des moyens doux & équitables, de remédier à cette trop

grande division des terres qui à bien d'autres égards est très pernicieuse à la culture des champs. C'est là une neuvième attention de la législation, dont nous allons maintenant nous occuper.

## IX. ATTENTION.

### *Réunion des fonds particuliers.*

Si les terres des cultivateurs sont trop subdivisées & dispersées ça & là dans un vaste territoire, elles ne fixent pas assez leurs regards, & partagent trop leur attention. Ils ne sont jamais assez prompts à prévenir les dommages dont elles sont menacées, ni à y remédier. Que de momens précieux ne perdent-ils pas, à conduire successivement leurs charrues & leurs chariots dans tant de champs éloignés les uns des autres! Que de fatigues pour les hommes & les bêtes de trait! Qu'il feroit donc à souhaiter, que les fonds des particuliers fussent plus réunis, & eussent une étendue raisonnable! Mais afin d'opérer cette réunion, doit-on, à l'exemple des Anglois, autoriser les échanges forcés, après avoir fait estimer par des experts, s'ils sont expédiens, & chercher par des dédommagemens à les rendre également avantageux de part & d'autre? Quelque succès qu'ait eu dans la suite cette méthode en Angleterre, il est dangereux de l'adopter. Des experts

perts se laisseroient, peut-être, gagner par les riches, ou par ceux qui auroient du crédit, & ils opprimeroient les petits. Souvent même il feroit difficile de donner de justes dédommagemens pour des pieces qui sont à la portée des propriétaires, & qui à cause de la facilité qu'ils ont à les amander avec les égouts de leurs écuries, leurs fumiers & la boue des rues, leur sont infiniment précieuses. On entendroit trop souvent des plaintes & des murmures de la part de ceux, qui affectionnant certains fonds, se croiroient lésés dans les échanges auxquels ils auroient été contraints. Ils crieroient à l'oppression, mot odieux qui ne peut être supporté par des hommes libres. Il vaut donc mieux encourager les particuliers à faire ces échanges volontairement & sans contrainte. On faciliteroit ces échanges en les affranchissant de tout lod. Le fief n'y perdroit rien, puisque dans l'état actuel des choses ces échanges ont très rarement lieu. S'il arrivoit qu'il fût privé de la perception de quelques lods qu'il auroit tirés sans ce nouvel arrangement, ce ne feroit pas pour long-tems. Il feroit amplement dédommagé de ce sacrifice momentané, lorsque les fonds auroient augmenté de valeur par une suite de cette réunion. Enfin, on ne devroit négliger aucun des moyens doux & honnêtes qui tendroient à la favoriser, en dédommangeant les particuliers, & en donnant de justes sujets de contentement à tous ceux qui se prêteroient avec plaisir à des arrangements

mens si essentiels à toute bonne culture. Il faudroit inviter les villes & les Communautés à prendre cette affaire en grande considération. " Inviter, dit le célèbre Montesquieu, quand il ne faut pas contraindre, conduire quand il ne faut pas commander, c'est l'habileté suprême. La raison a un empire naturel; elle a même un empire tirannique. On lui résiste, mais cette résistance est son triomphe; encore un peu de tems, & l'on sera forcé de revenir à elle. "

S'il est utile que les fonds des propriétaires ne soient pas trop subdivisés & dispersés ça & là, d'un autre côté l'agriculture ne souffre pas moins, quand les terres d'un pays sont distribuées en trop grandes fermes, qu'il y a trop de grands propriétaires, & par là même un trop grand défaut de propriété chez les cultivateurs. Aussi, une nouvelle & dixième attention de la législation consiste à prévenir les maux qui pourroient résulter d'une trop grande réunion de terrain dans les domaines des particuliers.

## X. ATTENTION.

### *Domaines trop vastes.*

Lorsque les terres d'un Etat sont partagées en vastes domaines, elles ne sont cultivées, en grande partie, que par des mercénaires qui ne

ne prennent jamais un véritable intérêt à l'amélioration d'un fonds dont ils n'ont pas la propriété. Tout est abandonné à l'avidité des fermiers, tout languit & dépérit insensiblement dans les campagnes. Tandis que les maîtres résident dans les villes, y vivent avec faste & y consomment tous leurs revenus, ils ne veillent point sur la culture de leurs terres. Les fermiers qui les régissent ne songent qu'à les épuiser, à en tirer tout ce qu'ils peuvent, & à s'enrichir à leurs dépens. Ne pensant qu'au moment présent, ils ne les font valoir qu'autant qu'ils peuvent en ressentir aussi-tôt les heureux effets. Ils ne voudroient pas se constituer en fraix pour des améliorations, dont un autre fermier recueilleroit, peut-être, le bénéfice, ou qui feroient renchérir la ferme. C'est ce qui fait voir que les grands domaines que la plupart des Princes possèdent nuisent à la bonne culture des terres. Ces vastes étendues de terrain feroient sans contredit d'un plus grand rapport, s'ils les divisoient & les vendoient à leurs sujets à un prix raisonnable. Le seul moyen d'engager les fermiers à redoubler d'ardeur & de zèle dans la culture des terres, c'est d'ordonner qu'on fasse des baux d'une longue durée.

Mais jamais le cultivateur n'est plus animé, que quand il cultive son propre fonds. Vous ne lui voyez pas cette indifférence qu'il éprouve lorsqu'il ne consacre ses travaux qu'à des champs étrangers. Son activité est soutenue

par l'agréable idée, que plus son fonds sera amélioré, plus aussi il augmentera en valeur, lui produira davantage & le mettra dans l'aisance. Il convient donc que les paysans soient propriétaires & posséderent généralement parlant les terres qu'ils cultivent. Le peu d'étendue de leurs domaines leur sert d'éguillon. La nécessité où ils sont de trouver la subsistance de leurs familles les force à en augmenter la fertilité. Un terrain de mauvaise qualité s'améliore entre les mains d'un propriétaire qui travaille lui-même à la terre ; tandis qu'il resteroit presque toujours en friche, s'il appartenoit à un riche qui dédaigne ce genre de travail, & qui fait tout faire par des mercénaires. Car celui-ci n'est pas disposé à payer chèrement des ouvriers, pour exploiter & défricher de mauvais terrains, dont le rapport ne le dédommageroit pas de ses frais. Il aime mieux faire valoir autrement son argent, ou le consacrer à acheter un fond situé dans un sol plus fertile. Mais le paysan propriétaire de ce mauvais terrain ne se rebute point. Comme il n'a pas le moyen d'acheter d'autres fonds, il s'attache à bien cultiver son petit domaine & à en corriger par toute sorte de voies les mauvaises qualités. Il ne regrette pas ses peines, pour peu qu'il réussisse ; il ne perd aucun moment, & à force de fouillement de terres, de patience & de travail, son terrain devient d'un assez bon rapport. C'est là une vraie conquête pour l'état, un nouveau champ que gagne la patrie ; au lieu qu'il

qu'il auroit été perdu entre les mains d'un grand propriétaire ou d'un citadin. Un payfan fait cas de tout ce que renferme son petit domaine ; il ménage son terrain avec une sage économie. Mais les grands propriétaires n'y regardent pas de si près ; ils font bien éloignés de mettre tout à profit. Vous les voiez changer en avenues, en allées & en décosations inutiles ce qui auroit suffi à l'entretien d'une pauvre famille.

Les terres sont-elles cultivées par des payfans mercénaires qui sont au gage des riches ? Ne tenant à rien, ils désertent des campagnes & s'expatrient sans peine. Ils vont dans les villes, pour y gagner plus aisément leur pain en servant les riches, ou en exerçant quelque profession. Tout le bien de la plupart consistant dans leur industrie, ils peuvent vivre partout, ils se mettent fort peu en peine de qui ils dépendent. Sous tous les gouvernemens ils s'estimoient aussi heureux. Ainsi ils perdent insensiblement tout amour de la patrie, ils ne regardent plus leur sort comme dépendant de celui de l'Etat. C'est la propriété seule qui a la force de retenir chez eux les habitans des campagnes. C'est elle qui peut les remplir de zèle pour la conservation de l'Etat, & en faire dans l'occasion des soldats courageux prêts à le défendre.

Mais, dira-t-on, est-ce qu'un payfan, qui ne possède que quelques champs & dont les revenus sont très-médiocres, aura seulement de bons

instrumens de labourage ? est-il naturel de croire qu'il fera en état de bien cultiver ses terres ? Oui, il le peut beaucoup mieux que le grand propriétaire qui dédaigne le travail, pourvu qu'il ne soit pas endetté, qu'il vive sous un gouvernement doux & modéré, & que dès sa jeunesse on lui ait inspiré l'amour de la frugalité & du travail. L'usage des bœufs & des prairies artificielles s'étant une fois introduit par-tout, le plus petit propriétaire auroit tous les secours nécessaires pour améliorer son champ ; car la quantité des engrais & le nombre des charrues & des attelages augmenteroit dans les campagnes. Jamais l'agriculture ne fût plus florissante chez les Romains, que lorsque les terres ne furent pas trop inégalement partagées entre les citoyens, & qu'ils étoient tout ensemble & propriétaires & cultivateurs. Les portions que Romulus leur avoit assignées étoient très petites, mais étant bien cultivées elles suffisoient à l'entretien de leurs familles ; ils trouvoient de grandes ressources dans leur frugalité & leur ardeur au travail.

Cependant quelque utile que fût ce partage à peu près égal des terres entre les habitans d'un pays, il est difficile de le conserver long-tems. Malgré les loix agraires qui chez les Romains mettoient un frein à la cupidité, l'inégalité ne tarda pas à s'introduire parmi eux, & le peuple dépouillé de ses terres se plaignoit hautement. Nous ne répéterons pas ici ce que la législation doit faire pour empêcher que trop d'héritages ne

ne se réunissent sur la tête d'un seul. Nous en avons déjà parlé dans l'article du luxe. Contentons-nous d'ajouter, qu'il faut sans cesse veiller sur les grands propriétaires, si on ne veut pas qu'ils continuent à absorber les fonds qui touchent leurs domaines; car avec leur argent il leur est aisé de tout obtenir. Ils peuvent susciter au petit tant de difficultés, qu'il est obligé de leur accorder ce qu'ils demandent, ou en éblouir d'autres par le haut prix qu'ils offrent pour le fonds dont ils désirent l'acquisition, ou tenter celui-ci en lui promettant leur faveur & leur protection. Le payfan se laisse-t-il ainsi séduire & dépouiller de ses meilleures terres, il dépense l'argent qu'il a reçu de sa vente, sa misérable postérité ne possède plus que de mauvais terreins & se décourage.

Ce n'est pas, au reste, que les grands propriétaires ne puissent être utiles quand ils résident sur leurs terres, qu'en même-tems ils ne cherchent pas à tout engloutir, mais qu'ils se montrent modérés & pleins de sentiments d'humanité, qu'ils aiment à encourager les payfans par leurs conseils, leurs directions, leurs exemples & leurs secours. Leur présence fait circuler l'argent dans les campagnes; ils donnent un débouché aux denrées, ils augmentent les fermiers; avec plus d'éducation ils sont plus en état de faire des recherches suivies, d'observer & d'éprouver les diverses méthodes. Quand il y a dans un état de grands propriétaires, le gouvernement doit par des attentions honorables

bles les engager à vivre dans leurs campagnes, & à revêtir l'aimable caractère que nous venons de tracer. C'est la meilleure maniere de prévenir les maux infinis qu'entraîne la trop grande inégalité des domaines.

En même-tems il est à propos de dégoûter les étrangers de faire de trop grandes acquisitions des terres d'un pays, à moins qu'ils ne viennent y résider; car autrement les terres deviendroient des grandeurs négatives dans une province. Tous les revenus des fonds possédés par des étrangers sortiroient du pays, & ne serviroient qu'à entretenir l'aisance & l'industrie des peuples voisins. Ce cas peut aisément arriver dans certaines circonstances. Si, par exemple, un pays pauvre par un défaut d'industrie & de commerce, mais agréable par ses points de vue & la diversité de ses productions, & où l'on ne payeroit point d'impôts, étoit voisin de villes riches & opulentes, où le commerce & d'autres ressources produissoient de gros amas d'argent, les particuliers de ces villes ne manqueroient pas de placer leurs fonds dans ce pays là. Ils y achéteroient des terres considérables & tout ce qu'il y auroit de plus fertile. Car personne ne feroit en état dans ce pays pauvre d'entrer en concurrence avec eux, ni de payer aussi bien, ni d'acheter autant. Or qu'en arriveroit-il? C'est que les habitans d'un tel pays s'appauvriroient toujours plus; l'industrie nationale y languiroit davantage, tandis que celle des voisins augmenteroit.

roit. Tous les produits des fonds iroient dans ces villes opulentes que j'ai supposées. Le naturel du pays se dégoûteroit, & les campagnes se dépeupleroient entièrement.

Quand nous jettons les yeux sur le pays de Vaud, nous trouvons qu'en plusieurs endroits la plupart des payfans possèdent les champs qu'ils cultivent. Sans le poids de leurs dettes, ils en auroient la propriété. S'ils sont incommodés par les grands propriétaires, cela se fait principalement sentir dans les districts de vignobles. Là il est assez ordinaire de voir de grands propriétaires de vignes qui, pour avoir des engrais, achetent & engloutissent tous les prés d'un village; ce qui fait que les payfans auxquels ils abandonnent la culture des champs se trouvent presque sans prés, ou n'en ont que de mauvais. Ils n'ont pas-même la ressource des prairies artificielles, à cause de l'affutissement au parcours. Faut-il s'étonner si leurs champs, faute d'engrais, dépérissent de jour en jour, & ne donnent que de chétives récoltes. Le bien de l'agriculture demanderoit, qu'on mit les cultivateurs à l'abri de ces grandes réunions de prés sur la tête d'un seul si ruineuses à leur économie.

Comme la culture des vignes a bien des influences sur l'Etat des campagnes, nous sommes obligés de discuter ce qui les regarde, pour ne pas retoucher trop au long ce sujet lorsque l'occasion s'en présentera de nouveau. C'est là

une nouvelle & onzième attention de la législation.

## XI. ATTENTION.

### *Vignes.*

Il n'est pas douteux, que la culture de la vigne ne soit avantageuse par-tout où il croît un bon vin qui peut avoir de la réputation chez les peuples voisins qui en manquent. Il y a bien des terrains qui à cause de leur situation, de la nature & de la rapidité du sol, ne pourroient être employés plus utilement. D'ailleurs cette culture fait vivre beaucoup de gens. Les uns sont occupés à fournir les échallas, d'autres à construire des tonneaux; & enfin un grand nombre d'ouvriers sont nécessaires, soit pour tailler & ébourgeonner les vignes, soit pour leur donner les différens labours dont elles ont besoin, ou pour les vendanger. En multipliant ainsi parmi les habitans les moyens de gagner leur subsistance, elles contribuent à la population. Les frais qu'elles entraînent & que la vente du vin restitue aux propriétaires sont donc très avantageux à l'Etat. La culture de la vigne favorise aussi à plus d'un égard celle des champs. Déjà les nombreux ouvriers que la vigne demande augmentent la consommation des denrées & fournissent aux bleds un débouché assûré. Les vignerons ayant achevé leurs ouvrages peuvent aider le laboureur

teur, soit pour moissonner les blés, soit pour faire les dernières récoltes des foins ; ils servent encore en hiver à exploiter les bois, & à d'autres occupations. Enfin lorsque les vignes donnent un vin de bonne qualité, elles présentent au commerce extérieur d'une nation une nouvelle branche très lucrative qui ne sauroit être trop favorisée par le gouvernement : car il est pernicieux à un pays que les vins y regorgent & y soient à bon marché. Ils ruinent alors les propriétaires des vignes, & plongent les habitans dans l'ivrognerie. Il faut donc en faciliter le débit chez l'étranger par tous les moyens possibles, comme par exemple, en ne le gênant point par des droits établis sur ce genre de commerce, en encourageant par des gratifications l'exportation des vins chez les voisins qui en manquent, en interdisant toute espèce de monopole, en refusant, fût-ce au premier citoyen, des priviléges exclusifs qui enlèveroient tous les profits aux cultivateurs. Nous n'en dirons pas davantage ici, parce que nous aurons occasion d'en parler plus distinctement dans notre troisième partie.

Malgré les grands avantages que procure en général la culture de la vigne, il faut cependant avouer qu'elle peut nuire en certaines circonstances. Et d'abord elle est dangereuse lorsqu'elle dérobe aux champs tous les fumiers & les engrais des villages ; inconvénient qui, comme nous l'avons déjà insinué, ne peut être levé, qu'en prenant des mesures contre les grands

grands propriétaires de vignes, & en introduisant dans ces lieux l'usage des prairies artificielles. Quand on ressereroit dans d'étroites limites la quantité de fumier qu'il seroit permis de répandre sur chaque arpent de vigne, le vin deviendroit, à la vérité, moins abondant; mais gagnant en qualité, il seroit plus recherché des étrangers, on le débiteroit plus facilement, & on ne se verroit pas si souvent inondé de vin, sans trouver assez d'acheteurs pour s'en défaire. La culture des vignes est encore nuisible, lorsqu'elle est établie dans des districts qui ne produisent qu'un mauvais vin plein d'acides & qui ne peut se perfectionner en le conservant. Ces sortes de vins causent un tort considérable à la réputation de tous ceux qui croissent dans une province. Comme ils font craindre aux étrangers qu'on ne les trompe par des mélanges frauduleux, ils nuisent infailliblement au commerce extérieur des vins. D'ailleurs, cette boisson mal-faine ne peut qu'altérer la santé des habitans. Il seroit donc à souhaiter, que les propriétaires des vignes situées dans les districts qui donnent ces mauvais vins, voulussent confacer leur terrain à quelque autre culture qui réussiroit mieux dans leurs contrées. Mais pour les y engager, faut-il des ordonnances qui leur imposent la nécessité de les arracher? On n'a pas besoin d'avoir recours à des expédiens aussi violens pour les déterminer à faire un meilleur emploi de leurs terres. Il vaut mieux les porter à faire volonté.

volontairement le sacrifice de leurs vignes. Quand on aura trouvé des débouchés assurés pour les grains, les propriétaires de ces mauvaises vignes en diminueront volontiers la quantité pour s'intéresser à la culture des champs; ou lorsque les manufactures nécessaires feront introduites dans le pays, au lieu de tirer de leur terrain de mauvais vins, ils aimeront mieux lui faire rapporter, autant qu'il sera possible, les matières premières sur lesquelles s'exercent les arts.

L'esprit d'une bonne législation tend toujours à conduire les hommes au but désiré par les voies les plus douces. Le législateur doit même chercher à les plier à son gré, sans qu'ils s'en apperçoivent. Faites luire à leurs yeux un intérêt visible dans ce que vous voulez exiger d'eux; offrez leur en même-tems pour l'exécution toutes les facilités requises; ils s'y porteront d'eux-mêmes sans contrainte.

Nous avons tâché jusqu'à présent de montrer comment la législation viendroit à bout d'encourager la culture des terres qui sont déjà en valeur. Il nous reste encore à voir ce qu'elle auroit à faire pour augmenter le nombre des terres labourables. Elle doit premierement porter ses vues sur les forêts, & faire en sorte qu'elles occupent le moins d'espace possible & cependant suffisant pour tous les usages auxquels les bois sont nécessaires. C'est là une douzième attention à laquelle nous rapporte-

rons aussi tout ce qui concerne les plantations d'arbres, pour ne pas multiplier inutilement les articles.

## XII. ATTENTION.

### *Bois & forêts.*

Lorsque les forêts couvrent de trop grands espaces, il est sans-doute utile d'en extirper une partie. C'est autant de terrain qu'elles dérobent à plusieurs cultures avantageuses. Plus on a de terres labourables, plus aussi la quantité de subsistance, le commerce, les occupations & par conséquent la population augmentent dans un Etat. De trop vastes forêts rendent un climat beaucoup plus froid, qu'il ne seroit sans elles, & par là même nuisent à plusieurs productions qui demandent un certain degré de chaleur.

Avec des forêts qui n'occupent qu'une étendue raisonnable, mais qui sont bien régies & entretenues, on peut se procurer autant de bois qu'avec des forêts immenses où l'on couperoit sans aucune règle, où on laisseroit des vuides considérables, & où on ne chercheroit point à reparer les breches qu'on y feroit tous les jours. Ces sortes de négligences font souvent, qu'au milieu des plus grandes forêts, on se plaint de la difette des bois, & qu'on ne voit presque de tout-côté que des terrains incultes qui ne rapportent rien. C'est le chef-d'œuvre d'une bonne police, de sçavoir resserrer

rer les forêts dans de justes bornes proportionnées à nos véritables besoins, & de faire en sorte que sans une trop grande étendue, elles ne laissent pas de fournir tout ce qui est nécessaire pour le chauffage, pour les bois de service, pour les forges & autres établissements utiles. Il y a des pays où l'on a plus de facilité que dans d'autres, à diminuer l'étendue des forêts, parce qu'on peut y suppléer à la disette des bois à l'aide des mines de charbon & des tourbes. Nous avons plusieurs districts dans notre patrie où il feroit, peut-être, facile de se procurer cette ressource.

Après avoir une fois établi un juste rapport entre l'étendue des forêts & des terres labou rables d'un pays, il faut d'excellens règlements pour entretenir cette proportion, pour empêcher que les bois ne diminuent sans-cesse & que la disette ne s'en fasse sentir. Car enfin, c'est là une précieuse production qu'une nation industrielle peut faire valoir en mille manières, & qui venant à manquer met des obstacles insurmontables à différentes entreprises.

La conservation des forêts demanderoit d'abord, qu'on pût mettre un frein aux consommations de bois excessives & ruineuses qu'entraînent depuis long-tems le luxe, la mollesse & le trop grand amour de l'aisance, qui tous ont fait de grands progrès parmi nous.

Il faut ensuite veiller sur les propriétaires des bois qui ne sentent pas assez la nécessité de les conserver. Sans penser à la postérité,

ils veulent jouir ; on ne peut les ramener à la modération, ni les toucher par la vûe d'un intérêt tout à fait prochain, comme dans les autres parties de l'oeconomie champêtre. Ici ils ont besoin d'être rigoureusement assujettis par le gouvernement à une sage régie.

Il convient non seulement d'ordonner dans les forêts des réserves pour en tirer de beaux bois de construction, mais encore de déterminer avec sagesse le tems où l'on doit couper ces réserves. Les arbres atteignent à un certain âge un point de perfection, après lequel ils ne font que s'alterer & dégénérer. Il vaudroit mieux après ce tems écoulé les conserver dans des magazins, que les laisser dépérir sur pied, d'autant plus que le terrain commenceroit à produire de nouveau pour la postérité. Mais le tems de ces coupes varie, selon l'espèce des arbres, la profondeur & la nature des terrains. M. De Buffon d'après ses observations estime, que pour les terres fortes, on peut régler les coupes de bois de chêne à cinquante ans dans un terrain de deux pieds & demi, à septante dans un terrain de trois pieds & demi, & à cent dans un terrain de quatre pieds & demi. Dans les terres sablonneuses & légères il fixe les coupes à quarante, soixante, quatre-vingt ans. Ce que le même Auteur a imaginé, pour rendre les bois de service plus durables, peut beaucoup servir à épargner les bois de haute futaie qui dépérissent parmi nous. En écorçant les arbres, & en les laissant sécher &

& mourir sur pied, avant que de les abattre, l'aubier devient aussi dur que le bois le plus parfait, la densité & la force des bois augmentent considérablement. Cette pratique aisée à suivre & si fort favorable à la conservation des bois de construction mérite l'attention de tous les gouvernemens.

Des coupes réglées sur des expériences bien faites sont aussi nécessaires, pour tirer des taillis le plus de bois qu'il est possible. Il y a un tems pendant lequel les arbres continuent à croître chaque année de plus en plus, mais au delà duquel cet accroissement diminue d'année en année. Ce seroit là le vrai moment qu'il faudroit saisir, pour couper les taillis avec le plus d'avantage. Dans la vûe de fixer cet âge où les bois commencent à croître de moins en moins, M. De Réaumur avoit proposé des expériences intéressantes, mais qu'il croyoit au-dessus des forces d'un particulier. Il auroit souhaité, qu'après avoir coupé chaque année un même nombre d'arpens de bois, & en avoir pesé exactement le produit, on eut comparé les augmentations annuelles d'une longue suite d'années pour découvrir l'âge où l'accroissement des bois commence à diminuer. Mais comme cet âge ne peut pas être le même par tout, qu'il doit varier selon les terrains & les expositions, il faudroit trop multiplier les expériences, pour parvenir à une grande précision. On sera bien ici réduit, comme dans la plupart des affaires de la vie, à se contenter

de résultats imparfaits, mais qui approcheront toujours plus du vrai, à mesure qu'on se procurera des observations & des expériences mieux faites & plus complètes.

Il ne suffit pas d'augmenter le produit des forêts par des coupes sagement réglées, il faut encore veiller à leur conservation, en les fermant exactement pour éloigner de leur enceinte les bestiaux qui dévorent les rejettons, foulent aux pieds les jeunes plantes, les détruisent, ou les défigurent & les affoiblissent.

Après avoir fait des coupes dans les bois, il faudroit aussi astreindre les propriétaires à y semer des glands ou d'autres graines d'arbres. Car non seulement les anciennes souches doivent donner des productions toujours moins vigoureuses, mais encore plusieurs périssent de vieillesse. Il y a longtemps que l'expérience a prouvé, que dans les bois de chêne les balivaux ne suffisent pas pour reparer les brèches qu'on fait aux forêts. Déjà ces jeunes arbres qui avoient prospéré au milieu des autres plantes perissent la plupart, étant après les coupes trop isolés, privés de tout abri & exposés à tout vent, aux gelées & aux frimats. Les balivaux qui y résistent ne fournissent ordinairement qu'un bois de mauvaise qualité; les glands qu'ils répandent donnent naissance à très peu de chênes. Ceux qui croissent auprès d'eux sont étouffés par l'ombre & le dégoutement de l'arbre. Aussi ne voit-on que des places vides

vuides tout autour de ces balivaux. Il vaudroit donc mieux pour la conservation des bois de chêne, obliger les propriétaires à semer des glands dans les espaces qu'ils viennent de dépouiller.

Si par un défaut d'ordre & de police les bois se sont détruits dans certains districts, le bien public demande que le gouvernement encourage les particuliers, les villes & les communautés à les renouveler, soit en semant des graines, ou en faisant des plantations d'arbres tirés de pépinières. Plusieurs terrains incultes peuvent y être consacrés utilement. Il n'y a presque aucune sorte de sol qui ne puisse nourrir quelque espèce d'arbres. Lorsqu'il est besoin d'en venir là, on devroit donner des directions, pour éviter les trop grands frais qui absorberoient tout le bénéfice de la plantation.

Souvent ce n'est pas le défaut de forêts bien peuplées d'arbres qui produit la disette des bois dans certaines contrées. Il arrive quelquefois que ce mal ne vient que de la difficulté des transports. Combien n'y a-t-il pas de forêts qui sont comme perdues pour le public. Les plantes y périssent ordinairement, sans que personne en profite. En trouvant moyen de les faire servir à l'usage des habitans, plusieurs terrains ne pourroient-ils pas être consacrés à rapporter autre chose que du bois? Si de ces forêts il sortoit des ruisseaux qui vinssent abou-

tir à de grandes rivières, ne devroit-on pas faire examiner, si en nettoyant ces ruisseaux, il ne feroit pas possible de faire flotter les bois qu'on y couperoit, & de les conduire à petits frais dans les lieux où l'on manque de bois?

Dans la vûe de rendre les forets toujours plus avantageuses, il faudroit les peupler des arbres utiles dont elles manquent. Il n'y auroit qu'à bien choisir les terrains, pour les placer dans celui dont ils s'accommodeent le mieux. Mais qu'on prenne garde de mettre ensemble les arbres qui ne se conviennent pas, comme par exemple, le chêne & le sapin. Ils se nuiroient réciproquement.

Rien n'est en général plus à propos, que d'élever ensemble des especes d'arbres, dont les racines de l'une s'enfoncent profondément, tandis que les racines de l'autre ne s'éloignent pas de la surface: car il arrive de là que ces plantes différentes ne se dérobent pas la nourriture l'une à l'autre, & que toute la substance du sol, soit extérieur, soit inférieur est mise à profit pour donner des productions.

Qu'il feroit utile d'établir dans nos forets des châtaigners, dont le fruit fert également à la nourriture des hommes & des animaux, & dont le bois est si excellent pour la charpente & la futaille! Combien encore d'arbres étrangers qui pourroient aussi-bien être naturalisés chez nous que les maroniers d'Inde, & qui nous

ser-

serviroient à différens usages ! Qui ne fcait que la plûpart de nos arbres fruitiers sont d'origine étrangere ? Pourquoi donc désespererions-nous du succès dans la naturalisation d'autres plantes apportées de climats éloignés ?

Veut-on multiplier les arbres sans diminuer les autres productions de la terre ? Ne faudroit-il pas planter des arbres le long des grands chemins, comme des ormes si propres au charrifrage & si rares parmi nous, ou des mûriers blancs, ou des noyers dont le bois & le fruit sont d'un grand revenu pour les habitans d'un pays, mais dont l'ombre est pernicieuse au milieu des possessions ? Si nos noyers étoient par tout nombreux, & si étant de l'espèce tardive, leurs fruits étoient à l'abri des gelées, nous nous épargnerions l'achapt d'une grande quantité d'huile étrangere. L'établissement des hayes vives à la place des cloissons faites d'arbres coupés dans nos forêts contribueroit aussi à la multiplication & à la conservation des bois.

Enfin il s'agiroit d'établir par-tout dans nos campagnes les meilleures especes d'arbres fruitiers qui fourniroient à nos cultivateurs une nourriture saine & rafraichissante. Il seroit donc à desirer, qu'on format partout des pépinieres dans les quelles entreroient les meilleures forêts d'arbres fruitiers, soit ceux qui se mettent aisément à fruit, soit ceux qui s'y mettent plus difficilement. En plantant en tout tems des uns

&

& des autres, on jouiroit toujours des especes de fruits qui se rapportent à l'une & l'autre classe.

Ce n'est pas assez au législateur d'avoir fait en sorte que les forets fournissent à tous nos besoins sans occuper trop de terrain, il doit encore, afin de mettre tout à profit, prendre en considération les terreins incultes qui souvent ne produisent ni bois, ni paturages, ni aucune chose utile. C'est là une treizieme attention de la législation.

### XIII. ATTENTION.

#### *Terres incultes.*

Les plus mauvais terreins, ceux qui semblent être les plus stériles, qui ne sont couverts que de bruyeres, de fougeres & de ronces sont susceptibles d'amélioration. Il n'en est aucun qui frustre tout-à-fait l'espoir du laboureur, & qui ne puisse le dedommager de ses frais, s'il sait y placer les plantes qui s'y accommodent le mieux. On peut selon les circonstances y faire croître du bois, ou y établir des prairies artificielles, ou à force d'engrais leur faire rapporter des légumes & des graines de toute especie. M. le Marquis De Mirabeau nous assure, que les habitans qui sont dispersés çà & là dans les landes de Gascogne, trouvent le moyen de leur faire rapporter

porter de riches récoltes dans les enclos qui sont à portée de leurs hutes, malgré la mauvaise qualité du terroir. Mais il s'en faut bien que toutes les friches soient de cette nature. Il n'est pas rare de voir dans cet état des terrains non seulement médiocres, mais encore d'excellente qualité. Y a-t-il aucun sol, quelque bon & fertile qu'on le suppose, qui étant abandonné à lui même ne soit sujet à se couvrir de ronces & d'épines. Quelle perte pour le Prince & les particuliers! Qui fçauroit jamais s'accoutumer à voir sans regret des campagnes désertes & stériles, tandis qu'avec quelque soin de la part des habitans, elles leur payeroient les plus riches tributs en récompense de leurs peines? Ce n'est point par l'étendue de ses terres, mais par la valeur de leur produit, qu'un Souverain doit mesurer sa puissance. Que lui importe de réunir sous sa domination de vastes contrées, si plusieurs demeurent incultes? Il ne laisseroit pas de manquer de ressources pour nourrir un grand peuple; sa subsistance feroit précaire & dépendroit de ses voisins.

Tout gouvernement éclairé doit donc exiger les particuliers qui possèdent des friches, à les mettre en culture, ou si elles n'ont point de maîtres, il doit les leur distribuer pour en retirer tout l'avantage possible. Mais veut-il qu'on réussisse dans ces défrichemens? Qu'il cherche auparavant à rendre très florissante la culture

culture des terres qui sont déjà en valeur; car comme les défrichemens demandent des dépenses considérables, il est d'abord nécessaire de faire en sorte que les terres en valeur désormais bien cultivées donnent aux propriétaires les moyens de les soutenir. Il faut encore que par l'établissement des prairies artificielles à la place d'inutiles jachères, ils augmentent leurs engrais, pour qu'ils puissent améliorer leurs friches. Si on renversoit cet ordre, on embraseroit trop à la fois, on négligeroit les terres en valeur, pour ne faire que des défrichemens imparfaits, & l'agriculture continueroit à languir. En avançant insensiblement, on fera plus de progrès qu'en voulant tout exécuter à la fois par des efforts dont on n'est pas encore capable. Une amélioration conduisant à une autre, il n'y aura plus pour venir à bout des défrichemens, qu'à accorder au cultivateur des exemptions de tous droits, comme lods & dixmes pendant un certain tems plus ou moins grand selon les frais de l'exploitation.

Nous mettons aussi au rang des terrains incultes, les communes qui servent aux habitans des villes & villages à faire paître leur bétail. Car ce sont là tout autant de fonds entièrement négligés, & pour l'amélioration desquels on ne fait absolument rien. Comme dans plusieurs de ces communes il ne croit que très peu d'herbe, quelle prodigieuse étendue n'en faut-il pas, pour entretenir une petite quantité de bétail qui souvent y est exposé à manger des

des herbes dangereuses. Si on écobuoit, épierroit, labouroit, & femoit ces vastes terreins, une partie seulement convertie en prairie de treffle, de ray-gras, ou d'autres herbages, suffiroit a élever beaucoup plus de bétail, & le reste seroit consacré avec profit à d'autres usages. Cependant les payfans ne laissent pas de se reposer sans raison sur ces pâturages communs, & se font beaucoup de tort, en gardant plus de bestiaux qu'ils ne peuvent en nourrir en hyver. Les chevaux & les bœufs qu'ils accablent de fatigues, n'y trouvant à la fin de la journée qu'une mauvaise nourriture & une herbe salie & foulée aux pieds des animaux, périssent la plûpart & ruinent les propriétaires. Il seroit donc infiniment avantageux de partager ces communes entre les habitans des lieux, afin qu'ils les missent en valeur & s'en servissent pour suppléer à leurs besoins selon les circonstances où ils seroient placés. Cela n'empêcheroit pas, que dans les lieux où les brebis réussoissent le mieux, on établit des parcs destinés à les faire paître, comme nous l'avons dit ailleurs.

Il est encore plusieurs terreins qui deviennent presque inutiles, ou qui souffrent beaucoup, soit par un excès d'humidité & le débordement des rivières, soit par un défaut d'arrofement. Ainsi une bonne administration des terres demande que les eaux soient conduites avec intelligence selon les circonstances. C'est là une quatorzième attention de la législation.

## XIV. ATTENTION.

*Marais, rivières & canaux d'arrosement.*

On trouve dans tous les pays des marais qui ne demandent qu'à être délivrés de eaux qui y séjournent pour devenir des terres fertiles. On parvient à les dessécher, soit en les réfendant par des canaux, & en répandant sur la surface des marais les terres qu'on tire des fossés, soit en y plantant des arbres dont la fève enlève une partie de l'humidité, soit en procurant de l'écoulement aux eaux, soit en empêchant par des digues & des écluses bien disposées, les eaux des rivières d'y entrer, soit enfin en élevant le terrain par des dépôts que forment les eaux des rivières qu'on y introduit à propos dans cette vûe. Ces marais ainsi desséchés sont ordinairement des plus fertiles, & peuvent être employés à différens usages.

Quelque-fois au travers de riches campagnes coulent des torrens & des rivières qui par leurs débordemens y causent de tems en tems de grands ravages. Survient-il tout d'un coup une crûe d'eaux ? ils inondent les campagnes, les couvrent de gravier, gâtent ou enlèvent les plus belles récoltes, & jettent les cultivateurs dans le découragement. Si les eaux des rivières haussent leur lit en y déposant les matières étrangères qu'elles charient, si de gros amas de graviers se forment dans quelques endroits

droits & les détournent de leurs cours , si leurs rives sont trop foibles , ou si étant tortueuses elles arrêtent les eaux dans les sinuosités , & les faisant éllever leur donnent plus de force pour en être rongées & percées , dans tous cas il faut travailler à contenir le courant des rivières. Les reparations qu'il faut faire pour prévenir les désordres qu'elles causent ne peuvent être déterminées , qu'en examinant attentivement la nature du fleuve dont il s'agit , celle de son lit & de ses rives.

Enfin , il y a quelquefois des terrains trop secs qui par un défaut d'humidité deviennent arides & stériles. On ne peut les rendre fertiles qu'en y conduisant par des canaux d'arrosement des eaux dont on doit auparavant reconnoître la bonne qualité : car si l'eau qu'on y dérive étoit mauvaise , on ne feroit que déteriorer le sol , à moins qu'on ne vînt à bout de la corriger.

Toutes les fois que les gouvernemens ont pris ces différens objets en considération , on a vu des pays entiers changer de face. Que n'ont pas fait les Hollandois pour dompter la fureur des eaux , & se mettre à l'abri des inondations qui les menacent sans-cesse ? Combien de lacs & de marais n'ont-ils pas heureusement desséchés ? La Chine ne voit - elle pas deux de ses plus belles provinces arrachées aux eaux par l'industrie de ses habitans ? (a) En Perse au contraire

(a) Ces deux provinces de la Chine s'appellent *Kiang-nan* , & *Tche-kiang*. Leur fertilité est extraordinaire.

contraire pays sec, où le terrain exige d'être arrosé, quels efforts n'a-t-on pas fait avec succès pour y pratiquer des canaux d'arrosement? Chez cette nation, si quelqu'un avoit l'art de conduire des eaux & des fontaines dans quelque lieu qui n'avoit point été arrosé, on lui en accordeoit la jouissance pendant cinq générations. La charge de surintendant des eaux étoit parmi les Perses la plus importante charge de l'Etat. Tous ces exemples ne prouvent-ils pas qu'avec les attentions du gouvernement, on parvient enfin à reprimer l'impétuosité des eaux, & à les diriger à son gré & au plus grand avantage des campagnes? Si on abandonne tout au hazard & aux soins des simples particuliers, jamais on ne tarde à en voir les plus funestes effets. Le mal ne fait qu'empirer de jour en jour, & devient ordinairement irréparable. La conduite des eaux demande beaucoup d'intelligence. Il faut des yeux fort éclairés & qui sachent bien observer pour diriger les ouvrages nécessaires à cela; autrement on risqueroit d'en voir résulter des effets tout opposés à ceux qu'on en attendroit. Lorsqu'on souhaiteroit de conduire des eaux pour arroser un terrain aride, chacun ne seroit pas en état de prononcer s'il conviendroit de l'entreprendre, parce que tout le monde ne scauroit pas calculer les avantages que peuvent procurer les canaux d'arrosement & les frais de construction & d'entretien. On devroit donc dans tous les Etats polisés exciter d'heureux génies à étudier à

à fond tout ce qui appartient à l'architecture des eaux, & à tourner leurs vûes & leurs plus sérieuses réflexions de ce côté là.

Quels services ne rendroient pas souvent à nos campagnes des hommes payés par le gouvernement pour en faire leur principale occupation, qui scauroient distinctement tout ce qui a été pratiqué par les diverses nations & en particulier par les Hollandois pour dompter les fleuves, pour mettre les ouvrages en état de résister à leur action fourde ou violente, pour dessécher les marais, pour diriger les eaux & les distribuer conformément aux vûes qu'on se propose. Un Souverain n'auroit jamais sujet de regretter les pensions qu'il accorderoit à ceux qui avec les talens nécessaires se consacreroient à des études si utiles à leur patrie.

Quand on entreprend de dessécher un marais, il y a plusieurs reglemens à faire. Déjà il en faut bannir sévèrement le bétail qui empêche le terrain de s'affermir, & qui en le trouant avec les pieds, fait que les eaux y séjournent plus facilement. Ensuite si l'on veut leur procurer de l'écoulement, il faut disposer les choses de maniere qu'on puisse faire des ouvrages suivis. C'est ce qu'on obtient difficilement lorsqu'un marais est partagé entre différentes communautés. Jamais elles ne s'accordent entre elles sur la maniere de les dessécher. Elles s'empêchent mutuellement de travailler à l'amélioration de leurs propres portions de marais. Une communauté plus éclairée que les

autres sur ses vrais intérêts ménage-t-elle de l'écoulement aux eaux ? Aussi-tôt les communautés voisines qui sont situées au dessous, au lieu de continuer l'ouvrage, ne manquent pas de se plaindre qu'on leur jette toutes les eaux, & qu'on submerge leurs possessions. Si leurs récoltes de foin en souffrent, elles menacent d'abord d'exiger des dédommagemens, & malheureusement leurs plaintes ne sont que trop souvent écoutées. Au milieu de tant de chicanes & de difficultés, faut-il s'étonner que chacun se dégoute, & que les marais restent à peu près dans le même état, malgré les bonnes dispositions de quelques communautés ? Il faudroit donc qu'un ordre Souverain obligeat toutes celles qui ont part au même marais d'agir de concert, & de délibérer ensemble sur la meilleure maniere de le saigner, & de le dégager des eaux qui y croupissent, ou qui y pénètrent ; & lorsqu'on feroit convenu d'un plan qui auroit été approuvé par des gens éclairés & versés dans ce qui concerne la conduite des eaux, il devroit être exécuté. Ce n'est pas par des mémoires multipliés sans fin, mais plutôt en mettant la main à l'œuvre après avoir bien pesé une entreprise, & en facilitant les moyens par quelques encouragemens, qu'on vient à bout de changer la face d'une province.

Dans un pays où l'on travaille à mettre tout son terrain en valeur, les ouvrages de la campagne augmentent en même raison. Il faut donc alors que le nombre des cultivateurs croisse

croisse en même-tems, & qu'il y ait une sage proportion entre la classe des laboureurs & celle des autres ordres de l'Etat. C'est là une quinzième attention de la législation.

## XV. ATTENTION.

## Proportion nécessaire entre la Classe des cultivateurs & celle des autres ordres de l'Etat.

Rien ne contribue plus à la fertilité des campagnes que les fréquens labours & les fouillemens de terres. Il faut la remuer sans cesse, en diviser les molécules, donner à l'air, aux pluies & aux rosées toujours plus de facilité pour la pénétrer, si l'on veut obtenir de riches récoltes. Or tous ces pénibles travaux demandent beaucoup de bras. Des ouvrages de cette nature ne peuvent s'exécuter sur toute la surface d'un pays sans un grand nombre d'hommes qui en font leur affaire principale. Ne craignez donc jamais de trop augmenter le nombre des cultivateurs. C'est la classe la plus précieuse d'une nation ; elle nourrit & entretient toutes les autres. L'excès n'est à redouter que dans les ordres qui vivent de son travail. Ce n'est pas qu'un gouvernement ne doive favoriser que la classe des laboureurs. Un Etat ne peut fleurir qu'autant qu'il possède les ressorts nécessaires à sa conserva-  
tion. Il con-

vient que ses différentes parties aient le jeu & le mouvement qui leur conviennent, pour que tout se passe avec ordre & au plus grand avantage de la nation. Il faut bien dans un Etat non seulement des cultivateurs, mais encore des ministres de la religion pour l'enseigner aux peuples, des soldats & des officiers capables de défendre la patrie, des magistrats destinés à administrer une bonne & prompte justice, des hommes qui en cultivant les arts & les sciences donnent du relief à une nation, des manufacturiers qui fabriquent pour l'usage des habitans & des étrangers s'il est possible, & des négocians pour faire le commerce. Qui ne voit, que quand ces différens ordres sont dans un juste équilibre entr'eux & avec la classe des cultivateurs, toute la machine politique est bien montée & constituée? Mais il n'est pas facile de trouver cet équilibre, & encore moins de le maintenir. Presque tous les ordres sont sujets à s'agrandir aux dépens de celui des cultivateurs. Un coup d'œil sur ce qui se passe dans les sociétés des hommes suffira pour nous en convaincre.

La religion doit être enseignée par des hommes qui en sont eux-mêmes bien pénétrés, qui par leurs lumières & leurs exemples sont capables de former les mœurs d'une nation, & de lui inspirer une crainte éclairée de la Divinité le meilleur de tous les freins pour la contenir dans le devoir & sans lequel tous les autres n'ont aucune force. Mais pour en venir à bout, il

il n'est pas nécessaire que les ministres de la religion soient trop nombreux. Car outre que dans une grande foule il entreroit trop de sujets incapables, ou dont les moeurs corrompues ne seroient propres qu'à décréditer la vertu qu'ils prêcheroient, combien de bras n'enlèveroit pas à la culture des terres une trop grande multitude d'ecclésiastiques, défordre qui se fait sur-tout sentir dans certains pays où l'on se plaint hautement que les prêtres, les retraites & les couvens remplis de religieux & de religieuses dépeuplent les campagnes. Même parmi nous il arrive assez souvent que l'ordre ecclésiastique nous enleve pour toujours des races de cultivateurs. Aussi-tôt qu'un payfan a quelque bien, n'est-il pas tenté de pousser un de ses fils dans l'église, afin de faire sortir une partie de sa postérité de la classe des laboureurs? Pour satisfaire cette ambition mal placée, il consume son bien, il s'endette, il sacrifie la fortune de ses autres enfans, & les jette ordinairement dans une affreuse pauvreté.

Quelque nécessaire que soit l'ordre militaire pour la défense de la patrie, il ne laisse pas de lui devenir pernicieux, lorsque le nombre des troupes qu'on entretient est trop grand relativement au reste des habitans, ou que les fraix qu'elles causent obligent d'accabler d'impôts les cultivateurs. On préviendroit une partie du tort que fait aux campagnes l'entretien des troupes nombreuses, si en tems de paix à l'exemple des Romains on les occupoit à faire

des chemins, ou à creuser des canaux, ou à contruire d'autres ouvrages publics. Ils délivreroient les cultivateurs des corvées qui les accablent & les détournent du travail. Nourris dans la peine, ils deviendroient forts & robustes. Accoutumés à fouiller les terres, ils soutiendroient facilement les fatigues des sièges qui font périr beaucoup de monde. On pourroit sans danger se dispenser d'entretenir autant de troupes qu'on fait dans la plupart des Etats. En affectionnant les cultivateurs au gouvernement, & en les exerçant dans des tems réglés au maniement des armes, comme cela a lieu chez nous, on trouveroit toujours des soldats robustes prêts à marcher par tout où le besoin le demanderoit. Un Etat fournit-il des troupes aux puissances étrangeres, soit afin de remplir les traités, ou de former les citoyens aux opérations de la guerre? Il y a de justes mesures à prendre, pour empêcher que ces soldes étrangeres ne fassent sortir du pays un trop grand nombre de cultivateurs. Si on contracte trop d'engagemens avec les Princes étrangers, si on permet d'enrôler tous les fils d'un laboureur sans le consentement de leur pere, ou un valet sans celui de son maître, il n'est personne qui ne voie que la culture des terres en doit souffrir considérablement, sur-tout lorsqu'on se plaint généralement que le pays se dépeuple.

On ne peut nier que la culture des arts & des sciences ne mérite la protection d'un gouvernement

vernement éclairé ; mais en même-tems il faut avouer que c'est un grand mal , quand chez une nation tout le monde se mêle d'étudier & d'écrire , que les paysans-même envoient leurs enfans étudier dans les villes , & qu'après leur avoir fait prendre une teinture des lettres , ils en font des notaires , des procureurs , & autres gens de plume , qui ne travaillent plus à la terre comme leurs peres , mais vivent aux dépens d'autrui , & entretiennent la chicane dans tous les endroits où ils résident.

C'est encore diminuer le nombre des cultivateurs, d'employer à la perception des revenus de l'Etat un trop grand nombre d'hommes qui n'augmentent point par leur travail les richesses nationales, & qui sont entièrement à la charge du public.

Quoique les manufactures, les arts & le commerce bien dirigés servent à vivifier l'agriculture, cependant une mauvaise politique peut facilement les rendre pernicieux aux campagnes & les priver tout d'un coup des bras dont elles ont besoin. Si l'on sacrifie les cultivateurs à ceux qui font le commerce, si pour rendre la main d'œuvre moins chère, on gêne les premiers dans la vente de leurs denrées, ils se dégoûtent bien-tôt de la culture, & ne deviennent la plupart que des domestiques & de misérables artifans.

Tout gouvernement qui prend à cœur l'intérêt de ses peuples & la culture des terres,

doit veiller sur ces différens ordres, & voir s'il y a entr'eux un juste équilibre. Vous reconnoîtrez si cet équilibre a lieu, en jettant les yeux sur l'état des campagnes. Trouvez-vous, qu'il y a encore beaucoup de terrain à défricher, que les terres en valeur ne sont pas aussi bien cultivées qu'elles pourroient l'être, qu'on fait venir de l'étranger plusieurs productions qu'il feroit possible de tirer du sol national? C'est une preuve non équivoque, que vos campagnes manquent de bras, que votre pays se dépeuple, ou que les habitans, au lieu de cultiver les terres avec ardeur, s'en dégoûtent, travaillent avec langueur, & embrassent d'autres genres de vie. C'est ce que les Romains eurent occasion de reconnoître sur la fin de leur République & sous les Empereurs. "Auj" trefois, dit Tacite, on portoit d'Italie du bled dans les provinces reculées, & elle n'est pas encore stérile. Mais nous cultivons plus tôt l'Afrique & l'Egypte, & nous aimons mieux exposer aux accidens la vie du Peuple-Romain." Rome ne manquoit pas alors d'habitans, mais ils dédaignoient la culture des terres. Ils étoient ou artistes, & occupés à servir les grands, ou soldats, ou dans les charges. La culture des terres d'Italie étoit abandonnée aux esclaves.

Que doit-on faire pour avoir assez de laboureurs capables de cultiver toutes les terres d'un état? Il faut d'abord ménager les services des hommes avec une sage économie, & ne jamais

mais employer trop de bras à des travaux qui à l'aide de machines peuvent s'exécuter avec moins de monde. Par ce moyen les arts & différens ouvrages enleveront moins d'ouvriers à la culture des terres. D'habiles gens, comme l'illustre Montesquieu, ont cru que de telles machines nuisoient à la population, parce qu'elles diminuoient chez une nation le nombre des occupations & des moyens de gagner sa vie. Mais s'ils avoient considéré combien il y a d'ouvrages utiles à faire, combien il faut de bras pour une bonne culture, combien en demandent encore les manufactures nécessaires, ils auroient vu qu'on ne scauroit user des hommes avec trop d'économie, & qu'on n'a jamais trop de monde pour vaquer à tous les travaux qui servent à faire fleurir une nation.

Si l'on veut que les habitans d'un pays suffisent à tout, il faut encore prendre garde de les distraire de l'ouvrage par des fêtes trop nombreuses. En ordonnant trop souvent la cessation du travail, le plus grand peuple ne pourroit fournir les cultivateurs nécessaires. Il tomberoit bientôt dans la paresse & la misere. Il est plutôt à propos de leur inspirer de l'ardeur & de la constance dans le travail. Un redoublement d'activité suppléeroit au petit nombre d'hommes.

Enfin, après avoir établi une bonne proportion entre les divers ordres de l'état, qu'on tâche de retenir les cultivateurs dans leurs classes,

ses, & qu'on fasse en sorte qu'ils n'aient pas envie d'en sortir. Mais pour en venir à bout, faudroit-il, comme chez les Egyptiens, établir par une loy fixe, que personne ne put embrasser un autre genre de vie que celui de son pere? Cette police ne feroit propre qu'à éteindre toute émulation. Aussi nous ne voyons pas que les Egyptiens aient excellé dans aucun art. Les Grecs, après avoir puise chez eux leurs premières connoissances, les surpasserent bientôt en tout genre. (\*) Dans l'espérance de monter plus haut, ou de mettre sa postérité en état de le faire, on travaille avec ardeur & on fait des efforts extraordinaires. Il faut seulement modérer cette ambition démesurée & souvent prématurée de s'élever, en honorant & considérant chaque classe de l'état selon le degré d'estime que son utilité & ses services méritent. Qu'on dispose les choses de façon, que chacun se trouve heureux dans sa condition & ne cherche pas à en sortir. Rien ne dégoûte tant d'un état, sur-tout s'il expose à de grands travaux, que lorsqu'il est vil & abject aux yeux des autres ordres de la Société. Les plus grossiers y sont sensibles & ne peuvent s'accoutumer aux dégoûts qu'on leur fait effuyer en mille manieres, tandis que des miserables infiniment moins utiles tiennent un rang honorable dans le monde. Tâchez

(\*) Voyez *De l'origine des Loix, des Sciences & des Arts.* Par M. Goguet.

donc

donc de répandre l'émulation & le contentement dans l'esprit des cultivateurs par les marques d'honneur & de considération que vous accorderez à ceux qui se distinguent dans leurs professions. C'est la seizeième & dernière attention de la législation, dont il nous reste à parler sur les encouragemens de l'agriculture.

## XVI. ATTENTION.

*Honneurs & considération, excellens moyens pour répandre l'émulation dans les campagnes.*

Un bon gouvernement trouve de grandes ressources pour manier les esprits & les porter vers tout ce qui est beau, grand & digne de l'homme, dans les distinctions, les honneurs & les récompenses qu'il accorde à ceux qui se distinguent par de belles actions, qui montrent de l'habileté dans les arts utiles à la société, & se rendent recommandables à la patrie par leur merite. Rien n'encourage davantage les talents de toute espece, rien ne porte au bien avec plus d'ardeur. Personne ne dédaigne les professions utiles, aussi-tôt que ceux qui y excellent obtiennent la gloire & la considération qui leur sont dues. Il suffit alors qu'un homme se sente capable d'y réussir, pour qu'il s'y consacre avec plaisir, parce qu'il les regarde comme le chemin de la renommée.

Il

Il n'est point nécessaire que les récompenses dispensées par le gouvernement soient fort lucratives. C'est assez qu'elles soient honorables, & qu'elles se distribuent d'une maniere solennelle au milieu des éloges & des applaudissements de tout un peuple. Des récompenses qui ne flatteroient que par l'appas du gain ne serviroient qu'à émousser ou éteindre le sentiment délicat de l'honneur. Elles rendroient moins sensible au délicieux plaisir qu'on devroit trouver à meriter l'estime de ses compatriotes. On ne penseroit qu'à l'argent dont la passion est toujours basse, honteuse & tout-à-fait incompatible avec l'amour de la véritable gloire. Qu'on s'attache donc sur-tout à fortifier dans une nation le sentiment de l'honneur, & à l'entretenir autant qu'il est possible ; alors sans beaucoup de dépense, sans trop charger l'état de fraix, un gouvernement est le maître de répandre par tout la plus vive émulation ; il trouve dans l'honneur de la nation un trésor inépuisable. Des attentions distinguées, des récompenses légères mais distribuées avec éclat, de certaines prééminences accordées à propos, le mettent en état de tout obtenir.

Si à la Chine on n'épargne rien pour se distinguer dans l'agriculture, c'est que le gouvernement se fait un devoir d'honorer les bons cultivateurs. Un laboureur qui excelle dans sa profession a l'honneur de prendre le thé avec le Mandarin de la ville voisine. Tous les ans l'Empereur lui-même ouvre la terre avec la charue,

ruë, afin de montrer le cas qu'il fait de cet art. De plus, chaque année il crée Mandarin de la huitième classe le laboureur qui a surpassé les autres en habileté. Chez les anciens Perses les Rois certains jours de l'année descendoient de leur trône, pour manger avec des laboureurs, & leur manifester par ces marques flatteuses combien ils estimoient leur profession. L'Irlande est aussi venue à bout par des gratifications honorables, d'animer de plus en plus l'émulation nationale sur tout ce qui a rapport à la culture des terres. Dans le tems où l'agriculture étoit en vigueur chez les Romains, ils avoient des Magistrats chargés par l'Etat, d'avoir l'œil sur les terres, & d'inspirer de l'ardeur aux cultivateurs. Les chefs de la nation mettoient en considération la profession de laboureur. Après avoir rempli les premières dignités de la république, ils ne se faisoient pas de peine de reprendre le soc & la charrue d'où on les avoit tirés pour en faire des Consuls & des Dictateurs. Dans ces heureux tems, dit Pline, la terre toute glorieuse de se voir cultivée par des mains victorieuses & triomphantes, sembloit faire des efforts, & produire des fruits avec plus d'abondance. Selon le témoignage du même écrivain, non seulement ces grands hommes ne dédaignoient pas de labourer, de fumer, ni d'ensemencer la terre; mais encore, ils faisoient gloire de porter les surnoms que leur industrie particulière leur avoit mérité dans ce genre

de

de travail. C'est de là que sont venus les surnoms des *Serranus*, des *Pillumus*, des *Pisons*, des *Fabius*, des *Lentulus*, des *Cicerons* & de plusieurs autres. Le Sénat entier pouvoit-il mieux témoigner l'estime qu'il faisoit de l'agriculture, qu'en faisant traduire le traité que Magon en avoit composé?

Voulons nous donc réveiller nos cultivateurs & les attacher à leur profession? Mettons la aussi en honneur à l'exemple de tous ces peuples; ne lui refusons pas la considération qu'elle mérite. Faisons en sorte, que dans cette vocation ils ayent autant d'occasions de gagner l'estime du public, que dans toute autre, & qu'ainsi ils ne soient jamais tentés d'embrasser un autre genre de vie pour se faire remarquer dans la foule. C'est par cette voie que l'illustre Société œconomique voudroit animer nos cultivateurs; mais pour obtenir les succès dont ses généreux efforts sont tout à fait dignes, il faudroit que dans chaque Balliage le gouvernement voulut bien confacer de petits fonds, pour en former de légères récompenses qu'on destineroit aux cultivateurs de chaque village qui auroient donné des preuves d'activité & d'intelligence en différens genres de culture. On feroit, par-exemple des prix pour ceux qui auroient le plus défriché de terres incultes, ou le plus desséché de terres marécageuses, ou qui auroient le mieux cultivé une terre déjà en valeur, ou qui auroient introduit quelque culture avantageuse inconnue dans le lieu, mais qui

qui conviendroit fort à la nature du terrein, ou qui auroit inventé ou simplifié quelque instrument de labourage qui serviroit à lever les obstacles que certains sols présentent à la culture. Et afin d'exciter toujours mieux l'émulation, on en proposeroit deux ou trois sur le même objet. Le premier serviroit à couronner celui qui auroit le mieux réussi, le second à récompenser celui qui en auroit le plus approché, enfin le troisième feroit pour celui qui approcheroit le plus du dernier. Tous ces prix étant plus honorables que lucratifs, les fonds nécessaires à cela ne feroient pas à charge à l'Etat. D'ailleurs, à l'exemple du gouvernement, nous verrions bien-tôt tous les bons citoyens, les Villes, les Seigneurs de place & les communautés multiplier ces petites récompenses, & se faire un honneur d'animer la culture des terres dans tous leurs districts. C'est ce qui est arrivé en Irlande où l'on voit, non seulement tous les ressorts du gouvernement tendus vers l'agriculture, mais encore tous les citoyens attentifs à ses progrès, & un grand nombre de particuliers consacrant à ces prix des sommes assez considérables.

Mais ces récompenses ne produiroient d'heureux effets, qu'autant qu'elles feroient distribuées d'une maniere impartiale par des juges également éclairés, intègres & respectables. C'est ce qui pourroit être exécuté par les Sociétés d'agriculture établies dans les divers districts du pays, & que nous supposons bien composées & chargées par le gouvernement de veiller sur

tout

tout ce qui intéresse la culture des terres. Chacune de ces Sociétés auroit sous son inspection un certain nombre de villages; elles en ferroient la visite exactement dans les tems convenables; & afin d'inspirer à tous les ordres un tendre intérêt pour le bon employ des terres, elles se joindroient dans les Villes aux conseils municipaux qui y sont établis, dans les bourgs & les villages aux Seigneurs de place & aux plus notables des lieux. Ensuite elles ajugeiroient les prix avec toute la solemnité possible au milieu des applaudissemens & des éloges de toute l'assemblée. Cette distribution des prix auroit plus de relief, & feroit plus d'impression sur les esprits, si les Seigneurs Ballifs étoient chargés par le gouvernement de l'honnerer de leur présence. Selon les circonstances, on accorderoit aux bons cultivateurs certaines préférences dans l'Eglise, ou dans les assemblées publiques. En un mot, on mettroit en œuvre tout ce qui paroîtroit le plus propre à entretenir l'ardeur & le courage dans nos campagnes.

Mais suffiroit-il de donner des récompenses aux meilleurs cultivateurs? Faudroit-il encore à l'exemple de quelques nations, punir par des châtimens & des amendes [ceux qui négligeroient leurs terres? Peut-être y a-t-il du danger dans cette méthode. Les moyens coactifs revoltent les esprits & font crier à l'oppression. Ils supposent aussi, qu'il n'y a plus d'honneur, ni d'émulation chez un peuple.

Or c'est assez quelque fois pour l'éteindre totalement

totallement, que le législateur le soupçonne. Au contraire il donne de nouvelles forces, lorsqu'il montre par des encouragemens, qu'il attend beaucoup de son peuple. Cette confiance charme les esprits, & porte au travail avec plaisir. Nous n'avons pas besoin de lutter contre la force du climat. Notre peuple est naturellement fort, robuste & laborieux. Il n'y a qu'à le piquer d'émulation. Cela n'empêche pas qu'on ne pût dans le besoin flétrir & exposer au mépris ceux qui négligeroient leurs terres. Cette pratique ne feroit que persuader toujours mieux, qu'il n'y a rien de plus honorable que de mettre la culture de son champ dans un état florissant. Cet esprit d'honneur & d'émulation étant une fois répandu chez une nation se fortifie de plus en plus, & se perpétue de génération en génération. Les peres le communiquent à leurs enfans, comme ils leur transmettent leurs autres goûts.

Le gouvernement devroit être informé par les Seigneurs Ballifs de tous les efforts extraordinaires que les villes, les Seigneurs de place, les communautés, les sociétés d'agriculture, les grands propriétaires & les ecclésiastiques auraient fait pour animer & éclairer les cultivateurs dans leurs districts; & il auroit, sans doute, mille moyens pour leur en témoigner sa satisfaction. Une attention si flatteuse ne manqueroit pas de les remplir de zèle pour tout ce qui a rapport à la culture des terres.

Lorsqu'un particulier veut que son domai-

ne soit bien cultivé, il faut qu'il ait l'œil sur ses ouvriers, qu'il donne aux uns les éloges qu'ils méritent, qu'il réveille les autres de leur assoupissement, qu'il les excite tous par de petites attentions auxquelles les inférieurs sont toujours sensibles. De-même un gouvernement prend-il à cœur la culture des terres ? Sa première fonction consiste à faire en sorte, que ceux qui occupent des emplois sous lui, répandent dans les campagnes la plus grande émulation possible.

## SECONDE PARTIE.

*Où l'on développe l'esprit de la législation,  
pour favoriser la population.*

EN cherchant dans la première partie par quels ressorts on peut animer l'agriculture & la mettre en vigueur, nous avons tâché de frayer la route qui paroît la plus naturelle pour augmenter le nombre des citoyens. Représentons-nous une nation où l'on exécuteroit le plan que nous avons essayé de tracer. Toutes les terres y seroient employées de la maniere la plus avantageuse. On y mettroit les fonds en valeur dans un bon état de culture. Les terres possédées par les cultivateurs eux-mêmes seroient cultivées avec ardeur, & les portions assignées à chacun étant d'une étendue

due médiocre, ils seroient obligés d'en tirer tout le parti possible pour entretenir leurs familles; ou si l'inégalité des fortunes étant établie, il y avoit de grands propriétaires, on préviendroit les maux qu'ils peuvent causer dans les campagnes, & on trouveroit l'art de les rendre utiles. Par divers établissemens on viendroit à bout de nourrir plus de bétail, & d'en retirer plus d'avantages qu'on ne fait ordinairement fans confacer trop de terrain à son entretien. On ne verroit plus d'inutiles jachères. On resserreroit les forêts dans de justes bornes, & l'on défricheroit les terres incultes. Les eaux s'écouleroient, ou seroient dirigées au gré des cultivateurs. Enfin, on éléveroit les habitans dans la sobrieté & l'amour du travail, on les exciteroit à montrer toujours plus d'activité dans leurs travaux champêtres, & on leur procureroit toutes les lumières, l'aisance & les facilités requises pour obtenir les plus grands succès.

Voilà ce qui se passeroit dans un pays où régneroit la police dont nous avons essayé de décrire l'esprit dans notre première partie. Tout y seroit disposé d'une maniere propre à mettre à profit les terres du pays avec intelligence & avec économie. Or plus la subsistance est assurée & abondante, plus aussi l'espèce humaine s'accroît.

On n'a pour s'en convaincre, qu'à parcourir les annales de l'histoire & à jeter les yeux sur les différentes parties de notre Globe. Les

peuples chasseurs qui ont besoin d'un vaste territoire pour assurer la subsistance à un petit nombre d'hommes, ne forment que de petites nations; mais les peuples pasteurs qui ont plus de ressources pour vivre, sont beaucoup plus nombreux: & ceux-ci le sont moins que les nations qui cultivant bien les terres & entretenant en même tems des bestiaux, ont plus de moyens de subsister. L'expérience nous apprend encore, qu'aussi-tôt qu'on redouble d'ardeur dans la culture des champs, la population augmente. En France on a vu, que dans les terres dont les Seigneurs encouragoient l'agriculture, le nombre des habitans ne tardoit pas à doubler, & la mendicité à s'éteindre.

Ainsi lorsqu'un gouvernement à multiplié les subsistances, tous les fondemens sont posés pour avoir un grand peuple. Par différentes attentions il est le maître de l'augmenter de plus en plus; cependant il est nécessaire, qu'il tende sans cesse à favoriser la population: car aussi-tôt qu'elle rencontre quelque obstacle politique, le peuple décroît insensiblement, les hommes périssent, disparaissent peu-à-peu, & au bout d'un certain tems on est surpris de voir combien la diminution est considérable; ce qui ne manque pas d'influer sur l'agriculture qui demande beaucoup de bras & qui les multiplie à son tour. Que faut-il donc faire pour encourager la population d'un Etat? Tout le secret consiste, à conserver les citoyens autant qu'il est possible, à les retenir dans le pays sans

*sans contrainte, à faciliter les mariages & encourager leur fécondité, enfin à attirer les étrangers.*

C'est à ces quatre chefs que nous rapporterons toutes nos réflexions. Après quoi nous en tirerons cette conséquence générale, c'est qu'un des moyens les plus efficaces pour peupler un Etat, c'est d'y multiplier les ressources pour vivre en fournissant des occupations, d'y répandre un esprit d'industrie & de travail, & d'en bannir soigneusement l'oisiveté.

Si avec les précautions que nous venons d'indiquer, on adoptoit en même-tems l'esprit de législation que nous avons développé dans notre première partie, non seulement on augmenteroit le nombre des citoyens, mais encore ce grand peuple feroit agriculteur; ou du moins si une partie de la nation ne s'occupoit pas directement de la culture des terres, il feroit facile de diriger ses travaux de maniere qu'ils la favoriseroient merveilleusement, comme nous le ferons sentir dans toute la suite de ce discours.

## I. ATTENTION.

### *Conserver les Citoyens.*

Lorsqu'on veut peupler un Etat, il s'agit d'abord de prendre de sages mesures, pour conserver les citoyens, & empêcher que divers accidens n'accélèrent leur mort. C'est ce qui

emporte différentes précautions que nous allons développer par ordre.

### *1. Moyen. La paix.*

1<sup>o</sup>. Il faut premierement conserver la paix à ses peuples, & ne point les exposer légèrement à la fureur des armes. La guerre n'offre jamais qu'un affreux spectacle de malheurs & de ruines. Dans le tems qu'elle est allumée, une infinité d'hommes sont moissonnés à la fleur de leur âge, soit par les armes, soit par une suite de la licence des mœurs qui regne dans les camps, sans qu'ils aient donné à l'Etat les citoyens qu'ils auroient pu engendrer. Les époux étant souvent séparés pour un tems ou pour toujours, les mariages ne peuvent plus avec la même facilité reparer les pertes que souffre le genre-humain. Les campagnes ravagées, les villes pillées & saccagées, les arts & le commerce négligés, les exactions excessives dont on accable les peuples, des maladies funestes suite ordinaire d'une affreuse indigence, tout cela concourt à dépeupler les contrées infortunées qui sont désolées par le feu de la guerre, & à ôter aux habitans les moyens de subsister. Mais sous les heureux auspices de la paix, la scène change de face, les peuples vivent sans crainte à l'ombre de leurs loix, leurs moissons ne tombent pas sous des faux étrangères, les arts & le commerce s'exercent tranquillement, toutes les ressources nécessaires

res pour nourrir & conserver un grand peuple, se multiplient sans peine de tous côtés. On ne scauroit donc trop éloigner ces affreuses tempêtes qui émeuvent les nations les unes contre les autres, & y causent de si horribles désordres. On ne doit faire la guerre, qu'autant qu'elle est absolument nécessaire pour repousser des agresseurs injustes, arrêter leurs entreprises ambitieuses, & maintenir les droits sacrés des peuples. L'intérêt de l'humanité exige, qu'on tente toutes les voies de douceur, avant que de courrir aux armes pour terminer les différens qui s'élèvent entre les nations. Mais si la guerre est inévitable, qu'on cherche à la rendre moins onereuse aux peuples, en ménageant avec économie les finances, & en faisant la paix dès qu'on peut la conclure avec honneur & avec sûreté. Il faut s'acquerir une réputation de justice, de moderation & de bonne foi qui calme les inquiétudes des autres peuples, & ne leur donne aucun ombrage. Un Prince qui se conduit sur ces principes se fait aimer de ses voisins; il est content, & chacun l'est de lui; il est heureux, & il rend les autres heureux. Sans être perpétuellement en guerre, il ne laisse pas de se faire respecter, pourvu qu'il soit toujours en bon état de défense, qu'il se ménage de bonnes alliances, & qu'il fasse voir que cette humeur pacifique vient d'un esprit de moderation, plutôt que d'un sentiment de foiblesse. Qui ne voit, que cette conduite est de beaucoup préférable à celle des con-

quérans ? Ceux-ci après avoir étendu leur domination, en versant sans ménagement le sang de leur peuple, ne peuvent entretenir dans toutes les parties de leurs vastes Etats le mouvement & la vie. Ils rapportent toutes leurs vînes au centre de leur Empire, tandis qu'ils laissent languir & dépérir tout ce qui en est éloigné. Par là il courrent le danger d'être à leur tour hors d'état de résister aux invasions des étrangers. Que devinrent les Romains après avoir dépeuplé une partie du monde par leurs victoires ? Il furent eux-mêmes la proye des Barbares plus nombreux & plus puissans qu'eux, malgré la grandeur de leur empire. Tel sera toujours le sort des nations conquérantes. Il vaut mieux se contenter de ses états, veiller sur les intérêts de ses peuples, & en écarter tout ce qui pourroit les détruire. Nous mettons dans ce rang les famines qui jettent de tems en tems les grands peuples dans de dures extrémités, & que le gouvernement doit en second lieu prendre en considération pour servir les citoyens.

### *Prévenir la famine.*

2°. Les famines sont sur-tout à craindre dans les pays qui rapportent peu, qui ne produisent qu'à l'aide d'un travail soutenu & où l'espèce humaine ne laisse pas de multiplier beaucoup par un effet de la force du climat & de l'extrême fécondité des femmes. Sans une continuelle

tinuelle vigilance de la part du Prince, un peuple qui se trouve dans ces circonstances est souvent exposé à des famines funestes qui font disparaître une partie des habitans. Un gouvernement est d'autant plus intéressé à prévenir ces sortes d'accidens, que le peuple est fort sujet à s'en prendre à lui, s'il n'a pas de quoi se nourrir. Aussi-tôt que les vivres viennent à manquer, il est porté à murmurer, il se plaint de la mauvaise administration des ministres, & souvent il cause de grands troubles dans l'Etat. C'est ce qui s'observe à la Chine où il est difficile d'assurer la subsistance à un peuple qui se multiplie prodigieusement. Là en tems de famine, malgré l'extrême sujetion des peuples, on a souvent vu s'élever des séditions & des revoltes qui ont quelque fois ébranlé & même renversé le trône du Monarque. La tranquillité publique & la conservation des citoyens demandent donc également, qu'on les mette à l'abri de la trop grande cherté des vivres. C'est ce qu'on ne peut obtenir, qu'en encourageant sans-cesse l'agriculture, & en dégageant de toute entrave le commerce des grains, comme nous le prouverons dans notre troisième partie. On peut aussi dans les années abondantes remplir les magazins publics, afin de subvenir aux besoins des mauvaises années, & de conserver un prix moyen aux grains. Cependant ces dépôts publics feroient plus de mal que de bien, s'ils servoient de prétexte au monopole, si le gouvernement gènoit

les cultivateurs, soit en les reduisant à lui vendre les grains à bon marché quand il voudroit remplir ses greniers, soit en obligeant ensuite les particuliers à acheter ces mêmes grains à un trop haut prix lorsqu'ils seroient menacés de se gâter en les gardant plus-longtems.

Enfin si l'on veut conserver l'abondance dans un Etat, il faut y entretenir un esprit de frugalité, de travail & de moderation. Cette maxime paroifsoit si vraie à un Empereur de la Chine, qu'il disoit hautement avec les anciens de sa nation, que s'il y avoit un homme qui ne labourât point, ou une femme qui ne s'occupât point à filer, quelqu'un souffroit le froid ou la faim dans l'empire; & là dessus il détruisit une infinité de monastères de Bonzes. Dans les pays où le sol n'a qu'un degré médiocre de fertilité & où il n'y a point d'industrie, il est nécessaire de regler les dépenses des riches, qui pour faire venir de l'étranger de quoi satisfaire leurs fantaisies, seroient sortis du pays les denrées qui serviroient à nourrir les pauvres. C'est là un objet plus essentiel qu'on ne pense communément. La Société de Dublin a prouvé par un calcul exact, qu'en Irlande, on pourroit pendant une année nourrir vingt pauvres familles avec la quantité de bœuf & de beurre qu'on exporte pour acheter la coëffure d'une Dame.

*Inondations & tremblemens de terre.*

3<sup>e</sup>. Outre les guerres & les famines dont nous venons de parler, il y a encore divers accidens auxquels certains pays sont plus sujets que d'autres, & qui peuvent tout d'un coup les dépeupler en tout ou en partie. Tels sont les inondations & les tremblemens de terre. Les grands succès des Hollandois nous prouvent assez, qu'avec la vigilance du gouvernement & l'industrie des habitans, on parvient à garantir des inondations les contrées qui sont à cet égard dans la position la plus dangereuse. Nous voudrions qu'on pût en dire autant des tremblemens de terre. Chacun sait assez combien leurs effets sont affreux & funestes. Ils renversent les villes par des secoufes reiterées, & ensevelissent dans un moment les habitans sous les ruines des édifices les plus solidement bâtis; ou si la terre s'entr'ouvre en même-tems, elle engloutit tout ce qui repose sur sa surface. Les feux qui s'échappent alors de ses entrailles augmentent la désolation, & les exhalaisons qui en sortent infectent l'air & causent souvent des maladies épidémiques qui font de grands ravages, comme on eut occasion de le remarquer à Lisbonne après le tremblement de terre qui en ruina une partie.

On a cherché à prévenir ces horribles accidens, mais on est encore bien éloigné d'avoir réussi. Comme les tremblemens de terre sont dûs à l'action des feux souterreins, & que les mines

mines qu'on pratique pour faire sauter les remparts d'une ville ne produisent aucun effet, aussi-tôt qu'elles sont éventées, on a cru qu'en creusant dans les lieux convenables des puits profonds, on pourroit affranchir un pays des secousses auxquelles il feroit sujet. On prétend que par ce moyen on est venu à bout d'en préserver en Perse la ville de Tauris. Mais, peut-être, s'est-on trop hâté de tirer cette conséquence; car il faut attendre bien des années, avant que la mine soit en état de jouer de nouveau. D'ailleurs, pour éventer la mine souterraine à l'aide de ces puits, il faudroit scavoir précisément à quel lieu répond le foyer, & à quelle profondeur il se trouve placé; mais c'est ce qu'il est impossible de déterminer exactement; on comprend seulement que plus le ravage causé par le tremblement de terre a été considérable, plus les feux souterrains doivent être près de la surface du lieu où ce dommage est arrivé. Il y a donc ici trop d'incertitude, pour qu'on puisse beaucoup compter sur cette pratique. Il feroit au moins à souhaiter, qu'on eut quelques signes qui servissent à prévoir le tems où les feux souterrains exerceroient leur fureur, afin de donner aux habitans le tems de se retirer; mais on n'a encore rien découvert de bien assuré là dessus. Cependant les mugissemens souterrains, l'agitation des eaux plus susceptibles de mouvement & moins capables que la terre de résister à l'action des feux souterrains, peuvent être des présages de tremblemens

blemens de terre. A Lima les bruits souterrains ont toujours précédés ces catastrophes qui y sont fréquemment arrivées, & ont quelque fois donné aux habitans le tems de sortir de leurs maisons.

### *Maladies.*

4°. Une des principales attentions qu'exige la conservation des citoyens consiste à prévenir leurs maladies, & à leur procurer dans ces tristes circonstances tous les secours dont ils ont besoin.

La santé des habitans demanderoit d'abord, que la police, soit dans les villes, soit dans les villages, travaillât à écarter tout ce qui pourroit infecter l'air, & devenir par là une cause de maladies. Dans les villes il y auroit des précautions à prendre, pour faire en sorte que les mauvaises odeurs se répandent le moins qu'il est possible par un effet de la négligence & de la malpropreté du peuple. Les rues devoient être larges & nettes, & les maisons bien percées & bien airées. Il conviendroit d'éloigner du centre des villes les cimetieres, les arts & les magazins qui remplissent l'air de particules nuisibles. Il faudroit aussi procurer aux villes de bonnes eaux, avoir l'œil sur les denrées & les boissons qui y entreroient, & examiner si elles sont bien constituées, si par exemple, les fruits sont mûrs, si les vins ne sont point alterés &c. Dans les villages la police auroit

auroit aussi des reglemens à faire pour conserver la salubrité de l'air. Elle éloigneroit des maisons les mares & les tas de fumiers dont les exhalaisons putrides peuvent causer de très facheuses maladies ; elle veilleroit à ce que les chambres des payfans ne fussent pas enfoncées en terre comme elles le sont assez souvent, mais plutôt élevées au dessus du sol, pour les garantir d'une humidité nuisible à tous les âges, & sur-tout pernicieuse aux petits enfans. Il feroit encore à propos que la chambre ordinaire où les payfans demeurent avec toute leur famille, qnelque nombreuse qu'elle soit, eût une grandeur raisonnable, pour que l'air ne s'y corrompît pas si aisément. Enfin, il faudroit les accoutumer dès leur enfance, à renouveler souvent l'air de leurs chambres qui avec le tems se remplissent d'exhalaisons & de vapeurs malignes.

Lorsqu'il se répand parmi les habitans quelque maladie contagieuse, il est essentiel de séparer ceux qui en sont attaqués & d'empêcher qu'elle ne gagne de plus en plus la masse du peuple. Le gouvernement ne peut être tranquille spectateur des ravages que causent ces sortes de maladies, sans être responsable de la vie de ses sujets. Si la peste emporte parmi les Turcs un nombre prodigieux d'hommes, chacun fçait, que cela vient de l'indifférence avec laquelle les Magistrats de cette nation voient les dégats que cause cette affreuse maladie, puisque les Chrétiens qui vivent dans les mêmes

mes villes qu'eux trouvent les moyens de s'en préserver, en évitant toute communication avec les pestiferés, & en usant de sages précautions. Personne n'ignore, qu'on arrêta les progrès de la peste qui ravagea Marseille au commencement de ce siècle, en formant une ligne de troupes qui empêchoit toute communication avec le pays infecté. Mais s'il est prudent de prendre toutes ces mesures, l'humanité veut aussi, qu'on procure aux malades les vivres, les secours & les remèdes nécessaires, qu'en établissant dès le commencement un bon ordre, on les garantisse des violences des brigands, qu'on enterre les cadavres dont la mauvaise odeur entretiendroit la contagion, qu'en un mot, on cherche de bonne heure tous les moyens possibles de diminuer le mal & de le faire cesser.

Les maladies qui affligen les habitans des campagnes meritent une attention particulière. Les payfans n'y ont pas toujours les assistances, dont ils auroient besoin dans leurs infirmités. Souvent un bon régime & une bonne nourriture suffiroient dans les commencemens, pour les rétablir. Mais il leur est quelquefois difficile de se la procurer, soit que les communautés n'ayent pas les fonds nécessaires pour assister leurs pauvres, ou que par une coupable avarice, comme il arrive très souvent, elles aiment mieux convertir en capitaux les rentes destinées au soulagement des pauvres, que les assister convenablement dans leurs infirmités.

tés. Cependant rien n'est plus juste que de leur prêter une main secourable. Si les pauvres qui se portent bien ne doivent pas recevoir des assistances gratuites qui ne les obligent à aucune peine pour gagner leur vie, il n'en est pas de même des malades nécessiteux dont nous parlons à présent. Ceux-ci, tant que durent leurs infirmités, doivent selon l'expression d'un écrivain moderne, être regardés comme des *invalides de l'Etat* qui en ont bien mérité, & auxquels il ne peut sans ingratitude refuser son attention. Il faut leur rendre la santé & les forces épuisées, avant que de rien exiger d'eux. Tous les habitans qui vivent sous une même souveraineté sont comme les membres d'une même famille & les enfans de l'Etat. Il ont tous droit à ses faveurs, quand ils remplissent leur tâche avec courage. Il semble donc qu'on devroit soigner les pauvres malades des campagnes, aussi-bien que ceux des villes & des capitales. Ne feroit-il pas naturel d'établir des communications de secours entre les différentes bourses des pauvres, les divers hôpitaux d'une même domination & les sociétés qui s'établiroient pour éteindre la mendicité, afin de distribuer les aumônes avec sagesse, & de proportionner par-tout les assistances aux besoins des différentes parties de l'état.

Ce n'est pas assez de soulager les malades & les infirmes par une meilleure nourriture que celle dont ils usoient pendant qu'ils étoient en santé. Il faudroit aussi leur procurer les remèdes

des & les directions dont ils ont besoin, soit pour arrêter les maladies épidémiques qui s'élèvent de tems en tems, ou pour guérir les maladies ordinaires qui surviennent indistinctement en tout tems, & qui sont causées par quelque accident, ou le vice particulier de la constitution de chaque individu. Les conseils qu'on trouve dans les livres de medecine composés à l'usage du peuple ne suffisent pas toujours, pour procurer la guerison aux malades. Ces directions sont quelquefois dangereuses entre les mains de ceux qui ne connoissent point la pratique de la medecine. Ne sachant pas assez bien reconnoître les symptomes des maladies, ils sont sujets à les confondre, & à faire de mauvaises applications des remèdes indiqués dans ces sortes de livres quelque excellens qu'ils soient dans leur genre; ce qui peut les exposer à porter des traits mortels dans le sein de ceux qui se confient à eux. Ainsi, pour servir les habitans des campagnes, il seroit bon de leur procurer des médecins que l'étude & l'expérience auroient mis en état de pratiquer avec succéz.

Il en faudroit dans tous les balliages qui seraient pensionnés. Qu'il seroit beau & intéressant pour la société, de chercher les fonds nécessaires à un tel établissement! Les villes, les communautés, les bons citoyens, seconde-roient, n'en doutons point, dans cette occasion les soins, le zèle & les généreux sacrifices du gouvernement. Si le nombre des ha-

bitans fait la richesse d'un état, toutes les dépenses qu'il feroit pour les conserver & les multiplier, lui rapporteroient avec usure, & le dédommageroient abondamment des frais auxquels il s'engageroit en leur faveur. Les pensions qu'on accorderoit à ces médecins leur permettroient de voir les pauvres par préférence, de les conduire avec affection & d'exercer leur profession d'une maniere noble & désintéressée envers eux. Ils veilleroient sur tout le district qu'on leur confieroit, ils iroient dans tous les lieux de leurs départemens où on les appelleroit. S'il furvenoit quelque maladie épidémique, ils feroient obligés d'en faire une description détaillée, pour être déposée dans des registres publics. Ils y marqueroient exactement la maniere dont ils ont traité ces maladies & les remèdes qui ont été les plus propres à en arrêter les progrès. Ces descriptions donneroient à leurs successeurs de grandes lumières, surtout si ces médecins distribués dans les différens balliages, entretenoient entre eux une correspondance réguliere, & se consultoient dans le besoin.

Parmi ces médecins, on devroit en choisir un certain nombre des plus capables, qu'on chargeroit de s'assembler toutes les années dans une ville du pays, pour examiner ceux qui après avoir étudié dans quelque Université & pratiqué dans quelque hôpital, voudroient exercer la médecine & la chirurgie. Car enfin, il feroit tout-à fait nécessaire d'empêcher, quo<sup>déförmäis</sup>

déformais on ne s'ingerât plus d'exercer la médecine, sans avoir fait les études convenables. Souffrir que des ignorans sans principes, sans capacité, puissent impunément s'annoncer au public comme médecins pour avoir un moyen de gagner leur vie, c'est en quelque façon autoriser la profession d'assassin & de meurtrier. Il n'est personne qui ne sçache combien de gens les charlatans & les maiges font périr dans les campagnes. Lorsqu'il se répand quelque épidémie, on a remarqué qu'elle fait plus de ravages dans nos villages que dans nos villes, soit par un défaut de secours, soit plutôt à cause des mauvais traitemens des maiges qui augmentent la mortalité bien loin de l'arrêter.

(\*) Si on a à cœur la conservation du peuple, il est tems de mettre fin à cette licence effrénée; ou veut-on permettre indistinctement à chacun de pratiquer la médecine sans examen préalable & sans les études nécessaires, il faudroit au moins remettre en vigueur les loix Romaines qui concernoient les médecins & qui vouloient qu'on les punit séverement pour leur négligence ou leur ignorance. Elles avoient porté cette peine, parce qu'à Rome se mêloit de médecine qui le jugeoit à propos. Ainsi tant que parmi nous on pourra de-même s'afficher médecin, sans avoir étudié, pris certains grades, & donné des preuves de capaci-

(\*) Voyez *Avis au peuple sur sa santé* par M. Tiffot seconde édition. Chap. XXXIII. page 603.

té, nous sommes dans les mêmes circonstances où l'on étoit à Rome, & nous avons besoin des mêmes loix contre les médecins pour nous garantir de leurs attentats.

Comme dans les campagnes on manque de sages-femmes habiles & entendues, & qu'on y connoit très peu la maniere de soigner les petits-enfans pour les conserver fains & vigoureux, ne seroit-il point à propos de charger les médecins des divers départemens dont nous avons parlé, de donner à certains jours marqués des instructions sur les accouchemens & les différentes attentions qu'exigent de la part des nourrices les petits-enfans? Mais afin de rendre cet établissement utile, ne devroit-on pas obliger chaque village du district à envoyer quelque femme intelligente s'instruire auprès d'eux sur ces matieres importantes? Quel empêchement n'inspireroit-on pas à ces sages-femmes bien-instruites, à s'acquiter avec zèle de leurs fonctions, & à éclairer à leur tour les nourrices de leurs villages sur l'éducation physique des enfans, si on accordoit à celles qui se distingueroient à cet égard quelques honneurs ou petites récompenses? De là il résulteroit deux grands avantages, c'est que dans les campagnes il periroit beaucoup moins de femmes en couche faute de soins & de secours, & en second lieu la vie des petits-enfans qui est si incertaine seroit plus assurée. On éloigneroit d'eux une infinité d'abus & de mauvais traitemens auxquels ils sont exposés & qui

en font misérablement périr un grand nombre. Il ne faut pas douter qu'avec ces sages précautions le peuple ne s'accrût beaucoup, & ne doublât en peu de tems.

Voulez-vous assurer encore mieux la vie des petits-enfans ? Persuadez aux meres de les allaitez. Une mere a toujours plus de foin d'un enfant qui lui appartient, qu'une mercenaire qui ne songe qu'à gagner un vil salaire. Il est aussi vraisemblable, que le lait de la mere convient mieux aux enfans, que celui d'une autre femme. D'ailleurs, la payfanne qui est appellée à nourrir & son propre enfant & celui d'une étrangere doit négliger l'un ou l'autre & souvent tous les deux; ce qui ne manque pas de donner à la société des membres foibles & sujets aux maladies. Il ne feroit pas difficile au gouvernement d'encourager les meres à s'acquitter elles-mêmes de ces fonctions si douces, si naturelles & qui en même-tems contribuent à leur propre santé. Il n'aurroit qu'à mettre cet usage en honneur par la considération qu'il accorderoit aux meres qui allaitent leurs enfans, tandis qu'il attacheroit une espece de honte à celles qui se refuseroient sans une absolue nécessité à ce devoir. Le sexe aime trop les distinctions pour y être insensible. Il est vrai, que la plûpart des femmes des villes se plaignent qu'elles sont incapables de nourrir leurs enfans. Mais, peut-être pourroit-on prévenir cette incapacité, en leur interdisant l'usage des corps-à-baleine, qui

selon de judicieux médecins, en les comprimant trop, interrompent le cours des sucs nourriciers dans les manimelles, & font que les petits vaissaux s'y desséchent avec le tems.

On sauveroit encore la vie à beaucoup d'enfans, en introduisant l'usage de l'inoculation de la petite vérole. Les heureuses expériences qu'on a faites là - dessus dans toute l'Europe prouvent assez, qu'en choisissant des sujets jeunes, sains & bien constitués, cette pratique leur épargne tous les dangers de cette cruelle maladie qui depuis douze siècles détruit, mutilé, ou défigure en Europe un si grand nombre de personnes. Mais comment rendre général l'usage d'une méthode si propre à conserver & multiplier l'espèce humaine? En viendroit-on à bout en obligeant les peres à inoculer leurs enfans? Quelque avantageuse que soit l'inoculation, ces sortes d'ordonnances ne feroient que la rendre plus odieuse aux esprits prévenus contr'elle & remplis de vains scrupules. Ce n'est point par la force qu'on guérit les préjugés. Il vaut mieux gagner le peuple, en tâchant de l'éclairer & de le convaincre de l'utilité de cette méthode. Qu'on s'efforce de l'entrainer, en lui communiquant les conseils & les avis des plus habiles médecins, en faisant dissiper ses préventions par les ministres de la religion, en introduisant l'inoculation dans les hôpitaux, & en publiant les succez qu'on obtient tous les jours. Cependant pour ne pas entretenir l'épidémie, & n'être pas responsable de

de la mort d'autrui, il feroit bon en inoculant de prendre des précautions, pour que la contagion de la petite vérole ne se répandît pas par ce moyen. De cette façon on leveroit la principale objection qu'on a faite contre cette méthode. Quelques médecins ont cru, que cette maladie nous étant venue des Arabes, on pourroit, peut-être, l'extirper entièrement, comme on a déjà fait disparaître en Europe d'autres maladies qui y avoient été apportées d'Asie & d'autres contrées étrangères, & qu'ainsi au lieu d'inoculer la petite vérole, il vaudroit mieux prendre des mesures qui tendroient à la chasser, à peu près comme on fait en tems de peste pour se délivrer de ce fléau. Ce plan feroit beau, quand on pourroit le suivre sans trop de difficulté, & se flatter d'un prompt succès. Ne voyons-nous pas que cette maladie après avoir cessé totalement dans un lieu, y reparoît subitement peu d'années après, sans que personne y ait apporté la contagion? Il semble donc qu'il est plus prudent d'employer les moyens qui la rendent moins meurtrière, que d'exposer la vie des citoyens, en s'amusant à des projets qui peuvent étre chimeriques.

On délivreroit les hommes de bien des maladies, si à l'exemple des anciens peuples on s'attachoit à rendre les enfans forts & robustes, comme nous l'avons déjà recommandé dans l'article de la premiere partie qui traite de l'éducation. L'usage des bains froids conseillé par

de grands médecins paroit admirable, & de-  
vroit être ordonné aux peres & aux meres,  
pour fortifier leurs enfans, & les rendre moins  
sensibles aux différentes impressions de l'air.  
Il faudroit aussi leur recommander dans les  
campagnes, de ne pas astreindre leurs enfans  
à des travaux au dessus de leur âge, de peur  
qu'ils ne s'épuisent & ne puissent acquérir les  
forces qu'ils auroient eues autrement. Comme  
en introduisant dans un pays les arts & les  
manufactures, on auroit à craindre qu'une vie  
sédentaire n'affoiblit une partie de la nation,  
& n'y fit dégénérer l'espèce humaine, il con-  
viendroit d'y remédier & de prévenir ces dan-  
gers en instituant divers jeux d'exercice pro-  
pres à leur conserver les forces & la santé. Il  
est aussi d'une grande conséquence de prendre  
garde que certains maux héréditaires ne se  
communiquent trop parmi le peuple. Quel ser-  
vice ne rendroit-on pas à l'humanité, en cher-  
chant les moyens de les extirper & de per-  
fectionner la race des habitans d'un pays?

Enfin, pour les garantir de bien des mala-  
dies & en éloigner mille flèches de mort, il  
faut reprimer les vices des habitans de la cam-  
pagne, aussi bien que mettre des bornes à  
l'agrandissement des villes & en régler les mœurs,  
deux objets qui nous restent encore à exami-  
ner pour ne rien omettre de tout ce qui tend  
à conserver les citoyens.

*Régler les mœurs des cultivateurs.*

5°. Quoique la vie de la campagne soit ordinairement plus innocente que celle de la ville, il arrive cependant quelquefois, que ceux qui y demeurent sont sujets à certains vices très funestes à leur santé. Nous avons déjà déploré dans la première partie l'extrême penchant de nos cultivateurs à l'yvrognerie qui en enlève un grand nombre à la fleur de leur âge, ou leur attire différentes infirmités & une vieillesse prématurée. Nous ne répéterons point ici les reglements qu'il y auroit à faire, pour extirper ce vice honteux qui contribue à dépeupler nos campagnes.

*Mauvaises mœurs & inconveniens des trop grandes villes.*

6°. Il est encore nécessaire pour conserver les habitans d'un état, de mettre des bornes à l'agrandissement des villes, & d'en régler les mœurs. Dans les villes grandes & fort peuplées l'air est en général moins sain qu'à la campagne. Les maladies épidémiques y sont plus fréquentes, & se communiquent plus facilement. La mortalité y est plus considérable. Les enfans surtout y meurent en beaucoup plus grand nombre que dans les villages, ces petites créatures ayant un besoin particulier d'un air pur, pour se bien porter. Mais les plus grandes bretches que reçoit dans les grandes villes l'espèce

ce humaine viennent de cette foule de vices & de désordres qui les inondent & s'y multiplient sans-cesse. Soit à cause du luxe effréné des riches qui y vont vivre, & de leur consommation prodigieuse, soit à cause de l'entassement du peuple, tout ce qui est nécessaire aux besoins de la vie est sujet à y devenir de tems en tems trop cher, pour que chacun puisse toujours se le procurer facilement. Plusieurs y éprouvent quelquefois les horreurs de la misère, y sont comme affamés par leurs voisins & ont de la peine à nourrir leurs enfans, ce qui ne peut qu'en faire disparaître beaucoup. En même-tems la vie molle & efféminée d'un grand nombre, les parties de plaisirs poussées fort avant dans la nuit, mille sollicitudes & intrigues compliquées dont les esprits se rongent pour satisfaire des passions sourdes & insatiables, comme l'avarice, la vanité & l'ambition, cette foule d'hommes qui pour fournir les alimens du luxe font condannés à une vie sédentaire & à des arts contraires à la santé, l'usage des liqueurs fortes, la tolérance des filles publiques, tout cela dans les grandes villes porte de toute-part des traits mortels dans le sein des habitans. Là les jeunes-gens trouvent à chaque pas des occasions de se corrompre. Il semble même qu'on prend à tâche d'y favoriser leur libertinage, en soutenant qu'il faut y permettre les mauvais lieux afin de parer à d'autres désordres. Cependant il est difficile d'imaginer des maux plus grands que ceux

ceux qui en résultent. Entre les murs de ces villes dont la grandeur autorise la licence des mœurs, ne voit-on pas une infinité de jeunes-gens qui sont les victimes d'une maladie cruelle qui sert moins de frein à la débauche que de punition ? Combien n'en conduit-elle pas au tombeau après d'horribles souffrances ! Combien d'autres, qui ne jouissent le reste de leur vie que d'une santé foible, & qui ne donnent à l'Etat qu'une postérité peu nombreuse, des enfants mal constitués & qui meurent jeunes ! Non, il n'y a aucun fléau qui cause autant de ravage parmi les hommes, que le libertinage qu'on y souffre impunément. Il seroit tems que les loix sévissent contre ces dérèglements, fissent disparaître de l'enceinte des grandes villes toutes les femmes publiques, y couvrisent de honte ceux qui donnent dans ces excès, éloignassent des jeunes-gens tant d'occasions de succomber, & tendissent à y rappeler les mœurs des habitans à la frugalité & à la modération. La pureté des mœurs est intimément unie avec l'accroissement du peuple. Le libertinage des grandes villes fait que les foiblesse des hommes & des femmes s'y reparent moins souvent par le mariage que dans les campagnes ; ce qui doit y causer plus d'avortemens, & y faire périr un plus grand nombre d'enfants d'une manière inconnue & criminelle. Ainsi, pour sauver la vie à quantité d'enfants, il est d'une sage politique d'établir dans les grandes villes des maisons d'enfants trouvés. Ces établissements

mens servent plus efficacement que les meilleures loix à prévenir les avortemens. Ils contribuent aussi à conserver bien des enfans que des peres accablés de pauvreté négligeroient & laisseroient languir misérablement. Mais ces enfans qui seroient nourris plus particulièrement par la patrie devroient être élevés de manière , qu'ils pussent un jour lui témoigner leur reconnoissance par leurs services. Il faudroit , ou leur apprendre des métiers utiles à la société , ou les confier à des laboureurs qui les exerce-roient à la culture des terres.

Tout ce que nous venons de dire sur les causes qui dans les grandes villes concourent à en détruire les habitans , doit nous faire comprendre qu'elles ne tandroient point à se dé-peupler entièrement , si elles n'attiroient pas continuellement à elles des étrangers & des habitans de la campagne. Les trop grandes villes nuisent donc à la population des provinces , en ce que leurs habitans vont sans-cessé comme se précipiter & périr dans cet abyme , sans quoi la population de ces villes ne se soutien-droit pas. D'où il suit , que dans les Etats où l'on travaille à la conservation de l'efpece hu-maine , il est essentiel de mettre des bornes à la grandeur des villes ; & pour y parvenir , il n'y a qu'à rendre agréables le séjour & les occupations des campagnes par les moyens dont nous avons parlé dans la premiere partie. C'est là que la vie active qu'on y méne entre-tient des hommes sains & vigoureux. Ce n'est pas

pas qu'il ne faille dans un pays des villes, & qu'elles ne méritent la protection du gouvernement. Sans elles les campagnes manqueroient de débouchés, & par là-même ne fauroient fleurir. Les arts & le commerce y occupent un grand nombre d'hommes qui augmentent la population du pays.

Après avoir cherché à conserver les citoyens, il faut encore travailler à les retenir dans le pays, & c'est là la seconde attention de la législation pour favoriser la population.

## II. ATTENTION.

### *Retenir les habitans dans le pays.*

Afin de retenir les habitans d'un pays, il n'est pas besoin de recourrir à la contrainte; car la terre où l'on est né a ordinairement pour les hommes de puissans attrait. Mille idées agréables que dès la plus tendre enfance on y a associées en rappellent toujours le souvenir avec plaisir. L'habitude où l'on est d'y vivre d'une certaine manière, les liaisons, les alliances & les amitiés qu'on y a contractées, les biens qu'on y possède, les terres qu'on y a cultivées, les plantations qu'on y a faites, les monumens de ses pères qu'on y retrouve à chaque pas, la force du climat, tout cela fait qu'on est naturellement porté à préférer sa terre natale à toute autre, qu'on ne s'en sépare qu'avec violence, qu'on souhaite toujours d'y revenir, à moins

moins que quelque obstacle politique ne diminue l'attachement à la patrie & n'oblige à s'en éloigner.

C'est la grande affaire d'un bon gouvernement, de fortifier cet amour de la patrie, & de faire en sorte qu'on aime à y couler ses jours, & qu'on soit prêt à tout entreprendre & tout sacrifier en sa faveur. Il y réussira en faisant de continuels efforts, pour qu'on y puisse vivre commodément & heureusement. Sa suprême loi doit être le bien général de tous les individus qui composent la nation, sans préférence & sans exception.

Une administration de cette nature veut d'abord, que le gouvernement ne soit ni oppressif ni tirannique, que les revenus publics soient consacrés à l'avantage commun de toute la nation, & non destinés à faire vivre dans le faste quelques particuliers. Elle demande, que chacun soit maître de son bien & libre d'en disposer à son gré, que personne ne puisse l'en dépouiller contre tout droit & équité, que les priviléges des villes & des communautés soient inviolables & à l'abri de toute atteinte de la part des gouverneurs de provinces, qu'on jouisse de la liberté de conscience, & qu'on ne soit jamais obligé de sortir du pays pour cause de religion tant qu'on obéit fidélement aux loix, comme il est arrivé dans certains royaumes qui se sont dépeuplés par cette mauvaise politique. Il est encore d'une grande conséquence de veiller à l'augmentation & à la conservation de

de la fortune des particuliers de tous les ordres, soit des cultivateurs, soit des citadins. Qu'on en éloigne tous les défordres qui peuvent déranger leurs affaires domestiques, & dont nous avons déjà parlé assez au long dans les cinquième & sixième attentions de la première partie. Il s'agit de répandre l'aïfance par-tout, soit à la ville, soit à la campagne, en y favorisant les différens genres de travaux qui leur conviennent. Il faut donner de l'émulation au mérite, protéger les talens, & fournir des occasions propres à les développer & les déployer. En un mot, pour entretenir dans tous les cœurs l'amour de la patrie, il est nécessaire qu'elle offre des occupations assorties aux différens génies, qu'elle présente des avantages à toutes les classes de citoyens, que tous les habitans puissent y avoir part, que tout le monde les fente & craigne de s'en priver en se transpor-tant ailleurs.

Avec une telle œconomie politique personne n'est tenté de s'en aller. Le cultivateur content de son sort, s'affectionne aux champs qu'il cultive de ses mains, & dont il a une entière propriété. Sûr d'y trouver une honnête sub-sistance, il n'étend pas plus loin son ambition. Le Citadin ayant des mœurs & de l'industrie, & trouvant des ressources dans son propre pays, ne songe point à s'établir ailleurs. En tendant au petit-peuple une main secourable, & en formant au travail les jeunes-gens de cet or-dre, on est assûré de les conserver. Personne n'est

n'est reduit à mendier, l'industrie croît de plus en plus, & la patrie est toujours mieux en état de nourrir & retenir tous ses enfans.

Que le spectacle est différent, non seulement dans les pays où le gouvernement est oppressif, & conduit les sujets à la besace par des impositions arbitraires, mais encore dans ceux où malgré la douceur & la modération du gouvernement, les habitans ne laissent pas de se ruiner par une suite des défordres qui s'y font glissés depuis long-tems & d'un défaut d'industrie qu'on n'a point cherché à réveiller par des faveurs. La plupart des cultivateurs ont-ils dissipé leurs biens par la débauche ou la chicane? Sont-ils accablés de dettes? font-ils souvent des pertes ruineuses de bestiaux? n'ont-ils point de débouchés assurés? suivent-ils un mauvais plan d'administration dans la culture de leurs terres? les enfans ne tardent point à se dégoûter de la profession de leurs peres. Ne découvrant pas un avenir heureux, ils saisissent la première occasion de se tourner d'un autre côté. Voient-ils quelqu'un de leurs compatriotes chercher fortune dans les pays étrangers & y prospérer? Ils marchent sur ses traces & se promettent le même succès. Insensiblement la contagion de l'exemple en gagne un grand nombre, & bientôt les émigrations deviennent générales. De même dans les villes, y laisse-t-on régner le luxe? tire-t-on de l'étranger tout ce qui fert à le nourrir? les habitans vivent-ils dans l'oisiveté & dans un engourdissement mortel

mortel sans qu'on travaille à les réveiller de leur assoupiſſement ? Il faut nécessairement qu'ils s'endettent, qu'ils bouleversent leur fortune, & que la circulation intérieure en souffre. Alors incapables de se soutenir, & ne pouvant se résoudre à chercher leur ſubfiance par la culture des terres, ils regardent autour d'eux ; & ne voyant pour établir leurs enfans aucune branche d'induſtrie & de commerce, ils prennent le parti, ou de s'expatrier avec leurs familles, ou d'envoyer chez les étrangers leurs enfans pour tenter la fortune. Tout est perdu, si une fois on fe persuade, fût-ce fans raſon, & uniquement par préjugé, qu'il n'y a aucunes reſſources dans le pays, qu'elles fe trouvent toutes chez les autres nations, par-tout ailleurs que dans la patrie.

Voilà, ſi je ne me trompe, avec les ſervices étrangers la vraie ſource de toutes ces émigrations frappantes qu'on voit dans le Pays de Vaud, qui dépeuplent nos villes & nos campagnes, & qui font gémir tous ceux qui conſervent quelque amour pour leur patrie. Interrogez ceux qui partent toutes les années ? Demandez-leur, pourquoi ils quittent leur terre natale ? Leurs réponſes unanimes confirmeront la vérité de ce que nous venons d'avancer. Ce ne font pas les personnes riches, foit de la ville, foit de la campagne que nous voyons ſortir du pays, mais ceux qui n'ont que peu de biens & qui ne voyent aucun moyen de fe soutenir long-tems. Cependant le tour

des premiers ou de leur posterité viendra aussi, lorsque les causes dont nous avons parlé les auront appauvris, à moins qu'on y apporte quelque remède.

Vu l'équité & l'extrême douceur du gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre & de jouir en repos des fruits de notre industrie, il feroit aisément de remédier à ces émigrations avec les soins & les encouragemens nécessaires, c'est-à-dire, en appliquant les principes que nous avons établis.

Au reste, pour rendre les émigrations moins nombreuses, celles que causent les services étrangers méritent aussi d'entrer en considération. Il est connu, que parmi ce grand nombre d'hommes que les enrôlements nous enlèvent, les uns perissent dans les garnisons & les armées par différentes causes qui n'auroient pas tranché le fil de leurs jours dans leur patrie, que d'autres ne reviennent, qu'après avoir ruiné leur santé par la débauche ou par les fatigues militaires, & ne peuvent plus alors donner qu'une posterité foible & languissante, que plusieurs enfin au sortir du service profitent des occasions qui se présentent, pour s'établir chez l'étranger.

Lorsque les hommes sont entrés dans les liens du mariage, & qu'ils ont des enfans, ils sont plus attachés à la patrie, il leur est moins facile de se transporter dans les pays étrangers. C'est donc une sage politique, de faciliter les mariages & d'encourager leur fécondité, d'autant

tant plus que c'est le meilleur moyen d'augmenter la population; nouvelle & troisième attention de la législation, dont nous allons maintenant parler.

### III. ATTENTION.

#### *Faciliter les mariages.*

Ce n'est point par des conjonctions vagues & honteuses que l'espèce humaine doit se conserver & se propager sur la terre. Les femmes feroient moins fécondes, & le monde se peupleroit plus difficilement. Les hommes ne connaissant jamais avec certitude de quels enfans ils feroient peres, laisseroient retomber sur les femmes tout le soin de l'éducation; & comme ce fardeau feroit trop pesant pour elles, une infinité d'enfans périrroient miserablement. Ceux qui échapperoient aux dangers de l'enfance, ayant été négligés dans leur jeunesse, donneroient de mauvais sujets à la société. L'homme naît dans un état de foiblesse qui demande une longue suite de soins & d'attentions de la part de ceux qui lui ont donné le jour. Pendant un grand nombre d'années, il ne peut par lui-même ni se procurer sa subsistance, ni garantir du moindre péril. On ne peut pas dans un instant éclairer son esprit, le former à la vertu, le rendre capable de servir un jour sa patrie & de paroître avec décence sur le grand

théâtre de la vie humaine. Pour réussir dans un ouvrage de si longue haleine, il ne faut pas moins que les soins réunis du pere & de la mere. Il est nécessaire, que concentrant leur tendresse sur leurs enfans communs ce précieux gage de leur amour, ils se fassent un plaisir & un devoir de les soutenir à chaque pas, de les diriger & les conduire jusqu'à ce qu'ils parviennent à un âge de raison. Le genre humain ne doit donc être conservé que par le mariage. L'intérêt de la société exige encore, qu'on n'admette que les mariages d'un homme avec une femme. La Polygamie n'est point conforme à la nature, puisqu'il naît à peu près le même nombre de personnes de l'un & de l'autre sexe. Non seulement elle ne favoriseroit point la multiplication de l'espèce humaine, mais sur-tout elle nuiroit à l'éducation des enfans par les jalousies, les mauvais exemples, les intrigues, les querelles & les embarras de différent genre qui s'éléveroient dans le sein des familles. Or la société est moins intéressée à augmenter le nombre de ses membres, qu'à acquérir de bons sujets qui puissent lui servir d'ornement & d'appui. Une multitude d'hommes mal élevés ne feroit que la travailler inutilement.

Le mariage donnant lieu à l'établissement des familles, est d'autant plus propre à encourager la propagation de l'espèce-humaine. Comme par ce moyen les hommes transmettent leurs noms & leurs avantages à leur posterité, ils

ils croient se voir renaître dans leurs enfans, & afin de se perpétuer en quelque sorte, ils souhaitent d'en avoir qui puissent les représenter. Le mariage ayant de si heureuses influences sur la population, il faut chercher à le faciliter aux habitans, & à encourager leur fécondité. Les moyens ne sont pas difficiles à trouver. La secrete sympathie qu'il y a entre l'un & l'autre sexe porte naturellement au mariage, tant qu'on n'y met aucun obstacle.

### 1. *Moyen.*

#### *Liberté & bien-être.*

1<sup>o</sup>. Tout ce que nous avons vu être propre à retenir les habitans d'un pays peut s'appliquer ici avec le même succès. Il faut pour faciliter leurs mariages la même attention à favoriser la liberté, à répandre le bien-être dans tous les ordres, à proscrire les abus qui rui-  
nent les familles & sur-tout le luxe qui leur ôte tout moyen de subsister. Quand on vit sous un gouvernement tel que nous l'avons dépeint dans l'attention précédente, on ne craint point d'être chargé d'enfans, parce qu'on regarde la patrie comme une tendre mere qui prend un soin particulier de ceux à qui on donne le jour. Un pere se persuade que ses en-  
fans n'en feront point oubliés, s'ils ne se man-  
quent pas à eux-mêmes. Il est donc naturel

qu'il souhaite d'avoir une nombreuse postérité à laquelle il puisse transmettre une constitution si avantageuse. Au contraire, le nombre des mariages & des enfans doit diminuer, toutes les fois que par quelque vice du gouvernement, par la pesanteur des impôts, par un défaut de protection en faveur de l'industrie, par la réunion de tous les avantages sur quelques familles & par les exemptions qu'on accorde à une noblesse trop nombreuse, le Peuple est reduit à vivre dans la misere, la basse & l'anéantissement sous des maîtres superbes. Que les Princes entendent mal leurs intérêts, lorsqu'ils font trop payer à leurs peuples, ou qu'ils ne font pas refluer sur les sujets par des encouragemens les sommes qu'ils en tirent! Cette mauvaise politique tarit bien-tôt la source de leurs richesses; elle fait que le nombre des mariages décroît, que le peuple diminue, & avec lui le nombre des contribuans. Sous un gouvernement dur & opresif, ou peu attentif au bien de ses peuples, il n'y a que les mendians qui fassent des enfans, parce qu'ils ne payent rien, qu'ils n'engagent point à former des établissemens solides, & qu'ils sont nourris aux dépens du Public; mais tous ceux qui vivant de leur travail sont accablés d'exactions, ou n'ont aucune part aux avantages de la patrie, ne sont point encouragés à donner des enfans à l'état. Qui voudroit dans ce cas augmenter sa misere, en élevant à grands frais des enfans qui pendant

pendant long-tems ne peuvent rien faire ? Personne n'est tenté d'en avoir , s'il ne peut mettre au monde que de vils esclaves , s'il ne voit aucun moyen de les établir & de leur donner quelque industrie qui les fasse vivre commode-ment en travaillant. Qu'est-ce qui fait qu'en Hollande les mariages sont si nombreux ? C'est l'attention qu'a le gouvernement d'y faire fleurir les arts & le commerce, & d'y présenter l'occasion de s'occuper d'une manière lucrative. Il faut donc , pour multiplier les mariages , veiller aux intérêts de tous les individus , animer toutes les parties de l'état , & répandre par tout le mouvement & la vie.

Il est aisé d'y parvenir dans les petits états où les ressorts que le gouvernement a en mains peuvent atteindre par-tout , & où il n'a qu'à vouloir , pour qu'on en ressente l'influence dans tous les lieux. C'est ce qui se remarquoit d'une manière sensible dans les petits Etats de la Grèce où l'on s'attachoit à procurer également le bonheur de tous les citoyens. Aussi étoient-ils très peuplés , malgré les colonies qu'ils envoient , les services étrangers , l'exposition des enfans & la répugnance qu'ils ont toujours témoignée à recevoir des étrangers au nombre de leurs bourgeois. Ils ne commenceroient à se dépeupler , que lorsqu'ils furent engloutis par la République Romaine où l'on rapportoit tout à une Capitale sans beaucoup songer au bien-être des Provinces.

Aureste, afin de faciliter les mariages & d'avoir le même succéz qu'ont eu ces petits Etats dont nous avons parlé, il faudroit à l'exemple de ces anciennes Républiques égaliser les fortunes & proscrire le luxe. Elles cherchoient continuellement à prévenir la trop grande inégalité de fortunes, parce que si on laisse accumuler de trop grandes terres sur la tête d'un seul citoyen, il faut nécessairement que d'autres en soyent privés, qu'ils aient de la peine à subsister & ne puissent que difficilement entretenir une épouse avec des enfans. Ainsi, la loi qui en certains pays accorde tout le bien aux ainés nuit à la population. Il n'est pas aisé aux cadets de se marier.

L'égalité des fortunes servoit à ces anciens peuples à proscrire le luxe, cette gangrène qui dépeuple les villes, qui détruit tout ce qu'elle atteint, & que nous avons déjà vu expulser les habitans de ce pays. Lorsqu'on donne dans le faste, & qu'on n'est estimé qu'à proportion de sa dépense, ceux qui n'ont qu'un bien médiocre, & qui font toujours le plus grand nombre, ne pensent point à se marier. Ils sentent assez, qu'avec une épouse & une famille, il leur seroit difficile de soutenir une dépense excessive que l'usage a rendue indispensable pour paroître avec décence & fréquenter ceux de leur condition, qui étant riches, se distinguent par trop d'éclat. L'état du mariage doit leur paroître d'autant plus à craindre, que lorsque le luxe est en vigueur, les femmes

mes le portent ordinairement à l'excès, comme nous l'avons déjà observé ailleurs (†), & se rendent insuportables à leurs maris par leurs caprices. Pour peu qu'elles aient de vanité, plutôt que de céder à personne, elles hâtent la ruine de leurs époux. Faut-il après cela s'étonner, si le nombre des mariages diminue dans les villes où le luxe s'est introduit ? On ne s'y détermine qu'après avoir bien réfléchi sur sa propre fortune, sur le bien & le caractère des femmes auxquelles on pourroit honnêtement prétendre, sur les embarras presque inévitables où l'on tomberoit en en jettant le dé, & sur les ressources que l'on auroit pour bien établir ses enfans. Or il arrive le plus souvent qu'on vieillit, sans avoir pu lever les difficultés qu'on se propose là dessus, sur-tout dans les pays qui sont privés de toute espece d'industrie. Non - seulement le luxe est cause que les mariages sont moins fréquens, mais encore il les rend moins féconds qu'ils ne seraient, si on vivoit avec frugalité. Peut-être cela vient-il, de ce qu'une vie molle & efféminée nuit à la propagation de l'espece-humaine, ou plutôt de ce que des personnes fastueuses, indigentes & endettées sont peu disposées à engendrer beaucoup d'enfans dont l'éducation leur feroit à charge. La facilité & la fécondité des mariages veulent donc absolument, qu'on mette un frein au luxe.

Borner

(†) *5e. Attention de la première partie.*

*Borner le nombre des domestiques.*

2°. Un autre expédient propre à faciliter les mariages, qui a rapport aux loix somptuaires, est de borner le nombre des domestiques. Cet ordre de gens est-il trop nombreux ? il consomme beaucoup, sans rendre plus de services à la société. Ils ne font que diminuer la somme des travaux utiles d'une nation : or elle ne peut décroître, sans que la quantité des subsistances & des ressources pour vivre devienne moindre, ce qui doit rendre les mariages toujours plus difficiles. Car afin que la population & le nombre des mariages aillent en augmentant, il faut non seulement que chacun subsiste au moyen de son travail, mais encore qu'il favorise par sa propre industrie celle des autres & les aide à gagner leur vie.

Les domestiques des grandes villes ne se marient pas, ou passent dans le célibat les années de leur vie pendant lesquelles ils auroient été les plus propres à travailler à la population. Lorsqu'ils se marient, l'âge & les débauches qui ont souvent usé leurs corps les rendent incapables d'engendrer des enfans bien constitués. Les servantes, qu'on tire des campagnes, & qui après s'être accoutumées pendant plusieurs années aux aisances des villes, retournent dans leurs villages, succombent sous le poids d'une vie laborieuse dont elles ont perdu l'habitude, vieillissent d'abord, & sont ordinairement peu fécondes.

La

La fortune des domestiques est trop dépendante de celle des riches. Ayant peu d'industrie, ou devenus incapables de soutenir de rudes travaux, ils sont obligés de s'attacher à eux pour vivre. Ils ne peuvent se procurer les fonds, dont ils auroient besoin pour s'établir & se marier, que par les épargnes qu'ils font avec leurs gages ; mais il s'écoule bien des années, avant qu'elles fassent une somme honnête & suffisante, pour former un établissement solide. Le plus souvent-même, ils n'épargnent rien ; ils dissipent leur salaire à mesure qu'ils le gagnent. La débauche, le vin, les ajustemens & d'autres frivoles dépenses emportent tous leurs petits gains. Ainsi, la plupart toujours à l'étroit, se voyent obligés de rester dans la servitude, & lorsqu'ils ne sont plus en état de servir, ils n'ont d'autre perspective qu'une vieillesse malheureuse & privée de tout secours. Si l'on veut faciliter leurs mariages & leurs établissements, il faut régler leurs mœurs, les rendre plus économies, & les éloigner de la débauche. On a eu là-dessus en France d'excellentes vues. Un Auteur estimable y a proposé il n'y a pas longtems l'établissement d'une compagnie perpétuelle dans ce Royaume, qui seroit chargée de recevoir les épargnes des domestiques, & de les faire valoir à leur avantage sous la protection du gouvernement. Par ce moyen les profits des domestiques s'accumuleroient, & augmenteroient considérablement en peu de tems. On les engageroit à avoir plus

plus de mœurs, & à être plus réglés dans leurs dépenses. Ils se mettroient bientôt en état de s'établir, de se marier & d'entreprendre des choses utiles à la société.

*Retenir les habitans à la campagne.*

3°. C'est encore faciliter les mariages, & augmenter leur fécondité, de retenir les habitans dans les campagnes. On y mène un genre de vie simple & conforme à la nature qui favorise la propagation de l'espèce. Les laboureurs sont beaucoup plus portés à se marier que les citadins, parce qu'ils vivent avec frugalité. Ils ne craignent point le trop grand nombre d'enfants; au contraire, ils les envisagent comme un trésor & une source de richesses. Ils savent que plus ils auront de bras, mieux leurs terres feront cultivées & deviendront d'un plus grand rapport. Ils se promettent déjà de doubler leurs revenus aussi-tôt que leurs enfans feront grands & en état de travailler. En attendant l'âge où ils sont capables de pénibles travaux, leur éducation ne les jette pas dans des dépenses incommodes. Sans les fatiguer, ils peuvent déjà les occuper, & en recevoir plusieurs petits services. Aussi regardent-ils comme une bénédiction la multitude des enfans, pourvû qu'au-reste ils ne soient pas endettés, & qu'ils vivent sous un gou-

gouvernement doux. Mais nous avons vu, qu'il n'en est pas de même des habitans des villes; ils se croient pauvres & ruinés quand ils ont plusieurs enfans. Ainsi, tout ce que nous avons dit dans la première partie pour retenir à la campagne les habitans, sert à faciliter les mariages, & à encourager leur fécondité.

*Mettre un frein à la débauche & l'incontinence.*

4°. Nous avons déjà eu occasion d'observer, combien l'incontinence & la débauche nuisent à la fécondité & à la propagation de notre espèce. Contentons-nous d'ajouter, que la licence des mœurs détourne des mariages, & doit être être reprimée, afin d'en augmenter le nombre. Un homme corrompu ne voit dans le mariage que les peines qui y sont attachées, comme l'embarras d'une famille, les dépenses incommodes qu'entraînent l'éducation des enfans & l'obligation de chercher de quoi les entretenir. Il le regarde comme le tombeau de la liberté & du contentement. A ses yeux disparaissent les innocentes joies qui dédommagent deux époux vertueux de tous les sacrifices qu'ils font en faveur des précieux gages de leur tendresse. Il est incapable d'apprécier les agréments qui naissent de leur intime union, de leur estime réciproque, de leurs services mutuels

tuels & des aimables devoirs qu'ils remplissent en formant l'esprit & le cœur de leurs jeunes enfans. Ces douceurs sont trop pures, pour toucher des hommes dont les mœurs sont dérégées. Il n'y a que les voluptés grossières qui puissent émouvoir des cœurs sans honnêteté. Ils mettent leur satisfaction dans le honteux & criminel plaisir de ravir l'innocence d'un objet qui les frappe subitement & qu'ils s'imaginent aimer. Il faut sans cesse de la variété pour les attirer. Jamais ils ne fixent leurs affections vagues & errantes. Ainsi, le libertinage diminue infailliblement le nombre des mariages. Il est sur-tout à craindre lorsqu'il porte ses attentats jusqu'à corrompre la fidélité que les époux se doivent les uns aux autres. Alors ceux-mêmes qui conservent des mœurs suintent le mariage, & le regardent comme une source de malheurs, de honte & d'inflamme. On ne peut donc faciliter les mariages, sans veiller sur les mœurs d'une nation. Il faudroit, comme dans l'ancienne Rome, des Censeurs chargés d'y entretenir la décence, de flétrir le vice, d'éloigner les exemples dangereux, d'ôter les levains de corruption, & d'empêcher, qu'on ne pût impunément éluder les loix portées contre les dérèglements : ici point de partialité, ou les loix sont inutiles & tout est perdu.

*Augmell-*

*Augmentation de subsistance.*

5°. Tout ce qui augmente la subsistance & la rend aisée à trouver facilite les mariages. Il y a même des alimens qui donnent plus de fécondité aux hommes & aux femmes, & qui vraisemblablement fournissent une matière plus propre à la génération. L'usage du poisson semble offrir l'un & l'autre avantage dans tous les endroits où il abonde. Car on a toujours observé, que dans les ports de mer le nombre des enfans y est plus grand qu'ailleurs. Nous favoriserions donc la population & la fécondité des mariages dans plusieurs districts de notre patrie, en peuplant mieux nos lacs & nos rivières de bons poissons, & en proscrivant les abus qui s'y opposent. La pêche y occuperait beaucoup de gens, leur fourniroit un moyen aisè de vivre & d'avoir une nombreuse postérité qui serviroit à repeupler les contrées où le nombre des habitans diminue. Comme il y a des alimens qui contribuent au succès de l'action génitive, il y a aussi des eaux qui y nuisent, & dont on doit interdire l'usage aux habitans des lieux où elles coulent. Les eaux, par exemple, extrêmement dures contribuent selon Hippocrate à la stérilité.

*Abolition des usages qui nuisent à la fécondité des femmes.*

6°. Les Princes qui cherchent à peupler leurs états & à faire servir le mariage à ce but, devoient abolir tous les usages qui nuisent à la fécondité des femmes, & en substituer d'autres qui la favorisent. Il suffit d'en donner ici un exemple. L'expérience nous apprenant, que les femmes qui allaitent leurs enfans, sont plus fécondes & laissent une plus nombreuse postérité que les autres, c'est un nouveau motif, qui joint à ceux dont nous avons déjà parlé ailleurs, doit engager le gouvernement à introduire partout cet usage.

*Préjugés, maximes & loix en faveur du mariage.*

7°. La conduite des hommes dépend beaucoup des idées plus ou moins faines qu'on leur donne sur la religion, des préjugés & des maximes qu'on leur inspire dès la plus tendre enfance, de l'honneur ou de la honte que les loix attachent à certains actes. Il est d'une bonne politique, d'empêcher qu'il n'en naissent des obstacles à la population, & même d'en tirer parti pour l'encourager. Chez les Juifs certaines idées puiées dans leur religion & l'espece d'opprobre qu'ils attachent à la stérilité, les anime vivement à la propagation de l'espece.

De

De même, les loix que les anciens Romains portèrent souvent en faveur du mariage, l'attention que les censeurs eurent d'y déterminer les citoyens par la honte & les peines, produisirent aussi d'heureux effets dans les beaux tems de la République, & contribuerent à réparer les pertes d'hommes que leur causerent l'an-cesse des guerres continuelles. A la vérité, ces loix devinrent tout-à-fait impuissantes, lorsque sous les Empereurs ils eurent perdu la liberté, & gémirent sous un joug accablant. Mais il est impossible de remédier aux maux infinis qui naissent en foule d'un gouvernement dur & opresif.

Quoique sous un bon gouvernement qui procure également le bonheur de tous les citoyens, on n'ait pas besoin d'avoir recours aux récompenses & aux peines pour les engager à se marier & à engendrer des enfans, il est cependant à propos qu'un législateur mette en honneur l'état du mariage. Tout ce qui flatte la vanité fait impression sur l'esprit des hommes, & il est bon de la faire servir à l'utilité publique. Il importe sur-tout de n'attacher aucune prééminence au célibat. Qu'on préserve les peuples des fausses idées que certains esprits spéculatifs pourroient leur en donner. Quel tort n'ont pas fait à la propagation de l'espèce, ceux qui cherchant à subtiliser sur la morale, persuaderent les premiers qu'une vie spéculative & éloignée des soins & des embarras d'une famille étoient plus propres à plaire à Dieu &

à faire les sublimes progrès dans la vertu aux-  
quels la religion nous appelle ! On sait qu'a-  
près la conversion de Constantin au Christia-  
nisme, ces idées ne tarderent point à se répan-  
dre dans le monde. Comme si la Religion Chré-  
tienne tendoit à détruire le genre-humain,  
les Empereurs cessèrent d'encourager le mariage,  
pour honorer le célibat. Alors l'Empire se rem-  
plit de religieux & de religieuses, qui sous pré-  
texte d'une perfection imaginaire, firent vœu  
d'oisiveté & de célibat; ce qui ne contribua  
pas peu à dépeupler & à affoiblir l'Empire.  
Combien encore aujourd'hui ne voions-nous  
pas d'états, qui par une suite de ces fausses  
idées sur la sainteté du célibat, sont bien élo-  
gnés d'être aussi florissans qu'ils le feroient,  
s'ils pensoient autrement ! Cependant, si l'on  
fait abstraction de quelques circonstances parti-  
culières & assez rares où dans le célibat on peut  
mieux s'acquitter de certains devoirs, la raison  
ni la religion ne présentent rien qui conduise  
à cette façon de penser.

Les Princes ne sauroient trop honorer le ma-  
riage & dégoûter les citoyens du célibat. Un  
homme marié mène une vie plus active, sou-  
tient plus de relations, a plus d'occasions de  
se rendre utile à la Société, est plus excité à  
travailler, & doit naturellement beaucoup plus  
s'intéresser à la conservation de l'état qu'un cé-  
libataire qui ne tient à rien. Ainsi, au lieu  
de condamner les soldats à un perpetuel célibat,  
il vaut mieux à l'exemple des premiers Ro-  
mains

mainz encourager leurs mariages. Lorsque les soldats sont mariés, il y a moins de débauche parmi eux, ils donnent à l'état une postérité nombreuse dont il feroit privé, s'ils restoient dans le célibat ; ils déffendent la patrie avec plus de courage, parce qu'ils combattent pour leurs foyers, leurs femmes & leurs enfans. Ce sont là des gages assurés de leur fidélité & de leur bravoure.

*Age propre au mariage.*

8<sup>e</sup>. Pour que les mariages soient féconds & donnent des sujets à l'état, il faut que ceux qui les contractent soient dans un âge propre à vaquer aux fonctions naturelles d'où dépend la propagation de l'espèce. Il semble donc, que les loix devroient particulierement encourager ces sortes de mariages, & écarter, autant qu'il est possible, ce qui y met obstacle. Ainsi, par exemple, comme par des raisons de vanité, d'intérêt, ou de pur caprice, les peres empêchent souvent leurs enfans de se marier à l'âge où ils feroient les plus propres à travailler à la population, & les dégoûtent quelque-fois pour toujours du mariage par des contradictions mal placées, il convient que les loix ne les assujettissent pas trop long-tems au joug paternel, & qu'elles les mettent à l'abri du ressentiment d'un pere qui ne consentiroit pas au mariage d'un enfant qui auroit atteint un âge déterminé. A Rome les peres qui refussoient de marier

leurs enfans, ou de doter leurs filles, y étoient forcés par les loix. De même, pour ne pas détourner du mariage des personnes d'un âge & d'une constitution propres à engendrer des enfans, il ne faudroit pas permettre les clauses *en gardant viduité*. A Rome, bien-loin de permettre de telles restrictions, les loix vouloient que les hommes ou les femmes qui survivoient se remariaissent. Enfin, comme les mariages qui se font entre des personnes d'un âge très disproportionné ne donnent point de postérité, & qu'ils nuisent même à la santé du plus jeune des époux, les loix devroient concourir avec la nature à inspirer du dégoût pour ces sortes de mariages. Il est même nécessaire de les défendre, lorsqu'un législateur pour encourager la propagation de l'espèce, a attaché de grands priviléges à l'état du mariage. Autrement, par ces mariages entre personnes dont les âges sont disproportionnés, on obtiendroit les récompenses que le législateur propose, sans rien faire pour remplir ses vues. Aussi, les loix Romaines défendirent ces sortes de mariages, quand une fois elles accordèrent de grandes prérogatives à ceux qui se mariaient.

Conserver les citoyens, les retenir dans ses états, faciliter leurs mariages, & encourager leur fécondité, voilà sans contredit des moyens infaillibles d'augmenter le nombre des habitans; mais lorsqu'on veut porter la population au plus haut degré possible, il faut encore mettre, pour

pour ainsi dire, à contribution les autres pays, en attirant de tous - côtés les étrangers, & en les incorporant à son peuple. C'est la quatrième attention de la législation.

#### IV. ATTENTION.

##### *Attirer les étrangers.*

Un Prince ne réussit jamais mieux à peupler promptement ses villes & ses provinces, qu'en y attirant les étrangers. C'est par là que plusieurs états ont en très - peu de tems porté leur puissance & la population au plus haut point. Quand Romulus fonda sa ville, il n'avait que trois mille hommes d'infanterie & trois cent de cavalerie ; mais ayant toujours travaillé à incorporer des étrangers à son peuple, il laissa à sa mort quarante six mille hommes de pied & mille de cavalerie. Ses successeurs & la République ayant continué à suivre le même plan, Rome devint rapidement une des villes de l'Univers la plus florissante & la plus peuplée malgré les guerres éternelles qu'elle soutenoit. Les étrangers qu'un peuple reçoit dans son sein y apportent avec eux leurs arts & leur industrie. Ils donnent une nouvelle activité au commerce & aux manufactures, qui en multipliant chez une nation les ressources pour vivre, font subsister une infinité de pauvres & favorisent merveilleusement la population. Ne trouvons - nous pas une

preuve frappante de cette vérité dans ce qui s'est passé en Hollande, en Angleterre & en plusieurs Etats d'Allemagne, qui en recevant chez eux ceux qui s'y refugioient en foule pour fuir l'opression, ont augmenté d'une maniere surprenante leur industrie, leur puissance & leur population?

Mais par quelle voie peut-on ainsi attirer les étrangers dans un état? Il n'est pas difficile de l'imaginer. Lorsqu'un Prince procure également le bonheur de tous les habitans, qu'il facilite à tous les moyens d'exercer leur industrie, & qu'il met en exécution ce que nous avons développé dans les attentions précédentes, il se fait bien-tôt parmi les étrangers une réputation qui lui concilie leur estime & leur donne envie de s'établir dans ses états. Tous-ceux qui ont le malheur de vivre sous un gouvernement dur, ou qui ne trouvent pas dans leur patrie les encouragemens & les ressources dont ils auroient besoin, sont portés à s'y rendre en foule. Ils y accourent de toutes parts, & viennent y grossir la masse du peuple.

Cependant pour les encourager à venir, il y a encore quelques précautions à observer. Qu'on s'attache à leur rendre facile l'accès du pays où il convient de les attirer. Qu'on ôte tous les obstacles à leur réception. Qu'on abolisse les loix & les usages propres à les éloigner. Il faut les recevoir avec joie, & ne point les rebuter par des naturalisations & des bourgeois

sies chères & difficiles à obtenir. Il est à propos de ne mettre aucune différence, aucune distinction odieuse entre les anciens habitans & les nouveaux-venus. Que les uns & les autres soient confondus ensemble, fassent un seul & même peuple, participent aux mêmes avantages, & soient regardés comme des enfants de la patrie, tant qu'ils obéissent aux loix. C'est en se réglant sur ces maximes que les premiers Romains parvenoient à attirer dans leur ville tant d'étrangers, qui vexés dans leur patrie s'empressoient à y chercher un asyle assuré. Ils les associaient aux anciens citoyens, leur donnaient la bourgeoisie & tous leurs priviléges. Aussi trouvoient-ils en eux des hommes affectionnés & pleins de zèle pour le salut de la République.

Cherche-t-on dans un pays où l'on fait fleurir le commerce & l'industrie, à y attirer beaucoup de gens par l'espoir d'y gagner & de s'y établir avantageusement, il seroit, peut-être, utile d'y abolir ou diminuer les droits de *trai-  
te foraine*, qui ne manqueroient pas d'en éloigner bien des étrangers. Quand on se transporte dans un autre pays pour y trouver des ressources qu'on n'a pas dans sa patrie, on n'est point assuré de s'y établir pour toujours. Il peut arriver, que des raisons particulières tirées de la nature du climat, ou des affaires de famille, obligent de retourner dans sa terre natale. Dans l'incertitude de ce que l'on fera désormais, on craint de former des établisse-

mens dans les pays d'où l'on ne pourroit emporter le fruit de son travail sans payer des droits onereux qui absorberoient une partie du profit. Cependant parmi ce grand nombre de personnes que cette crainte éloigneroit, il y en auroit plusieurs qui vraisemblablement s'établiroient dans le pays, soit par une suite des mariages & des autres relations qu'ils contracteroient, soit parce que le climat, les mœurs & le gouvernement leur plairoient, & qu'ils trouveroient leur intérêt à y fixer leur séjour. Ceux-mème qui s'en iroient avec les biens qu'ils au-roient acquis ne laisseroient pas d'être souvent utiles à la nation. Ils serviroient, peut-être, à y introduire de nouvelles branches de commerce & d'industrie, ou par leur exemple & les relations avantageuses qu'à leur retour ils feroient à leurs compatriotes, ils en engage-roient plusieurs à s'y transporter de même. Or parmi tant de gens qui y viendroient, il ne faut pas douter qu'il n'y en eût un grand nom-bre qui prendroient le parti de s'y fixer tout-à-fait. En général, c'est très mal entendre les intérêts d'une nation, de gêner par quelque voie que ce soit le départ de ceux qui sont ve-nus chez elle pour y former quelque établis-sement. C'est en éloigner les étrangers, de vou-loir les retenir par la contrainte, & de n'accor-der que difficilement des passe-ports à ceux qui ayant quelque industrie y sont une-fois entrés, comme on dit que cela se pratique dans un certain Royaume. Quelque bon que soit le gouvernement

gouvernement d'un état, on ne sera jamais fort porté à aller vivre sous sa dépendance, s'il faut presque renoncer au droit d'en sortir, quelque raison qu'on puisse avoir de le faire dans la suite. On réussira toujours mieux à attirer & fixer les étrangers dans un pays, en leur laissant une entière liberté de se retirer, s'ils le jugent à propos.

Une autre précaution essentielle pour attirer les étrangers, est de faire profession d'une grande tolérance, & d'empêcher que les ecclésiastiques ne tirannisent les consciences. L'éducation, l'intérêt, les passions, les préjugés, le plus ou moins de pénétration & de lumiere, le différent tour d'esprit qui fait qu'on envisage les mêmes objets sous diverses faces, tout cela doit naturellement causer une prodigieuse variété dans les opinions. Il seroit donc déraisonnable de prétendre que chacun pensât de même sur la religion, & sous ce frivole prétexte de mettre des bornes à la population de son pays, en éloignant de son enceinte les étrangers qui auroient sur la foi quelques sentiments différents de ceux de la partie dominante de la nation, & qui cependant ne laisseroient pas d'obéir aux loix, si on leur permettoit seulement le libre exercice de leur religion. Loin d'ici tous les soupçons odieux, les défiances injustes, les inquiétudes & les craintes mal fondées qui s'élèvent contre ceux qui pensent différemment en matière de religion. L'esprit de charité & de tolérance prévient tous les troubles

bles qu'on auroit à craindre de leur part, & procure la paix & la concorde. Il est sur-tout propre à ôter tout levain de discorde, & à éteindre toute aigreur dans les états confédérés qui different dans leurs sentimens sur la religion. Il entretient entr'eux cette union qui fait toute leur force. Il n'y a que l'esprit de persécution & d'intolérance qui revolte les esprits, qui souffle les haines, fomente les divisions & cause des agitations dangereuses. Malgré tant de sectes différentes que la Hollande nourrit dans son sein, elle ne laisse pas de jouir d'une tranquillité constante & inalterable, elle voit ses loix civiles également respectées par tous les habitans, & moyenant cette liberté de conscience qu'elle accorde à chacun, elle a eu l'avantage d'attirer chez elle une infinité d'étrangers qui ont augmenté son industrie, qui l'ont mise en état de soutenir pendant long-tems de grandes guerres, d'entretenir des colonies dans des régions éloignées, & d'étendre son commerce par tout le monde sans s'épuiser d'habitans.

Outre les étrangers qu'on pourroit engager à s'établir dans un pays, il y a encore les voyageurs qu'il feroit utile d'y attirer. Ils donnent à un état un lustre & une réputation qui lui procurent un abord continual de monde, dont plusieurs s'y fixent pour toujours. Tous y apportent de l'argent, ils animent le génie & les talens d'une nation, ils augmentent la circulation interieure, fournissent aux habitans des

des occasions de gagner, & par conséquent vivifient la population. Or que doit faire un Prince pour procurer cet avantage à ses peuples ? Il est nécessaire, qu'en protégeant les arts & les sciences, en cherchant tout ce qui peut rendre également agréable & utile le séjour de ses états, il leur acquiere une célébrité qui inspire aux étrangers le désir d'y voyager. Il faut, que ceux qui ont du goût pour les arts y trouvent d'excellens modèles à étudier, que ceux qui cultivent les sciences aient occasion d'y puiser de nouvelles connoissances, qu'on y présente aux jeunes-gens de distinction toutes les facilités requises pour recevoir une belle éducation, qu'enfin la nation se distingue par une politesse & une affabilité qui lui gagnent la bienveillance des autres peuples. C'est par tous ces endroits qu'autre fois Athènes avait mérité, que les étrangers y accourissent de toute-part, pour perfectionner leur goût & leurs connaissances. C'est là l'empire le plus flatteur, le plus innocent & le plus glorieux qu'une nation puisse exercer sur les autres.

### CONCLUSION de la II. Partie.

De tout ce que nous avons dit dans les attentions précédentes, nous pouvons conclure, que le moyen le plus général & le plus efficace pour peupler un état, est d'y encourager le travail, d'y multiplier les ressources pour vivre,

vivre, & de montrer au peuple l'occasion d'exercer une industrie lucrative. C'est ce qui retient les habitans d'un pays, qui facilite les mariages, & qui attire les étrangers. Tant qu'une nation reste dans l'affouissement, il faut nécessairement qu'elle se dépeuple. Il est impossible d'y remédier, qu'en lui inspirant un esprit d'activité qui mette chacun en état de vivre commodément.

Cela est si vrai, qu'on n'arrêteroit pas les progrès de la dépopulation d'une nation en y introduisant tout d'un coup de grandes sommes d'argent qui n'auroient pas été acquises par le travail. De telles richesses ne lui procureroient point cette aisance générale si favorable à la population; elles ne feroient que la plonger toujours plus dans une létargie mortelle qui consumeroit peu à peu ses habitans. Supposons ce qui est déjà arrivé, qu'un Prince par le moyen des mines fasse subitement entrer dans les pays de sa domination des richesses immenses en or & en argent, qu'en resulteroit-il? C'est que tout y hausseroit de prix. Les denrées du pays & tout ce qu'on y fabriqueroit monteroient à un prix exorbitant avec lequel on ne pourroit plus soutenir la concurrence des étrangers. Ceux-ci pouvant donner leurs denrées & les fruits de leur industrie à meilleur marché, en inonderoient ce Royaume, malgré toutes les défenses du gouvernement. Les habitans de cet état feroient nourris, vétus & entretenus par les autres peuples;

& par conséquent la culture des terres, les manufactures & le commerce tomberoient parmi eux dans une entiere décadence. La paresse deviendroit leur caractère dominant. Tout leur or & leur argent s'écouleroient par une infinité d'endroits chez les étrangers, pour en attirer ce dont ils auroient besoin. Ils ne seiroient plus que les tributaires des autres peuples: & comme l'argent qu'on n'acquiert pas par le travail, n'est pas distribué proportionnellement au nombre des habitans, mais se trouve dispersé en gros amas, il arriveroit qu'une grande partie de la nation, manquant tout-à-la fois d'argent & d'industrie, & ne travaillant point, tomberoit dans la misere. Ainsi s'évanouiroit l'aisance nationale, & avec elle la population. Il n'y a que le travail qui donne cette aisance, & qui offre à chacun le moyen de trouver sa subsistance. L'argent qui entre par cette voie chez un peuple se repartit par petites portions entre les différens individus qui le composent. Tous en profitent, & ont de quoi vivre. Voyez pour vous en convaincre, combien de personnes nourrit la culture des vignes, ou combien de gens ont part au gain qu'une piece de toile ou de cotton procure. Celle-ci fait vivre le feranceur, le fileur, le tisseran, le blanchisseur, le teinturier, le négociant &c. Comme ces gains distribués entre taut de particuliers sont petits, ils ne favorisent pas la paresse. Il leur faut une activité soutenue, pour avoir toujours de quoi vivre,

vivre, ou pour grossir leur fortune par des épargnes accumulées. Quand une nation entière cherche sa subsistance par un travail assidu, tout se maintient à un taux raisonnable. La concurrence empêche que le prix des ouvrages ne hausse trop. Il n'est personne qui ne puisse se procurer sans peine tout ce qui est nécessaire à la vie. Le bonheur de la nation va sans-cesse en augmentant. La subsistance devenant toujours plus aisée à trouver, le peuple doit nécessairement s'accroître.

Puis donc que le travail influe si fort sur la félicité publique & la population, il conviendroit qu'après avoir fourni au peuple les facilités nécessaires pour s'occuper d'une manière avantageuse, on sévit contre l'oisiveté. Il faudroit que chacun eût quelque moyen de subsister. C'est une semblable loi que Solon avoit portée à Athènes. Il vouloit que tous les citoyens pussent répondre comment ils gagnaient leur vie. Cette police est d'autant plus nécessaire, que l'oisiveté corrompt les hommes, & les entraîne dans une infinité de désordres qui travaillent les sociétés. Elle les jette dans le luxe & la débauche que nous avons vu faire un si grand tort à la population.

C'est par la crainte de la honte & de l'infamie publique qu'on réussiroit à chasser du sein d'une nation la fainéantise. Que ceux qui mènent une vie oisive soient donc obligés d'en rougir, & n'osent plus se montrer publiquement. Faites-leur comprendre qu'ils ne peuvent avoir

avoir part à l'estime publique & aux avantages de la société où ils vivent, qu'en s'en rendant dignes par une vie laborieuse, utile à eux-mêmes & aux autres. Y sont-ils entièrement insensibles, & ont-ils perdu tout sentiment d'honneur? qu'ils soient enfin forcés par la sévérité des loix à travailler d'une manière honnête & utile à la patrie. Qu'on ne craigne point d'employer contre eux la contrainte & la rigueur des châtimens, comme on fait dans les maisons de force & de travail.

Mais, dira-t-on, à quoi faut-il occuper les divers membres de la société? Après les emplois politiques, militaires & ecclésiastiques, qui tous contre l'opinion des ambitieux, demandent de l'étude, du travail & de la capacité, mais qui ne peuvent occuper qu'une très petite partie de la nation, il y a la culture des terres, les arts, les manufactures & le commerce qui offrent assez de quoi occuper le gros du peuple. Dans tous ces différens genres de travaux on fert sa patrie, & on peut acquérir une véritable gloire, pourvu qu'on fasse tout le bien dont on est capable dans la position où l'on se trouve. La culture des terres ouvre au travail une vaste carrière; elle seule peut occuper une infinité d'hommes quand on la met en vigueur, & qu'on veut tirer parti de tout selon le plan que nous avons proposé dans la première Partie.

Cependant quelque avantageuse qu'elle soit pour multiplier la subsistance & les occupations d'une

d'une nation, elle ne doit pas s'y borner entièrement. Elle a encore besoin d'arts, de manufactures & de commerce. Il feroit très imprudent de ne tirer du sol national que des denrées comestibles, de faire venir tout le reste de l'étranger, & de ne rien fabriquer chez soi. Par là on s'épuiseroit bien-tôt, & on se priveroit d'un genre de travail qui favoriseroit la population, & qui par contre-coup ameroit aussi l'agriculture, parce qu'un grand peuple augmentant la consommation, encourageroit le cultivateur à redoubler d'ardeur.

Cette introduction des Arts & du commerce, comme le remarque l'illustre Montesquieu, est sur-tout nécessaire pour peupler un pays, lorsque les terres sont très inégalement partagées: car sans cela les grands propriétaires ne songeroient guere à bien cultiver leurs vastes terrains pour se procurer le superflu; contenus d'avoir de quoi vivre pendant l'année, ils laisseroient bien des friches, & ne chercheroient point à entretenir des hommes qui n'auroient rien à leur donner en échange. Si les terres sont également partagées, elles occupent, à la vérité, beaucoup plus de monde, & peuvent produire une extrême population. Cependant ces portions, à force d'être divisées, peuvent enfin devenir si petites, que chacun ne pourroit subsister en les cultivant. C'est, peut-être, ce qui faisoit que chez les anciens peuples avant les dévastations des Romains, ils étoient obligés de sortir en foule de leur patrie pour chercher

cher des demeures ailleurs. Ce sont les manufactures les arts & le commerce qui peuvent remédier à cet inconvenient. Car une nation qui exporte chez l'étranger les fruits de son industrie, trouve aux dépens des autres peuples de nouveaux moyens de subsister, sans être obligée d'envahir leurs possessions, & d'y transporter une partie des habitans pour les nourrir. Par cette voie qui ne respire aucune violence, elle les fait servir à augmenter sa population. Elle peut la porter au plus haut degré possible, parce qu'elle peut faire servir à sa consommation tous les fruits du pays, & de plus ce qu'elle tire de l'étranger à l'aide de son industrie. Dans un état ainsi dirigé le debit des denrées est assuré & l'agriculture est infiniment animée, pourvû qu'on observe ce que nous avons dit dans la première Partie pour conserver une juste proportion entre la clâse des laboureurs & celle des autres ordres de l'état.

Telle étant l'utilité des arts & du commerce relativement à la population & l'agriculture, cherchons dans notre troisième partie, par quels moyens on peut les encourager, & les diriger de façon qu'ils favorisent le mieux l'une & l'autre.

## TROISIÈME PARTIE

*Où l'on développe l'Esprit de la législation, pour favoriser les arts, les manufactures & le commerce relativement à la population & à l'agriculture.*

I. *Arts & manufactures.*

**N**ous ne pouvons parler du commerce, qu'après avoir examiné ce qu'une bonne législation doit faire pour encourager les arts & les manufactures qui avec l'agriculture en sont la base & le plus ferme appuy. Si une nation, n'a ni une agriculture florissante, ni une industrie animée, il lui feroit plus utile de n'entretenir aucun commerce avec les peuples voisins. Ces sortes de relations lui deviendroient onereuses, & lui causeroient de continues importations qui surpassant les exportations, l'apauvriroient de jour en jour. N'ayant pas assez de productions de l'art ou de la nature à donner en échange, il faudroit bien qu'enfin épuisée de tout argent, elle mit fin à un commerce qu'elle n'auroit jamais dû entreprendre. Il n'y a qu'un seul cas, où une société d'hommes sans manufactures ni agriculture pourroit, peut-être, exercer un commerce qui la feroit subsister, c'est lorsqu'elle feroit le facteur des autres

autres nations, que se contentant de petits profits, elle travailleroit sans relâche à faciliter la communication entre les peuples, & les ayde-roit sans cesse à suppléer à leurs besoins réci-proques, en portant à l'un ce qui lui manque & qu'elle tireroit d'un autre. Mais pour ouvrir un commerce de cette nature, il faut être dans une position favorable qui permette de com-muniquer sans peine avec tous les peuples, & de leur apporter par mer sans trop de frais ce qui sert à leurs besoins. Encore la plûpart des nations qui ont exercé avec succès le com-merce d'œconomie, n'ont- elles point négligé les arts & les manufactures. En transportant chez elles les matieres premières qui croissoient dans les régions éloignées où leurs navigateurs abordoient, elles vouloient gagner la main d'œu-vre, & fabriquer elles - mèmes pour les autres peuples. Nous devons de plus ajoûter, que le commerce d'œconomie devient continuelle-ment moins lucratif, parce qu'aujourd'hui les grandes nations maritimes veulent toutes fabri-quer, ou importer elles - mèmes les marchandi-ses étrangères dont elles ont besoin.

Ainsi, tout état qui aspire à un commerce florissant est obligé de redoubler ses travaux en tout genre. Après avoir diminué par une bonne administration des terres la cherté des matières premières, des vivres & de la main d'œuvre, il doit faire des efforts soutenus pour multiplier par une active industrie tout ce qui est propre à satisfaire ses propres besoins &

ceux des autres peuples. Il faut que s'il tire des étrangers des subsistances ou d'autres secours fruits de leur industrie, il puisse en échange lui en fournir d'un autre genre. A la vérité tout commerce n'est pas réciproque d'état à état. On est quelque-fois obligé de payer à quelques uns en argent des denrées indispensables, sans qu'on puisse leur vendre à son tour autant qu'on en reçoit; mais lorsque cela arrive, il est nécessaire de s'en dédommager, en cherchant par son travail & son industrie à fournir à d'autres pays qui soldent en argent des productions dont la vente répare les pertes en argent qu'on aura faites avec les premiers. C'est le seul moyen de ne jamais perdre l'équilibre, & d'asseoir sur de solides fondemens l'opulence & le bien-être d'une nation.

Mais, crainte de nous égarer dans les réflexions que nous avons à proposer sur les arts & les manufactures qu'exige un commerce bien entendu, tâchons d'en donner une idée générale qui conduise nos pas & qui nous aide à découvrir comment il faut les diriger pour avancer les vrais intérêts d'un état, & favoriser sa population & son agriculture. Car toutes les parties d'un bon système politique doivent être liées entr'elles & concourir au même but.

Nous mettons dans le rang des arts & des manufactures toute industrie qui donne plus de prix aux matières premières tirées de quelqu'un des trois règnes, & les rend propres à satisfaire aux besoins de la vie, à augmenter les commodités

tés des hommes, à procurer les douceurs & les vrais ornemens qui donnent de la réputation à un état, qui y attirent les voyageurs & attachent les naturels à leur patrie. Nous embrassons non-seulement les arts absolument nécessaires, mais encore tous ceux qui répandent de l'agrément dans le commerce des hommes. Il est glorieux & utile de cultiver les beaux arts, qui en imitant la belle nature, procurent des plaisirs également vifs, innocens & touchans, qui adoucissent les mœurs, rendent une nation plus propre à inventer & découvrir, & lui concilient de la considération aux yeux des autres peuples. Mais ils ne produisent ces heureux effets, qu'autant qu'ils sont cultivés par des hommes qui en ont le vrai goût & qui sont capables d'y faire d'éminens progrès. Ce sont là des génies rares & extraordinaires qu'un Prince doit démêler de la foule & protéger singulierement, s'il veut rendre immortels son nom & celui de ses sujets. Cependant il faut prendre garde, que les beaux-arts ne distraisent les citoyens d'occupations plus importantes, & ne les entraînent dans des dépenses au dessus de leurs forces. Tout ce qui est de leur ressort devroit être uniquement consacré à la gloire de l'état, comme par exemple, à orner & embellir les édifices publics. La sculpture, la peinture & la musique serviroient à entretenir dans la nation un esprit d'honneur & d'émulation en transmettant à la postérité les belles actions de ceux auroient bien mérité

de leur Patrie. Mais loin d'ici tous les arts frivoles qui ne tendent qu'à énerver les mœurs, à plonger les hommes dans les délices, à les détourner de leurs devoirs & multiplier leurs besoins imaginaires en nourrissant la mollesse, la légéreté, la vanité & l'orgueil. A quoi nous serviroient des arts dont les productions n'ont d'autres usages que ceux que leur attribue le caprice & la fantaisie qui souvent à la bizarrerie des modes sacrifient la solidité & la vraie beauté d'un ouvrage? Les singularités qu'ils enfantent tous les jours ne font qu'alterer le bon goût d'une nation. Ces arts frivoles qui dépendent du caprice, ne peuvent ouvrir à un peuple une branche assurée de commerce, que lorsqu'il est en possession de faire là dessus la loi aux autres états. Encore est-il douteux qu'ils soient fort avantageux à cette nation active & ingénieuse qui exerce depuis long-tems cet empire sur les autres peuples: car il arrive malheureusement, que ces arts frivoles dérobent aux arts utiles & nécessaires la faveur, la protection & les encouragemens qui leur sont dûs.

L'exclusion que nous donnons aux arts frivoles & méprisables nous met en état de répondre à l'objection qu'on auroit pu nous faire, que l'introduction de l'industrie chez un peuple cultivateur y porteroit ce luxe que nous avons si souvent poursuivi comme contraire à l'agriculture & à la population. Les arts que nous admettons ne serviroient point à nourrir ce luxe destructeur. Ils engageroient plutôt une infinité

infinité d'hommes oisifs à travailler, & à servir la société dont ils étoient des membres inutiles. Les profits qu'ils feroient leur procureroient seulement des commodités & des aïfances éloignées de tout faste & de toute recherche. Les étoffes qu'on fabriqueroit dans le pays étant moins chères que celles qui viennent de dehors, la main d'œuvre diminueroit de prix. L'ouvrier ne feroit plus obligé d'exiger un aussi grand salaire, pour se dédommager des frais de l'habillement. Or de quelle utilité n'est-il pas en agriculture de rendre la main d'œuvre moins chère ? Les améliorations feroient bien plus fréquentes. Ainsi l'industrie que nous cherchons à introduire n'entraîne, ni le luxe, ni la décadance de l'agriculture. Elle ne produit cet effet que lorsqu'elle est mal dirigée. D'ailleurs si chez une nation il régne déjà du luxe, & qu'on ne puisse pas le bannir tout - à - fait par de bonnes loix reprimantes, il est après tout plus avantageux, qu'il se nourrisse de ce qui se fabrique dans le pays, que des productions étrangères. Le riche fait au moins vivre le pauvre de son pays, au lieu qu'en achetant des fabriquans étrangers les alimens du luxe, il enlève au petit - peuple tout moyen de subsister, comme nous avons déjà eu occasion de le remarquer. Mais il vaut encore mieux proscrire le luxe & avec lui tous les arts frivoles & pernicieux qui le favorisent. Nous trouverons des occupations plus utiles & plus propres à faire vivre les pauvres.

Ainsi, la premiere attention de la legislation pour favoriser l'industrie d'une maniere avantageuse à l'agriculture, est de la tourner vers les arts nécessaires & utiles qui mettent en œuvre pour les besoins & les commodités des habitans & des étrangers les matieres premières que fournit le sol national, sans exclure les matieres non travaillées qu'on peut tirer des autres pays & sur lesquelles l'industrie s'exerce avec avantage.

### I. ATTENTION.

*Mettre en œuvre les productions du Pays, & tourner l'industrie vers les arts utiles & nécessaires.*

La force d'un Etat dépend du nombre des ressources qu'il a pour fournir à sa propre consommation & à celle des étrangers. C'est sur ce principe que dans la premiere Partie nous avons cherché les moyens de tirer parti de toutes les terres d'un pays, & que nous avons établi qu'il falloit faire des essais & des recherches sur les productions les plus avantageuses qui pourroient y réussir. Après avoir exécuté ce plan, il faut encore pour le perfectionner qu'on façonne les mettre en œuvre de la maniere la plus lucrative & la plus utile à la nation. Quand, par exemple, les bois sont une fois bien administrés dans un Etat, & qu'on y a pris de justes

justes mesures pour les conserver, il faut qu'ils servent à former tous les établissemens utiles qui demandent l'action du feu. Lorsque le sol donne les matieres premières, ils doivent en partie être destinés à exploiter les mines qui font à leur portée, à établir des forges & des fourneaux de toute espece, à fabriquer le fer en mille manieres pour l'usage des habitans & celui des étrangers, à faire le fer-blanc & l'acier, à fournir la société de trois productions précieuses, la fayence, le verre & la porcelaine qui sont dues à l'action du feu sur des terres, sur des sables, sur des pierres & des combinaisons de ces différentes matieres soit entre elles, soit avec des préparations minerales ou métalliques. Craint-on que ces établissemens détruisent les forets? Au lieu de songer aussi-tôt à les proscrire, comme il arrive ordinairement, il faut plutôt faire des recherches sur les moyens de diminuer la consommation des bois & du charbon qu'entraîne la pratique de ces différens arts. Car l'ignorance des ouvriers sur la construction des fourneaux qui ménagent le mieux le feu, & leur aveugle routine, causent souvent d'énormes pertes de bois qu'on pourroit s'épargner. C'est ce que M. De-Courtivron a bien fait sentir, en trouvant le moyen de diminuer la dépense du bois pour fondre les mines en roche (\*). Le bien public demandé.

(\*) Voyez Mémoire de l'Academie Royale des Sciences pour 1747. Voyez aussi sur ces matieres, *Art des forges*

demande, que le gouvernement porte les mêmes vues d'utilité sur les autres productions de la terre, & engage les habitans à leur ajouter un nouveau prix en exerçant sur elles leur industrie. Quels prodiges en ce genre ne produit pas à Bruxelles la dextérité de ses habitans! D'un arpent de terre situé dans les environs de cette ville elle fçait tirer par la filature des valeurs équivalentes aux revenus de toute la Province de Champagnoe.

Les arts & les manufactures qui s'exercent sur les matieres du crû du pays font sans contredit les plus avantageuses à un état, parce qu'elles font gagner & sur le fond & sur la forme, & qu'elles épargnent les frais de transport de la matiere premiere; mais le climat ne permet pas toujours de tirer du sol national toutes les matieres brutes, ou il ne peut pas quelque fois les fournir en assez grande abondance pour alimenter suffisamment les arts & les manufactures. Alors sans-doute, il convient de les faire venir de l'étranger, quand on peut les donner toute-ouvrées à aussi bon marché que les voisins. C'est ainsi que dans le Canton on travaille des pièces de coton avec celui qu'on tire du Levant. Par là une nation gagne au moins la main d'œuvre; elle se rend toujours moins dépendante des autres peuples; elle peut occuper & faire vivre une infinité de gens.

forges & fourneaux à fer par Mrs. De-Courtivron & Bouchu.

gens. C'est un avantage que procurent surtout les métiers qui supposent la filature. Comme le seul filage n'emploie-t-il pas de femmes & de filles qui n'auroient rien à faire dans plusieurs faisons de l'année, & qui trouvent en filant le moyen de gagner leur vie !

Si l'on veut rendre l'industrie utile à toute une nation, il convient que les arts & les manufactures travaillent pour tous les ordres. Il ne faut pas seulement fabriquer pour les riches, mais encore ouvrir de petites étoffes de fil ou de laine pour les gens de la campagne. L'affiance publique suppose que chacun trouve dans le sein de sa patrie ce qui lui est nécessaire selon son rang & ses facultés.

Ce n'est pas assez de pourvoir à tous les besoins des habitans, il est encore à propos d'étendre ses vues, & de diriger son industrie de façon, qu'on puisse aussi vendre aux étrangers, & augmenter par là la splendeur & la prospérité de la nation. Il est vrai que cela devient de jour en jour plus difficile, parce qu'à présent les arts & les manufactures se répandent par tout de proche en proche. Cependant avec de sages précautions, il n'est pas impossible d'assurer à l'industrie des débouchés dans les pays étrangers. Voici des maximes générales qui peuvent conduire à ce but. Examinez avec soin ce qui se passe chez les autres peuples, formez-vous de justes idées de leurs besoins, & après avoir bien apprécié vos richesses & vos propres ressources, voyez si vous ne pouvez point s'uppléer

pléer à ce qui leur manque. Châque pays à quelque chose de particulier & est plus propre qu'un autre à donner certaines productions. L'Etre suprême en a ainsi sagement disposé pour obliger les hommes à communiquer ensemble. Tâchez donc de mettre à profit les avantages singuliers que vous présentent votre sol & votre climat. Que votre industrie cherche à rendre par la main-d'œuvre ces productions particulières, & plus précieuses & plus faciles à exporter, & vous pourrez toujours les fournir aux nations auxquelles la nature les refuse. Ne négligez rien pour connoître exactement ce que les autres états importent chez vos voisins, & ensuite examinez si vous ne pouvez point le leur fournir vous-mêmes à meilleur marché, & vous rendre par là maîtres de ce débouché. Cela est sur-tout facile, lorsque vous habitez un pays qui sert de passage aux fabrications étrangères qu'on leur envoie. En même-tems, étudiez le tour d'esprit de votre nation. Il ne faut pas douter qu'il n'y ait des genres d'industrie où ses succès feront plus éclatans & où, peut-être, elle l'emportera sur les autres pays. Tournez donc les efforts de vos peuples de ce côté-là, & encouragez-les aux travaux de cette espece. Ces sortes d'ouvrages étant plus parfaits que ceux des étrangers, feront toujours recommandables à leurs yeux & en seront recherchés. Que les regards propices du gouvernement engagent la nation à porter son industrie à un haut degré de perfection

fection ; qu'en lui inspirant la frugalité & l'ardeur au travail, on la mette en état de donner ses matières ouvrées à meilleur marché que les autres peuples, & alors malgré leurs prohibitions & leur industrie, vous leur fournirez encore une infinité de choses. Quelque industrieuse que soit l'Angleterre, elle ne laisse pas de faire usage des ouvrages qui sortent des manufactures de France. Enfin, comme pour avoir des manufactures florissantes il est nécessaire d'avoir des vues bien conçues d'exportation avant que de les établir, rien ne seroit plus utile que d'inviter tous les bons citoyens à proposer leurs idées là dessus. Les mémoires qu'ils présenteroient combinés ensemble & corrigés les uns sur les autres pourroient procurer d'excellens plans. Il faudroit qu'une chambre composée d'hommes pénétrans & affectionnés au bien de la patrie, fût chargée par le gouvernement de les recevoir & de les examiner.

Les réflexions que nous venons de faire dans cette attention sur les objets vers lesquels il faut tourner l'industrie d'une nation mériteroient quelque considération pour établir dans le pays de Vaud les arts & les manufactures. Car il faut avouer avec douleur, que nos Villes manquent à-peu-près de toute espece d'industrie. On n'y voit que des marchands, qui en ne vendant que des marchandises étrangères, ne font qu'appauprîr notre nation, & lui font plus à charge qu'utiles. On n'y fabrique rien pour l'usage des habitans, malgré le luxe qui augmente de jour en jour leurs besoins.

Chacun

Chacun fçait qu'ils sont habillés par tous leurs voisins. Cependant si on y introduissoit de bonnes especes de brebis, comme nous l'avons proposé dans la premiere Partie, il seroit facile d'y fabriquer des draps de qualité pour tous les ordres. Ce que nous pourrions nous procurer avec les productions du pays les plus communes nous vient des étrangers, tant nous sommes accoutumés à leur joug. Quoique nos vins soyent abondans, & que nous en soyons souvent surchargés, le pays ne fournit point de vinaigre dont la consommation leur donneroit du débouché. Néanmoins rien de plus simple que l'art de le faire. Les procédés en sont connus, malgré les mystères des vinaigriers. On en peut trouver une claire description dans la Chymie de Boëraave. La négligence avec laquelle nous laissons déperir nos bois, la craine pessillanime que nous avons d'en manquer, malgré les immenses terrains qu'ils couvrent en plusieurs endroits & où ils ne servent qu'à périr sur pied, nous empêchent de cultiver les arts qui demandent une grande consommation de bois. Le fer, l'acier, le fer blanc, la belle fayence, le verre de toute espece, dont l'usage est si indispensable & si général, nous sont fournis par des peuples voisins qui n'ont pas plus de bois que nous. Quelles sommes prodigieuses de si nombreuses importations ne doivent-elles pas enlever annuellement à notre patrie? La mercerie & la clinquailerie sont presque entierement négligées parmi nous. Pour-

Pourquoi ne s'en occuperoit-on pas en plusieurs lieux, comme l'on fait aux ateliers de St. Etienne & de St. Chaumont dans le Forêt dont les habitans en fournissent à tous leurs voisins une si grande quantité? Le grand usage que nous faisons de la soie dans le Pays de Vaud & dans tout le Canton devroit nous engager à en fabriquer, & à en augmenter la matière première que plusieurs districts pourroient produire abondamment. Le lin & le chanvre n'étant pas assez cultivés dans le Pays de Vaud, nous manquons de fabriques de linges, & nous sommes obligés d'avoir recours à tous nos voisins pour nous en procurer (\*). C'est d'eux que nous recevons en grande partie les indiennes dont on fait une si grande consommation dans notre province. Avant que de tirer le voile sur un tableau si affligeant, observons encore que les arts qui sont établis

parmi

(†) Si on abolissoit le parcours des champs, on pourroit en cultiver une plus grande quantité avec plus de succès & une grande épargne de fumier. Il n'est pas étonnant qu'on n'obtienne pas d'abondantes récoltes de chanvre, quand on le sème constamment sur la même terre. Si les autres graines doivent être confiées successivement à différens sols, pourquoi n'en seroit-il pas de même de celle de chanvre? C'est pour remédier à l'épuisement des chevrières, qu'on est obligé d'y mettre une si grande quantité de fumier; ce qu'on éviteroit en semant le chanvre, tantôt dans un champ, tantôt dans un autre.

parmi nous sont bien éloignés d'être portés à un degré médiocre de perfection. De ce genre sont, l'art de blanchir les toiles, ou celui du teinturier qui peut enrichir la société d'une infinité de choses utiles & agréables. Nos papeteries sont en très petit nombre & fort mauvaises; les papiers qu'on y fabrique sont le plus souvent très mal collés. Elles n'en fournissent pas assez pour la consommation des habitans qui en tirent beaucoup du dehors. Si l'on rassembloit avec plus de soin les drapeaux de toile, il ne faut pas douter qu'on ne put établir d'autres papeteries, & prévenir par là les importations des papiers étrangers. Recueillir ces chiffons de toile avec une scrupuleuse attention pour la fabrique du papier, est un objet très important. Par ce moyen on tirerait parti d'une chose qui ne serviroit absolument à rien. Aussi en Irlande a-t-on proposé des prix en faveur de celui qui aura rassemblé & procuré la meilleure espece & la plus grande quantité de drapeaux & haillons pour accroître la fabrique du papier.

Nous venons de voir en général vers quels objets il faut diriger l'industrie d'une nation; mais afin de vivifier par son moyen tout un état, & de favoriser le commerce tant intérieur qu'extérieur, il faut encore la distribuer convenablement dans le pays, & c'est là une seconde attention de la législation qui a beaucoup de rapport avec la première.

## II. ATTENTION.

*Distribuer convenablement l'industrie dans le pays.*

Quand on veut donner un libre cours à la circulation intérieure, & mettre dans l'aisance un peuple entier, il est essentiel de présenter dans les endroits les plus reculés & les moins favorisés par la nature des occasions de travailler utilement & de gagner sa vie. C'est pour un état une source de malheurs & de ruine, de rassembler tous les arts & les manufactures dans quelques endroits privilégiés, & de laisser tout le reste dans l'inaction. Il n'est point de politique plus propre à dépeupler les provinces d'un état. C'est, à la vérité, dans les villes les plus opulentes & les plus considérables qu'il faut établir les arts & metiers qui demandent une dextérité particulière, & qui exigent des connaissances que n'a pas le commun des hommes. Car où pourroit-on mieux donner aux ouvriers les encouragemens, les lumières & l'émulation dont ils ont besoin pour se perfectionner? Mais après tout, les autres villes d'un pays, quelques médiocres & chétives qu'elles paroissent, ne doivent jamais être négligées ni perdues de vue. Il faut chercher à en occuper les habitans, de peur que vivant dans l'oisiveté, ils ne s'appauvrisent, & ne soient obligés de s'expatrier pour relever

leurs fortunes délabrées. Il est à propos que tous les membres d'un état puissent concourir par leur travail à rendre la circulation de l'argent plus rapide & plus propre à tout animer.

Dans les lieux où les travaux de la campagne occupent peu les habitans, il est bon d'y établir des arts & métiers qui, comme l'horlogerie, facilitent les moyens de vivre. Tels sont les districts montagneux où les hommes ont beaucoup de loisir. Quand les arts auxquels ils ont naturellement une grande aptitude leur donnent des ressources pour vivre, ils peuplent extraordinairement. Les montagnes de Neuchâtel où l'on voit fleurir les arts de toute espèce en sont une preuve sensible. Avec les profits qu'ils tireroient de leurs ouvrages, ils achéteroient des denrées des cultivateurs de la plaine qui par là trouveroient un débouché assûré.

Il est utile, que dans un même lieu on rassemble un grand nombre d'ouvriers du même genre. Par cette réunion on leur inspire plus d'émulation, on les anime à se surpasser les uns les autres. La nécessité les oblige à travailler sans relâche, & la concurrence les engage à donner leurs ouvrages à meilleur marché pour avoir un débit assûré. Lorsqu'ils sont presque seuls, ils n'ont pas besoin d'exceller pour avoir des acheteurs; étant maîtres du prix, ils ne travaillent pas avec assez d'affiduité, ils se laissent à la paresse, ils s'abandonnent, que malgré leur lenteur & leur peu d'activité, ils trouveront

moyen de vivre en renchérissant tout ce qu'ils exécutent. \* Dans la vûe de diminuer la cherté de la main d'œuvre, il faut encore avoir soin de placer les arts & les manufactures à portée des lieux où les vivres abondent & où leur écoulement n'est pas facile.

Dans cette distribution, il convient d'avoir égard à d'autres avantages particuliers que présentent les différentes contrées d'une province, soit qu'ils soient tirés du caractère des habitants plus propres à certains genres d'occupations, soit qu'ils dépendent de la nature des eaux qu'on est obligé d'employer. Ce dernier objet est souvent très essentiel. Les eaux, par exemple, qu'on peut employer aux blanchisseries ne sont pas aussi communes qu'on le pense. Les expériences faites par d'habiles Chymistes ont très bien prouvé qu'on ne doit point faire usage des eaux qui caillent le savon, ou

\* D'ailleurs lorsqu'un grand nombre d'ouvriers travaille à une même fabrication, chacun à son département; l'un s'occupe pendant toute sa vie d'un objet, & l'autre d'un autre; en se bornant au genre qui leur convient le mieux, il leur est aisé d'y acquérir un plus grand degré d'habileté. Chaque chose s'exécute mieux & plus promptement, & la profession où la manufacture peut fournir des fabrications plus parfaites & à meilleur marché, que celles qui ayant moins d'ouvriers à leur service n'auroient pas cet avantage, & ne pourroient pas leur distribuer le genre de travail qui s'affortiroit le mieux à leurs goûts & à leurs talents particuliers.

dont la transparence est seulement alterée par les alcalis. De même toutes les eaux ne sont pas bonnes pour les teintures. Les Indiens qui se distinguent dans cet art en savent bien faire la différence. Ils préfèrent les eaux d'une qualité particulière qu'ils nomment *âpre*.

Enfin, lorsqu'on veut établir des manufactures dont les ouvrages sont de difficile transport, & qu'on souhaite de les faire servir au commerce extérieur, il est bon de choisir les endroits d'une province qui rendent les exportations plus faciles, plus promptes & moins dispendieuses.

Toutes ces considérations réunies sont assez compliquées. Elles se modifient les unes les autres, & doivent être combinées ensemble, balancées & mûrement pesées pour obtenir le résultat le plus avantageux à la patrie. Un simple coup d'œil ne suffiroit pas pour le donner, & c'est ce qui confirme la nécessité où est le gouvernement d'inviter les citoyens répandus dans les divers districts d'un état, à proposer leurs vues sur la manière d'établir l'industrie, & de la bien distribuer. Mais pour ne pas rendre ces arrangements inutiles, il faudroit que les villes voulussent par quelques convenans rendre faciles les communications entre elles, afin que les habitans du pays puissent sans difficulté s'établir dans les villes où l'on cultiveroit les arts particuliers auxquels ils se entiroient le plus d'aptitude.

Après

Après avoir déterminé de quel côté il faut diriger l'industrie, & comment il faut la distribuer dans un état, il s'agit à présent pour exécuter le plan qui paroîtroit le meilleur de procurer les secours nécessaires. C'est ce qui fait le sujet d'une troisième attention de la législation.

### III. ATTENTION.

#### *Protection & secours nécessaires de la part du gouvernement.*

Sans la protection & l'appui du gouvernement, il est difficile d'introduire chez une nation les arts & les manufactures, soit que les particuliers qui la composent manquent des lumières dont ils auroient besoin, soit qu'ils n'ayent pas les facultés requises pour former ces sortes d'établissemens. C'est à lui à y suppléer en leur facilitant la connoissance des meilleurs procédés & des machines les plus parfaites, en appellant à leur secours le regard & l'examen des gens habiles, aussi bien que l'industrie des étrangers, & en les aydant à soutenir les frais qu'entraînent les premières entreprises. Ces divers objets meritent d'être développés séparément.

*Bonnes instructions sur l'apprêt des matières premières.*

1°. Il faut d'abord que le gouvernement procure à ses peuples des instructions & des mémoires qui leur apprennent distinctement les meilleures préparations que demandent les matières premières. Souvent il est nécessaire, que ces connaissances soient très répandues & continues de tous les cultivateurs. Sans quoi, les matières premières qu'ils receuilleroient dans leurs possessions risqueroient de se gâter, & deviendroient, peut être, inutiles. C'est ainsi que dans les cas où l'on ne peut pas employer la garance toute verte, & où l'on veut l'exporter fort loin, il faut que les propriétaires scachent la dessécher convenablement; autrement elle feroit bien-tôt corrompue par la fermentation. Les apprêts les plus communs qu'on donne aux matières brutes influent infiniment sur la qualité des étoffes qui sortent des fabriques. Si par-exemple, dans un état le chanvre ou le lin sont mal rousis par les habitans, les toiles qui y sont fabriquées sont de mauvaise qualité. Aussi est-ce à l'ignorance où l'on est sur cette opération en Angleterre que M. Home attribue la décadence des manufactures de toile dans ce Royaume.

Quelquefois il arrive qu'une nation étant seule en possession de la vraie maniere de donner les premiers apprêts à certaines matières premières

premieres, met les autres peuples dans la nécessité de s'en fournir chez elle, quoiqu'ils eussent pu les trouver dans leur propre pays, s'ils avoient connu les premieres préparations qu'il falloit employer. C'est ainsi qu'un défaut de connoissance là dessus a reduit la France, aussi-bien que tous les états du Nord où il y a des manufactures de soye, à se fournir chez les Piémontois de la soye organisée qui fert à faire la chaine des étoffes. Elle ne pouvoit employer sa propre soye que pour la trame. Cependant M. Vaucanson a montré par des expériences bien faites, qu'en France on peut faire cette soye organisée avec celle du Royaume, que tout l'avantage des Piémontois venoit de ce qu'ils scavoient mieux tirer des cocons la soye greze avec laquelle on fabrique les organzins. Il est donc de la sagesse des gouvernemens de bien éclairer leurs peuples sur les premiers apprêts, de peur qu'ils ne deviennent tributaires des étrangers ou leurs inferieurs sans nécessité.

La bonté de ces premieres préparations ou des autres operations qui ont rapport aux arts & aux manufactures dépend beaucoup des instrumens ou des machines plus ou moins parfaites qu'on emploie.

### *Machines.*

2°. Ainsi le gouvernement doit être informé des meilleures machines ou instrumens en ce gen-

ce qui sont en usage dans les autres états. Il ne faut rien négliger pour les acquérir & en faciliter l'achapt aux habitans. On peut en donner des modeles aux ouvriers de la nation, & lorsque les fraix de construction sont trop considérables pour être supportés par de simples particuliers, il est digne de la munificence d'un Souverain & de la sagesse des Corps de villes de subvenir à la dépense, & de la rendre aux peuples la moins onereuse qu'il est possible. La garance dont nous avons déjà parlé peut encore nous fournir un exemple. Nous avons dit, que pour la mettre en état d'être conservée & transportée, il faut savoir la dessécher. Mais rien ne seroit plus long, plus difficile & plus embarrassant, que de faire cette opération sur une grande quantité sans le secours des étuves. Cependant leur construction demande des fraix que peu de particuliers peuvent faire. Il paroît donc, que dans les lieux où l'on cultiveroit la garance, il seroit à propos que les différens corps de l'état contribuassent à en établir qui seroient exécutées sur les meilleurs modeles. En assujettissant les particuliers qui en feroient usage à de petits droits sur une quantité déterminée de matière, chacun pourroit sans beaucoup de dépense dessécher sa garance, & le public seroit dédommagé des fraix de construction. L'affinage du lin & du chanvre nous présente un autre exemple. On sait combien cette opération contribue à la qualité de la filasse. Il semble qu'on

Il ne devroit pas négliger les inventions étrangères qui y ont rapport. Tel est le moulin hollandois dont on voit la description dans la traduction des effais de la société de Dublin, & dont on s'est servi avec un merveilleux succès.

Il n'est pas rare de voir, que des nations pour conserver leur superiorité en un certain genre, fassent un mystere des machines qu'emploient leurs manufactures, soit que ces machines aydent à parvenir à un plus haut degré de perfection, ou à expédier plus d'ouvrage dans le même tems, & à rendre la main d'œuvre moins chere. Alors on doit exciter les gens à talens qui sont versés dans les méchaniques, à considerer les machines en usage dans le pays afin de les corriger. Un esprit conduit par un calcul éclairé & des principes certains, peut y trouver des défauts qui avoient échappés aux premiers inventeurs. Le célebre Vaucanson n'a-t-il pas trouvé, par-exemple, le moyen de mettre sa patrie en état de fabriquer les organzins dont nous avons parlé, en corrigeant & perfectionnant le tour dont on se sert pour tirer la soye des cocons? Le même Méchanicien fameux invité il n'y a pas long-tems par le Ministere de France à chercher la maniere d'écraser & d'applatir les étoffes d'or & d'argent pour leur donner le brillant de celles du levant, a inventé une machine à l'aide de laquelle on l'exécute heureusement,

&amp;

& à ouvert à sa nation une nouvelle branche de commerce très considérable.

*Académie composée d'hommes versés dans les sciences utiles aux arts.*

3°. Il est si avantageux aux arts & aux manufactures d'être considérées par des hommes versés dans la Physique, la Chymie & la Méchanique, que dans tout état qui se propose de les faire fleurir, on devroit charger une compagnie de gens habiles d'y tourner la pointe de leur génie, & leur fournir un honnête nécessaire pour les mettre en état de s'y appliquer avec soin. Les ouvriers sont comme autant d'automates destinés à produire certains mouvemens dont ils ne peuvent s'écarter. Rârement ils cherchent à perfectionner les inventions dont ils font usage, & quand ils le voudroient, ils en seroient incapables, à moins qu'ils n'eussent reçu de la nature un génie fort au dessus du vulgaire. Car enfin, ils n'ont pas les connaissances & les principes nécessaires pour saisir ce qu'il y a de défectueux dans une machine, pour étendre, varier & rectifier leurs procédés. Les arts ne peuvent attendre ce service que de gens habiles, qui munis d'une bonne théorie joindront leurs lumières à celles des artistes les plus intelligens. Quand les Mathématiques s'attachent à considerer les forces mouvantes, qu'elles prêtent leur secours, pour calculer l'effet que la puissance

fance doit produire en déduisant ce qu'il faut pour le frottement, & qu'elles aident à saisir finement les rapports particuliers qui se trouvent entre les grandeurs sensibles, elles peuvent servir à perfectionner tout ce qui est du ressort de la méchanique. De même la Physique & la Chymie portent la lumiere dans la plupart des procédés employés dans les manufactures. Comme les principales opérations de la Chymie s'y exécutent souvent, il n'appartient qu'à elle d'apprécier avec justesse les procédés usités, de les rappeler à leurs vrais principes, de les simplifier, de les rendre moins coûteux, d'en écarter les abus, & de donner des regles qui conduisent plus directement & plus sûrement au but. C'est, par exemple, à cette science qu'en France on est redevable de tous les progrès que l'art de la teinture y a fait, les ministres du Roi y ayant successivement invité d'habiles chimistes à le revoir & à le porter à un plus haut degré de perfection. Il s'y trouve, à la vérité, encore plusieurs procédés imparfaits. En pénétrant les étoffes de certains fels, on est bien venu à bout d'y fixer certaines matières colorantes, & de les rendre indestructibles par l'action de l'eau de pluie, de l'air & du soleil; mais il y a aussi d'autres couleurs qu'on n'a pas encore pu y fixer avec la même solidité & qui restent sujettes à s'altérer & se dégrader au bout de quelque tems. Mais si jamais il est possible d'affirer ces dernières couleurs, c'est la chymie.

mie seule qui aura l'honneur de nous mettre en possession de cet inestimable secret. Les sciences dont nous venons de parler se rendent d'autant plus recommandables aux arts & aux manufactures, qu'elles aident à dérober aux autres peuples les secrets dont ils se réservent la connoissance. Nous en avons déjà vu des exemples; mais il seroit aisé d'en citer d'autres. N'a-t-on pas vu M. De-Réaumur enlever aux Allemands l'art de faire le fer-blanc & de convertir le fer en acier? Ses recherches scâvantes & laborieuses le mirent en état d'en dévoiler pleinement tous les mystères.

C'est à l'attention qu'ont toujours eu les François d'attirer sur les arts & les manufactures les regards d'une Compagnie scâvante que M. Home attribue leur supériorité dans plusieurs arts sur les autres nations. Rapportons les paroles de cet habile Ecossois qui lui-même à l'invitation de la société d'Edimbourg a porté le flambeau de la Chymie sur l'art de blanchir les toiles, & en a publié un excellens traité. „ Je regarde, *dit-il*, comme une perte „ pour la grande Bretagne, pour les arts & „ les manufactures, que nous n'ayons pas „ d'Academie établie par autorité publique & „ à ses dépens pour prendre soin de leurs pro- „ grès. Les membres de cette Academie ayant „ un honnête nécessaire se livreroient à leurs „ génies, & pourroient sans inconvenient prê- „ ter l'oreille à la voix de la renommée. Il „ en coûte si peu à la France pour l'Academie „ des

» des sciences ! Et quels avantages n'a - t - elle  
» pas procurés aux arts & aux manufactures  
» du pays ? C'est à elle que les François doi-  
» vent la supériorité qu'ils ont en plusieurs  
» arts. En établissant cette Academie Louis  
» XIV. a triomphé de ceux qu'il n'avoit pu  
» vaincre par les armes. ”

» Qu'auroit dit M. Home, ajoute le tra-  
» ducteur, si les memoires sur les arts avoient  
» commencé à paroître dans le tems qu'il com-  
» posoit son ouvrage ? ”

*Divers moyens pour tirer parti des connois-  
sances des Etrangers, & soutenir les  
premieres entreprises.*

4°. Un autre moyen qui se présente pour accélérer les progrès d'une nation dans les arts & les manufactures feroit d'envoyer de jeunes éléves chez les peuples qui se distinguent en quelque genre, d'engager ceux de la nation qui voyagent à enrichir leur patrie de leurs observations, & en même tems d'attirer les étrangers industriels qui excellent dans les arts qu'on veut introduire. En formant des éléves chez les peuples qui ont acquis de la supériorité dans quelques arts, on apprend insensiblement à donner à ses ouvrages le tour, l'agrément & l'élégance qu'ils sçavent donner à tout ce qui sort de leurs ateliers & de leurs manufactures & sans laquelle on ne pourroit jamais leur

leur disputer ou leur enlever la concurrence ; quelque qualité qu'on fçut d'ailleurs mettre à ses productions. Avec des ouvriers qui y ont puisé leurs connoissances, non-seulement on se rend maître de leurs pratiques, de leurs inventions, de leur habileté & dextérité particulière, mais encore on risque de renchérir sur eux. Louis XIV. qui vouloit que sa nation ne le cédât à aucune autre dans les beaux arts, ne négligea pas ce moyen ; On le vit fonder à Rome pour les François une Ecole de peinture qui pût fournir à son Royaume des sujets formés sur les plus excellens modèles. Il est encore facile à des voyageurs intelligens dont on ne se défie pas, d'enlever à d'autres pays certaines industries qui leur font propres. L'Angleterre n'a-t-elle pas vu ses métiers de bas dérobés par deux négocians de Nîmes, & cette fabrique devenir ensuite très commune en France & ailleurs ? Mais jamais un Prince ne tire plus de parti de l'industrie des étrangers, que lorsqu'il fçait les attirer dans ses états. Ceux-ci y communiquent rapidement le goût des arts qu'ils possèdent. Tout ce que nous avons dit dans la quatrième attention de la seconde partie peut les encourager à s'y rendre. Cependant si l'on veut se procurer des ouvriers distingués, il est encore nécessaire de les y déterminer par quelque mobile plus puissant, comme des récompenses & des avantages particuliers. Des hommes habiles qui peuvent facilement former des établissemens dans leur propre partie

patrie ne se résoudroient pas aisément à en sortir pour s'établir dans des pays où tout seroit à créer, à moins qu'on ne les tente par des offres capables de les entraîner. C'est par ce moyen que sous le ministère de Colbert à qui la France doit son industrie & son commerce, Louis XIV. attira de tous côtés dans ses états des mauufacturiers de toute espece, & qu'on yit les Van-Robais transporter à Abéville la manufacture des draps de Hollande. Ces sortes de dépenses ne doivent pas être regardées comme onereuses à l'état; elles sont absolument nécessaires dans les pays qui manquent d'industrie, & qui ont besoin d'être éclairés là dessus. Tout ce qu'un Prince sacrifie pour encourager le travail, & multiplier les ressources de ceux qui vivent sous sa dépendance, tend à l'augmentation de ses propres richesses qui sont intimement liées avec le bien être de ses peuples.

Bien loin de taxer l'industrie, & de l'étouffer imprudemment par une avidité infatiable, il est plutôt d'une bonne politique de subvenir aux frais qu'entraînent les premières entreprises. Sur-tout dans les pays pauvres, elles surpassent au commencement les forces des particuliers. Lorsqu'on est environné de nations actives & depuis long-tems industrieuses, on ne fauroit faire trop d'efforts pour accélérer les progrés des arts & des manufactures, & les mettre bien-tôt sur un pied florissant. Car enfin, en les laissant languir dans un état d'enfance & de foibleesse, qu'en arriveroit-il?

C'est

C'est que malgré les défenses du gouvernement, on feroit inondé par des irrupions d'étoffes étrangères & d'autres fabrications qui abimeroient ces manufactures naissantes, les reduiroient en poudre, & les plongeroient dans un éternel oubli. Les habitans n'en tireroient que le moins qu'ils pourroient pour leur propre consommation, si par un défaut de connoissances & de secours elles ne sçavoient pas ouvrir aussi bien, ni à si bon marché, que les étrangers. Il est donc à propos d'élever rapidement ces manufactures à un haut degré de perfection, sans les laisser passer par trop de degrés insensibles. Or c'est ce qu'un état n'obtiendra jamais, qu'autant que le gouvernement cherchera à éclairer la nation, qu'il attirera à tout prix des ouvriers habiles, & soulagera les entrepreneurs par quelques avances ou des prêts les moins onereux qu'il est possible. Les fonds sont d'autant plus nécessaires aux fabriquans, que sans cela ils feroient livrés à l'avidité des marchands. Pour avoir de l'argent ils feroient forcés de leur abandonner leurs fabrications à vil prix, & de leur laisser tout le profit, ce qui entraîneroit la ruine des manufactures & par contre - coup celle du commerce.

Au reste, il faut avouer que les prêts qu'on obtient du gouvernement, loin d'être utiles aux manufactures, leur deviennent pernicieux, quand il se laisse surprendre par des rapports malins suggérés par l'envie & la jalousie. S'il prête auflitôt l'oreille aux insinuations que des ennemis

ennemis & des hommes jaloux pourroient lui faire sur la décadence d'une fabrique, & que sous ce prétexte il cherche incontinent à être remboursé des sommes prêtées, il arriveroit que la plupart des établissemens manqueroient, & seroient anéantis presque dès leur naissance.

Cependant, comme les hommes se relâchent aisément, & ont besoin d'éguillon pour les tenir en halaine, il convient de prévenir les abus & d'inspirer de l'émulation; & c'est là une quatrième attention de la législation.

#### IV. ATTENTION.

##### *Inspection & encouragemens.*

Ceux qui sont à la tête des fabriques sont fort sujets à se négliger quand on les abandonne à eux-mêmes, & qu'on ferme les yeux sur leur conduite. Quelque-fois par un esprit de paresse ils ne prennent pas les peines requises, ou ce qui est plus ordinaire, par une infatiable avidité & le desir immoderé qu'ils ont de gagner sur tout, ils épargnent sur la matière, n'en font pas un bon choix, se contentent de surprendre les acheteurs par un faux éclat, négligent les couleurs solides, & omettent les opérations les plus essentielles pour donner de la qualité à ce qu'ils fabriquent. En voulant trop vite s'enrichir, ils manquent leur but, & font à eux-mêmes & à toute la nation un tort irréparable. En effet, leurs manufactures

A a tom

tombent bien-tôt dans le discredit, les ouvrages qui en sortent perdent toute réputation & font rebutés des étrangers, ce qui cause un grand préjudice à cette partie du commerce d'un état. Il s'agit donc par de justes mesures de prevenir ces abus, ou de les reformer quand ils se font glissés, & d'empêcher les mal-façons qui entraîneroient la décadence des fabriques d'un pays. Les sages réglements de Colbert sur cette partie de l'administration publique contribuerent beaucoup à faire fleurir les manufactures de France. Il donna, par exemple, de la réputation aux teintures de ce Royaume, en ne laissant pas les ouvriers les maîtres d'employer indistinctement sur toute sorte d'étoffes toutes les matières colorantes qui ne sont pas toutes également solides. De-même en Piemont où l'on se distingue par le tirage des foyes, toutes les règles de cet art sont portées dans un règlement que le Roi de Sardaigne fait rigoureusement observer.

Ce n'est pas assez de mettre un frein par de bons réglements au relâchement des ouvriers & à leur mauvaise foi, il faut encore leur inspirer la plus vive émulation, le plus grand courage & la plus grande ardeur pour la perfection des arts dont ils s'occupent. C'est étouffer cette émulation salutaire, d'être trop facile à accorder des priviléges exclusifs. Ils ne sont propres qu'à enchaîner l'industrie & engourdir une nation de plus en plus. Ceux qui les obtiennent par leurs intrigues & à force de crédit, ne pensent

pensent rien moins qu'à tendre à la perfection. Ils ne songent qu'à gagner sans mesure & promptement, en fabriquant à la légère & en vendant chèrement; ce qui entraîne tout-ensemble la ruine de leurs établissements & du commerce. Il vaut mieux ne donner aucune entrave à l'industrie. Laissez à chacun l'entière liberté de s'occuper selon son goût, & il arrivera que s'ils sont plusieurs d'une même profession, ils feront les plus grands efforts pour l'emporter les uns sur les autres, & par la bonté de la main d'œuvre, & par le bon marché.

Il dépend des Princes d'entretenir & d'allumer l'émulation. Ils ont en mains les ressorts propres à remuer & égayer les esprits. Ce que nous avons dit dans la première partie pour inspirer l'émulation à nos cultivateurs peut être appliqué ici avec le même succès. Que ceux qui sont à la tête du gouvernement, honorent & récompensent les hommes qui donnent des marques d'un vrai génie, qui se rendent recommandables dans les sciences, dans les arts mécaniques & libéraux; & ils verront aussitôt l'industrie fleurir & se répandre d'elle-même de tous côtés. Une nation animée par un esprit d'honneur & d'émulation devient capable des efforts les plus extraordinaires; elle trouve chez elle des ressources dont elle ne se feroit pas crue capable, & dont elle est étonnée. Qu'est-ce qui dans l'espace de peu d'années porté parmi les Athéniens les arts à ce haut point de perfection où on les vit s'élever tout

A a 2 d'un

d'un coup , lorsque Péricles tenoit les rères du gouvernement ? C'est l'attention qu'il eut d'instituer des jeux , des combats & des prix en faveur de ceux qui montreroient la plus grande habileté dans les arts. Ayant été lui-même élu juge & distributeur de ces prix , il fit naître dans chacun une noble ambition d'exceller dans sa profession. Pour l'honneur d'une couronne , pour mériter les applaudissemens de leurs concitoyens , tous les bons esprits travaillerent à l'envi à reussir dans les genres d'arts & de sciences auxquels ils se sentoient propres. Nous n'avons pas besoin de recourir à des tems si éloignés , pour montrer l'influence qu'ont les encouragemens des chefs d'un état sur les progrès des arts & des sciences. Nous en avons des exemples plus modernes. Sous le ministere du grand Colbert qu'on ne scauroit trop citer dans tout ce qui a rapport à l'établissement de l'industrie , on animoit & on récompensoit en France tous ceux qui se distinguoient en quelque genre que ce fût. Il confacroit annuellement à cet usage quarante mille écus. Son zèle pour le beau & l'utilité fût suivi des plus brillans succès. La France se vit enrichie d'une foule d'hommes à talens dans les arts & les sciences de toute espece.

Dans les villes où l'on établiroit quelque genre d'industrie , ne pourroit-on pas instituer des lices où chaque année ceux d'une même profession seroient obligés d'exposer leurs ouvrages aux yeux du Public qui ajugeroit une couronne

ronne d'honneur à quiconque l'emporteroit par la beauté & l'excellence de son travail. Des institutions de cette nature procureroient de meilleurs ouvriers que les maîtrises dont on fait aujourd'hui tant de bruit dans le monde. Ces combats de gloire & d'honneur tiendroient toujours les ouvriers en haleine. Ils se sentirroient sans cesse excités à se surpasser les uns les autres. Mais, je le demande, est-ce là l'effet que produisent les maîtrises en usage parmi les modernes ? Un homme qui une fois a donné son chef-d'œuvre, & qui a été reçu maître, ne se regarde-t-il pas comme suffisamment habile ? Il ne pense plus à faire de nouveaux progrès. C'est beaucoup même, s'il ne se relâche point, où n'oublie pas ce qu'il a appris. Les hommes ont besoin d'aiguillon pour les porter constamment au bien (†). C'est là un objet qu'un bon Législateur ne doit jamais perdre de vue. Quels succès n'obtient pas tous les

(†) Ajoutons sur les maîtrises, qu'elles mettent des entraves au génie. Des loix trop gênantes ne lui permettent pas de prendre son essor. D'ailleurs la cherté des maîtrises ne peut que dégoûter les jeunes gens qui ayant peu de fortune, ne pourroient pas aisément y aspirer. L'industrie étonnante qui regne dans les montagnes de Neufchâtel nous fait assez voir, qu'elle peut fleurir sans ces sortes d'institutions. L'esprit d'émulation qui se fait sentir parmi les habitans de ces montagnes est un aiguillon bien plus puissant pour les animer au travail.

les jours l'Irlande en adoptant cette méthode ! Elle encourage toute espece d'industrie , elle ajuge des récompenses à ceux qui fabriquent les meilleures étoffes ou le meilleur papier sur un modèle donné , qui inventent les meilleures desseins pour les fabriques , qui trouvent les meilleures machines & instrumeis pour les manufactures , ou qui teignent le mieux certaines étoffes dans une couleur proposée. Elle en retire sans - celle de plus grands avantages. Déja ses toiles passent pour les plus belles de celles du Nord. Les efforts constans que l'illustre Société Oeconomique de Berne fait pour introduire cette méthode parmi nous , & retirer par ce moyen la nation de l'étrange assoupiſſement où elle se trouve plongée , meritent les homages & la reconnoiſſance des bons citoyens. Déja on en a vu d'heureux effets par les prix qu'elle a distribués aux meilleures fileufes & aux féranceurs qui se distinguent. En continuant sur le même plan , ne doutons point qu'elle n'ait la gloire d'inspirer l'amour des arts à un peuple dont la léthargie ne venoit que d'un défaut d'encouragemens.

Quelque admirable que soit l'émulation dont nous parlons , pour entretenir dans un état le goût des arts & lui procurer de bons ouvriers , cependant pour lui assurer cet avantage , il faut encore veiller à ce que les jeunes gens soyent instruits & élevés convenablement. C'est la cinquième & dernière attention de la législation pour favoriser les arts & les manufactures.

V. ATTEŃ.

## V. ATTENTION.

*Education des artistes.*

La premiere éducation influe beaucoup sur la suivante. Elle prépare peu-à-peu les jeunes-enfans à faire des réflexions plus sérieuses, & leur donne des ouvertures qui les disposent à faire promptement & avec plus de fruit ce qu'on leur dira dans la suite. Ainsi, dans les Villes il conviendroit de donner aux enfans une institution rélative aux différens genres d'industrie qui y seroient établis. On pourroit un peu tourner de ce côté la premiere éducation qu'on reçoit dans les colléges qui y sont fondés. Le dessein étant nécessaire dans plusieurs professions, il seroit à propos qu'on y eût des maîtres qui pussent leur en donner quelques connaissances & les principes essentiels; & comme pour réussir dans les arts il faut un certain esprit d'invention, il ne faudroit rien négliger pour le faire éclore chez les enfans qui en ont le germe. A cela contribueroient quelques principes d'Arithmétique, d'Analyse, de Géométrie & de Méchaniques, qu'on choisirait avec discernement, & qu'on leur déveloperoit d'une maniere sensible & proportionnée à la capacité des différens âges. Par là ils apprendroient à raisonner avec plus de justesse, à faire plus délicatement les rapports, & à mieux estimer les puissances mouvantes & leurs effets. En même-tems il seroit utile, comme

l'a proposé M. De-la-Chalotaïs dans son excellent Traité sur l'Education Nationale, de leur remettre entre les mains des descriptions d'arts bien faites où ils en puisebient les principales notions. „ L'Académie Royale des Sciences, *dit cet auteur*, fait imprimer la description des arts. C'est un des plus beaux monumens que la génération présente laissera à la postérité. Est-il au dessus de la portée des enfans de feuilleter ces livres, d'en dessiner quelques figures ? Seroit-il impossible, *ajouta-t-il*, d'avoir dans un collége une salle où l'on mit des modèles de machines en bois ou en fer ?”

Au moyen de ces différentes attentions les jeunes-gens prendroient insensiblement le goût des arts ; leurs inclinations & leurs tours d'esprit se dévoileroient ; on auroit occasion de les tâter, de les fonder, & de voir à quoi ils sont le plus propres : connoissance absolument nécessaire pour former de bons citoyens capables de servir avec honneur leur patrie dans les arts & les sciences.

Après avoir fait le vrai talent des enfans, il resteroit encore à prendre de justes mesures, pour qu'ils pussent faire de bons apprentissages, sans quoi on n'auroit jamais que de mauvais ouvriers qui deshonoreroient la nation. Mais ces bons apprentissages ne se feront presque jamais, si les Magistrats municipaux n'ont pas l'œil sur les maitres & les jeunes éléves qui sont dans l'enceinte de leurs villes. Il est assez rare

rare que les maîtres se fassent un devoir de les instruire avec soin. Au commencement ils les occupent souvent à toute autre chose qu'à ce qui regarde leur profession. Le peu d'ardeur qu'ils ont à accélérer leurs progrès fait, qu'on est obligé de les assujettir plus long-tems qu'il ne faudroit, longueurs qui dégoûtent souvent les jeunes-gens des professions dont ils seroient capables. Combien encore de maîtres qui par des exemples pernicieux de débauche, d'oisiveté & d'intemperance corrompent les mœurs de leurs élèves, & en font de très mauvais sujets qui causent la ruine des arts & des manufactures. D'un autre côté, les apprentis manquent souvent de docilité, se roidissent contre leurs maîtres, se refusent au travail, & ne répondent point à leurs soins. Il seroit donc nécessaire, que les Magistrats des villes voulussent bien veiller sur les uns & sur les autres, & que toutes les années ils en ordonnessent quelquefois une revue exacte. Il faudroit quelques récompenses pour les maîtres qui formeroient les élèves les plus parfaits & leur donneroient les meilleurs exemples. Il en faudroit aussi pour les élèves qui feroient le plus de progrès, & qui se montreroient les plus laborieux. En les encourageant ainsi, on viendroit à bout d'abréger le tems des apprentissages, qui sans être longs, fourniroient d'excellens ouvriers. Il importeroit sur-tout, que les Magistrats des villes cherchassent quelques expédiens pour mortifier & reprimer les maîtres & les apprentis qui donneroient

donneroient dans l'intemperance, le luxe & la fainéantise. Rarement ces sortes de gens pensent à se perfectionner dans leur art. Travailant peu, & consumant beaucoup, ils sont obligés, pour avoir le moyen de vivre, de mettre à leurs ouvrages un prix exorbitant; en sorte que si les ouvriers d'une nation font la plupart de cette trempe, elle est incapable de soutenir la concurrence de l'étranger dans tout ce qui sort de ses ateliers & de ses manufactures. Un peuple ne réussit parfaitement dans les arts, qu'autant qu'il est frugal, actif & laborieux. Son activité l'affectionne à l'ouvrage, & le porte sans-cesse à faire de nouveaux progrès. Sa frugalité diminuant la cherté de la main d'œuvre, fait qu'il est assuré de la vente de ses fabrications. Qu'on fasse donc tous les efforts possibles, pour inspirer aux jeunes apprenants l'amour du travail, & les éloigner des vices. Si les Magistrats des villes municipales veulent prendre sérieusement cet objet en considération, ne doutons-point, qu'ils n'en viennent à bout. La plus grande difficulté qu'ils aient à vaincre, c'est de ne pas traiter ce projet de chimérique avant que d'y avoir pensé: car il arrive malheureusement, sur-tout parmi nous, que les meilleurs projets n'échouent que parce qu'on ne songe pas seulement à les examiner légerement.

II. *Commerce.*

Après avoir encouragé l'agriculture, les arts & les manufactures d'un peuple nombreux, il est facile de rendre son négoce florissant, parce qu'au moyen de la culture des terres & de son industrie, il possède abondamment ce qui peut devenir un objet de commerce, comme des denrées comestibles & une grande variété de productions qu'il rend par la main d'œuvre plus faciles à exporter & plus utiles aux hommes, ou qu'il convertit à leur usage à force d'art & de travail. Tous les individus de la nation étant occupés, celui-ci dans un genre, celui-là dans un autre, ils peuvent suppléer à leurs besoins réciproques, & se vendre mutuellement ce qui leur manque. Voilà donc la circulation & le commerce interieur de la nation bien établis. Son commerce extérieur n'est pas moins vivifié. Avec son superflu, elle se procure les aïances & les douceurs que son climat & son industrie lui refusent. Elle peut même monter à un haut degré de richesses, si à force de travail, & en profitant habilement de tous ses avantages, elle réussit à multiplier ses exportations. Tous les peuples, à la vérité, n'ont pas les mêmes facilités à en venir à bout. Ce sont sur-tout les nations maritimes qui ont des débouchés assurés & étendus. Il n'appartient qu'à elles, de communiquer sans peine avec toutes les parties du monde.

A

A l'aide de la navigation, elles exportent par tout les productions de l'art & de la nature, & en échange elles rapportent des matières brutes pour alimenter leurs fabriques, de l'argent & des marchandises qui leur ouvrent des branches de commerce fort lucratives avec les autres peuples. Elles ont le bonheur de fournir aux besoins nombreux de deux Empires, la Turquie & l'Espagne qui ne connaissent pas assez leurs propres ressources, & négligent presque toute espece d'industrie.

En même-tems, elles ont des Colonies éloignées qu'elles tiennent sous leur dépendance, afin d'entretenir avec elles un commerce à des conditions avantageuses. Là elles peuvent toujours exporter avec gain une partie du superflu de leurs denrées & de leur industrie. Car comme les Européens qui vont s'y établir ne peuvent s'accoutumer au genre de vie qui est propre à ces climats lointains, & ont toujours besoin des productions de leur terre natale, la Métropole a l'avantage permanent de fournir à leurs nécessités, & d'en recevoir en échange des productions du crû des colonies qu'elle revend ensuite en Europe avec profit. Notre Patrie bien éloignée de jouir de tant de prérogatives, ne peut pas aspirer à un nôgoce aussi étendu. Cependant nous ne sommes pas privés de toutes facilités pour étendre notre commerce. Nous avons des lacs & des rivières navigables qui nous permettent de communiquer même avec les mers les plus éloignées, & de trans-

transporter aisément les productions de notre sol & les fruits de notre industrie. Ainsi, en animant notre culture, & en dirigeant notre industrie selon le plan que nous avons tracé dans la première & seconde attention de cette dernière & troisième Partie, nous ferons toujours en état d'exporter, & de fournir aux autres peuples.

Mais, dira-t-on ? un grand commerce extérieur est-il aussi utile à un état qu'on le pense communément ? La prospérité qu'il procure à un peuple n'est-elle pas momentanée & de courte durée ? Les richesses exorbitantes qu'il répand dans son sein ne l'entraînent-elles pas bientôt dans l'oisiveté, la mollesse, le luxe & la corruption des mœurs, dont la pureté & l'innocence valent infiniment mieux que tous les trésors de l'univers ? A cela je réponds, que ces défauts n'arrivent que lorsqu'une nation perd l'esprit du commerce qui suppose toujours un esprit d'économie & de frugalité. On prévient donc ces maux en y entretenant avec soin l'esprit du commerce. Aussi, nous exposerons dans la suite ce que la législation doit faire pour le conserver dans toute sa force chez un peuple commerçant. Il lui sera d'autant plus facile d'en venir à bout dans notre patrie, que notre commerce extérieur ne sera jamais fort étendu. Etant environnés de grandes nations, qui par leur activité & leurs prohibitions gèneront toujours en mille manières nos fabriquans & nos négocians, le commerce ne nous

nous procurera jamais ces richesses excessives qui corrompent les peuples. L'industrie & le commerce nous mettront, à la vérité, dans un état commode, mais jamais dans une situation qui nous dispense du travail. Nous en obtiendrons cette honnête médiocrité que le sage préfère aux grandes richesses. Nous pouvons donc sans aucun inconvénient, encourager le commerce. Mais, que faut-il faire pour remplir cet objet? La première attention de la législation à cet égard consiste, à faciliter le transport des marchandises.

### I. ATTENTION.

*Transports les moins dispendieux, les plus faciles & les plus prompts.*

Rien n'est plus propre à animer le commerce que de rendre le transport des marchandises le moins dispendieux, le plus prompt, le plus facile & le plus sûr qu'il est possible. L'épargne sur les frais de voiture est un gain assuré auquel les négocians sont avec raison sensibles. Ces petites épargnes accumulées font au bout d'un certain tems une somme considérable, qui les met en état d'entreprendre de plus grandes affaires, & de donner leurs marchandises à un prix raisonnable & capable de soutenir la concurrence de l'étranger. Le moindre retard dans l'envoy des marchandises peut causer

fer de grandes pertes. Il fait souvent, qu'on laisse échapper l'occasion favorable pour les vendre avec profit, que les fonds se reposent sans rien rapporter, & que l'intérêt en court sans aucun bénéfice. En même-tems il expose les négocians à voir leurs marchandises se détériorer dans les entrepôts. Il y a tant d'incertitudes & de hazards à courir dans le commerce, que pour l'encourager il faut lui épargner, autant que l'on peut, les risques, les retards préjudiciables & les dépenses qu'entraînent les transports. C'est la première tâche imposée à un Prince qui cherche à accroître le commerce de ses peuples. Ses états ont-ils des côtes baignées par la mer? il doit profiter de cette heureuse position pour assurer à ses sujets une communication également aisée & prompte avec les autres nations. Il ne fauroid jamais trop favoriser la navigation qui est l'âme du commerce, & qui met les négocians à portée de promener leurs regards sur tout l'univers, & de voir où ils peuvent hazarde, tenter, & ouvrir avec le plus de profit quelque branche de commerce. Que dans les Pays maritimes le Prince profite donc de toutes les facilités que peuvent donner l'art & la nature pour établir de bons ports sur ses côtes, qu'il protége la navigation de ses sujets par une puissante marine, & ne souffre pas que d'autres puissances leur fassent la loy en les excluant de certaines mers.

Il est encore de la sagesse d'un bon gouvernement

nement, de faire construire dans l'interieur du pays de bonnes routes qti assurent en tout tems une communication facile entre les differentes provinces de l'état. Sans quoi, dans les saisons pluvieuses les chemins devenant impraticables ou difficiles, le commerce feroit interrompu, ou du moins gêné & exposé à des frais onereux. Il faut non - seulement établir des routes solides entre les principaux marchés & entrepôts d'un pays; mais encore il est nécessaire, que les villes & bourgs éloignés de ces maîtresses routes puissent aisément communiquer avec elles par de bons chemins de traverse, autrement ces derniers lieux n'ayant pas assez part à la circulation interieure, le commerce de la nation ne parviendroit pas à ce degré de prosperité auquel il pourroit atteindre. Au reste, en établissant tous ces chemins, il est à propos de ménager le sol du pays, & de ne pas leur donner une largeur inutile qui augmenteroit les frais de construction & d'entretien, & enlèveroit un terrain précieux à l'agriculture.

C'est encore un excellent moyen pour faciliter le commerce interieur, & diminuer les frais de voiture, de rendre navigables les rivieres qui ne le font pas, & de joindre deux ou plusieurs lacs ou rivieres par des canaux qui les font communiquer ensemble. L'art de creuser des canaux de communication a été extrêmement perfectionné par les modernes. Ils sont venus à bout d'en pratiquer dans les lieux où

la nature sembloit s'y refuser. En se ména-  
geant un vaste réservoir d'eau sur le terrain le  
plus élevé situé entre deux rivières & qu'ils  
appellent point de partage, ils sont parvenus  
au moyen des écluses pratiquées de part & d'autre  
à faire monter les bateaux jusqu'au point  
de partage, & à les en faire descendre sans au-  
cun danger. Après tous les obstacles qu'on a  
eu à surmonter pour construire le fameux ca-  
nal de Languedoc le plus beau de ce genre qui  
ait été fait, on ne doit pas se rebouter à la vue  
des premières difficultés qui paroîtront s'op-  
poser à l'exécution des projets de cette espèce  
qu'on proposeroit pour ouvrir de nouvelles  
routes au commerce. Les avantages sans nom-  
bre qui résultent souvent de ces sortes de com-  
munications doivent inspirer aux souverains  
le courage de les vaincre. Si les moyens de s'oc-  
cupper & l'augmentation des subsistances favo-  
risent la population, comme nous l'avons éta-  
bli dans la seconde Partie, on peut dire qu'en  
multipliant les canaux dans leurs états, ils con-  
tribuent à accroître leurs peuples. Car au lieu  
que les chemins demandent plus de chevaux  
que d'hommes pour voiturer les marchandi-  
fes, tout au contraire les canaux occupent plus  
d'hommes que de chevaux, & par là même exi-  
geant qu'on nourrisse moins de chevaux que  
si l'on se servoit de chemins, ils font que l'a-  
griculture fournit plus de denrées comestibles  
pour entretenir un grand peuple.

Par les différens moyens que nous venons  
1765. II. P. B b d'exposer,

d'exposer, non seulement on favorise la circulation & l'exportation des marchandises du pays, mais encore on y attire le passage des marchandises étrangères destinées pour d'autres états, & qu'on ne pourroit leur fournir soi-même. Ceux qui les expédient préfèrent toujours de les faire passer lorsqu'il n'y a pas trop de détours, par les états où de bonnes routes, des lacs, des rivieres rendues navigables & des canaux ménagés à propos diminuent les frais de voiture. Or ces sortes de passages sont infiniment utiles aux pays qui en sont en possession. Ils y laissent beaucoup d'argent, ils augmentent les revenus du Prince par les droits moderés qu'il exige sur les marchandises qui passent. Ils font gagner une infinité de personnes, comme le voiturier, le charron, le batelier, le commissionnaire & les propriétaires des fonds qui ont par là plus d'occasions de faire consommer leurs denrées.

Tous les Princes éclairés prennent aujourd'hui ces divers objets en considération. Il y a déjà long-tems que l'heureux gouvernement sous lequel nous vivons y a porté une attention particulière, en faisant construire à grands frais dans le Canton plusieurs routes propres à faciliter le commerce. Il ne resteroit plus qu'à perfectionner cet ouvrage, en ouvrant des communications commodes entre plusieurs villes qui en manquent, & dont les habitans ne peuvent atteindre les grandes routes qu'on doit à

à la munificence du souverain que par des chemins de traverse tout-à-fait impraticables en certaines faisons. Peut-être, feroit-il aisé d'y remédier, en encourageant les villes & les communautés à y travailler. Tout me persuade que quelques secours les engageroient à s'y employer avec ardeur: car aujourd'hui chacun en sent la nécessité, & toutes les villes commencent depuis quelque tems à reparer les chemins qui sont sur leurs territoires. Mais pour en retirer plus d'utilité, & faire des ouvrages plus suivis, il faudroit que les villes & les communautés agissent de concert, & réunissent leurs efforts toutes ensemble. Rien sans-doute ne les y détermineroit mieux, qu'une gracieuse invitation du gouvernement accompagnée des encouragemens suffisans.

Il nous feroit encore fort avantageux, de profiter plus que nous ne faisons de la navigation de nos rivieres & de nos lacs à l'aide desquels nous pourrions beaucoup plus étendre notre commerce; pour cet effet il faudroit ménager une communication facile entre le lac de Genève & celui de Neuchâtel, non seulement par une bonne route de terre, mais encore en achevant le canal qu'on avoit entrepris pour les joindre. Il est vraisemblable que cette entreprise n'a échoué, que parce qu'on n'avoit pas de bons ingénieurs pour conduire l'ouvrage à sa perfection, & que les entrepreneurs manqueroient des fonds nécessaires pour le poursuivre.

vre. Il n'y a qu'un souverain qui puisse subvenir aux frais qu'entraîne l'exécution des ouvrages de cette nature, & qui puisse se procurer les lumières & les secours requis pour former un bon plan. Il n'est personne qui n'entre les avantages qui reviendroient à la nation de l'établissement de ce canal. Les denrées circuleroient avec une merveilleuse facilité. Nos vins, dont la vente devient tous les jours plus difficile, seroient transportés sans beaucoup de frais dans plusieurs Cantons qui en manquent, & y trouveroient des débouchés assurés. La facilité & le bon marché de la voiture d'eau raméneroient dans le pays le passage de plusieurs marchandises qui en ont été détournées depuis que des états voisins ont construits de meilleures routes.

Lorsqu'une fois on a frayé aux négocians de bonnes routes, & facilité le transport des marchandises, ils font tous les jours de nouveaux progrès & de plus grandes entreprises. Il ne faut pour les encourager, que la protection du gouvernement. Il ne doit gêner les négocians qu'autant que l'exige absolument le bien du commerce, de l'industrie & de l'agriculture. C'est la seconde attention de la législation.

## II. ATTENTION.

## Liberté de Commerce.

L'ardeur au gain si avant imprimée dans l'âme des négocians nous est un sûr garant, qu'ils feront tous leurs efforts pour étendre le commerce, sans qu'ils aient besoin d'être dirigés à chaque pas par le gouvernement. Ce n'est pas dans les états où l'on multiplie les ordonnances sur le commerce, & où on le gêne en mille manières, qu'il fleurit le plus. Ces règlements sont ordinairement trop changeants & variables, soit qu'ils dépendent de circonstances passagères, ou qu'ils soient mendisés par des personnes intéressées à les obtenir pour faire leurs profits aux dépens des autres négocians. Ces sortes d'édits sujets à se contredire en différens tems, & n'offrant rien de fixe sur quoi on puisse se fonder, ne font que déconcerter les entreprises des commerçans. Craignant de se voir tout d'un coup traversés par des ordonnances imprévues, ils n'osent obéir à leur génie, & ne peuvent former aucun projet suivi. Il vaut mieux leur accorder une honnête liberté qui leur permette de tenter & de hazarder pour s'ouvrir quelques branches de commerce.

Ce n'est pas qu'il faille leur lâcher entièrement la bride sur tous les points. S'ils ne reconnoissoient d'autre loi que leur avidité, ils

rifqueroient souvent de porter du préjudice au commerce , aux manufactures & à l'agriculture de la nation. On feroit, par exemple , tort à l'industrie & par conséquent au commerce d'un état , en leur permettant d'exporter & de vendre aux étrangers les matieres brutes sur lesquelles s'exercent les arts établis dans le pays. L'Angleterre si éclairée sur ses vrais intérêts , faisait bien interdire à ses commerçans l'exportation de ses laines ; & assurement c'est une mauvaise politique à l'Espagne de vendre ses laines à tous les peuples qui veulent les acheter , plutôt que de les mettre elle-même en œuvre. Ce feroit encore appauvrir une nation , & décourager ses manufactures , de souffrir qu'ils introduisent chez elle toute sorte de fabrications étrangères , quoiqu'elle pût facilement s'en passer , ou se les procurer dans son pays. Ces importations deviendroient sur-tout onereuses lorsqu'on feroit voisin d'états qui peuvent en fournir d'immenses quantités , & qui en même tems prennent garde de ne pas trop recevoir en échange des autres peuples. De même on nuirait à l'agriculture d'un pays quand on laisseroit les négocians maîtres de l'inonder à leur gré de graines étrangères qui feroient tomber à vil prix celles du pays. Car de là il arriveroit , que le cultivateur n'étant pas assez dédommagé de ses peines & de ses frais , se rebueroit & ne travailleroit qu'avec langueur. C'est là un cas où s'est souvent trouvé

vé le Pays de Vaud. Lors même que nous avons assez de grain pour notre propre consommation, nous sommes exposés à en recevoir de Franche-Comté de grandes quantités qui empêchent le laboureur de vendre ses denrées, l'engagent à négliger ses terres, & le rendent par là toujours plus incapable d'entrer en concurrence avec ses voisins sur le prix des denrées comestibles. Tous ces exemples prouvent assez, qu'il y a certaines gênes auxquelles il est bon d'affranchir les négocians. Mais à l'exception des cas de cette nature, il faut les laisser libres.

Et d'abord, il est visible qu'on ne doit pas les gêner sur la vente de tout ce qui se fabrique dans le pays. Qu'ils soient les maîtres d'exporter où ils veulent les fabrications nationales. Qu'on n'exclue aucune nation de son commerce, comme font les Japonais qui à leur grand dommage ne négocient qu'avec les Chinois & les Hollandois. Qu'on ne s'astreigne pas non plus à ne vendre ses marchandises qu'à un seul peuple sous condition qu'il les prendra toutes à un certain prix, comme cela se pratique dans un certain état. Ces sortes de restrictions sont ruineuses à une nation. Elles l'empêchent de vendre ses marchandises à un juste prix, & de profiter de ses avantages. Il faut plutôt encourager les marchands à porter par-tout leurs correspondances. Plus ils trouveront de débouchés & de moyens assurés pour

se défaire des matières travaillées dans le pays, plus aussi les manufactures fleuriront. Le concours des acheteurs donnera plus de prix à tout ce qui en sort.

Mais on peut demander, si l'on doit accorder aux négocians la même liberté pour le commerce des grains. La chose ne souffre aucune difficulté à l'égard du commerce intérieur. Il est à propos que les vivres circulent librement dans les provinces d'un état; par ce moyen la consommation des denrées est plus assurée, les subsistances se distribuent partout proportionnellement aux besoins & sont plus aisées à trouver. Les pauvres, les cultivateurs, les fabricans & les habitans des villes y trouvent également leur avantage, & l'aisance devient générale dans tous les ordres. Quant à ce qui regarde le commerce extérieur des grains, on a fort agité de nos jours s'il falloit le favoriser. Après tous les éclaircissements que d'excellens citoyens ont donné sur cette question, il faut avouer que les raisons pour l'affirmative paroissent victorieuses.

Rien ne jetteroit plus dans la langueur les arts & les manufactures, que si on leur interdisoit l'exportation de leurs fabrications hors de l'état. Plusieurs tomberoient entièrement. Il n'en resteroit qu'autant qu'il en faudroit pour l'usage des habitans. N'y ayant plus parmi eux d'émulation, ni d'éguillon qui les poussat à l'emporter sur les autres peuples, & à leur enlever

enlever la préférence ; ils travailleroient plus mal & plus cherement que si on leur permettoit de fabriquer pour les étrangers. Il en est de même de la culture des terres. C'est là une immense manufacture de grains qui s'accroît, se resserre ou s'étend, prospère ou languit à raison du nombre des débouchés assurés & prompts qui s'offrent au cultivateur. Il semble donc, qu'il est de l'intérêt de l'agriculture d'autoriser les particuliers à faire des magasins de grains, à les remplir & à les vendre ensuite soit dans l'intérieur du pays, où hors de son enceinte.

Cependant, de peur d'épuiser un état d'une denrée aussi nécessaire à la vie, & de la rendre trop chère, on pourroit limiter la liberté de l'exportation des grains, en ne l'accordant qu'autant, que sur un des principaux marchés du pays le prix des grains n'excéderoit pas une certaine valeur ; mais aussi il faudroit fixer ce prix par une loi irrévocable ; car si selon le caprice de ceux qui gouvernent, ou les insinuations qu'on leur feroit, il émanoit sans nécessité des édits qui restreindroient arbitrairement ce commerce extérieur des grains, personne n'ôferoit, ni s'en mêler, ni faire dans les années d'abondance des magasins de blé, crainte qu'étant remplis, ils ne pussent s'en défaire où ils jugeroient à-propos, & ne fussent obligés de les vendre à vil prix. La permission, ou la deffense de l'exportation des grains étant une

une fois réglée sur un terme moyen qui seroit connu de chacun & qui ne varieroit jamais, les particuliers ôferoient toujours dans les années d'abondance faire des provisions de grain, parce qu'ils seroient fûrs d'en faire un trafic avantageux. Au moyen de cet arrangement la main d'œuvre ne seroit jamais trop chere , le pauvre , le manufacturier & l'artisan vivroient commodément. On réussiroit mieux a se mettre à l'abri des famines , parce que le cultivateur voyant le prompt débit de ses denrées travailleroit toujours avec ardeur à rendre ses terres fécondes ; les magazins que les particuliers formeroient dans les bonnes années suppléeroient aux mauvaises. Lorsque le prix des denrées ne seroit pas vil, les propriétaires des grains aimeroient mieux les vendre dans le pays qu'ailleurs , puisqu'ils n'auroient pas à esfuyer les frais & les risques de l'exportation. Ainsi , sans avoir presque besoin de magazins publics qui coûtent beaucoup au Prince , & qui dans certains états sont souvent sujets à de grands inconvénients , on subviendroit aux cas imprévus de disette. Mais il n'en est pas de même si on gène trop le commerce extérieur des grains & le magazinage des particuliers. Bien loin de rendre par ce moyen la main-d'œuvre moins chere & de faciliter la subsistance du pauvre , on s'expose à produire un effet tout opposé. Car le vil prix où tombent alors les denrées dégoûtant le cultivateur , il faut

il faut que le labourage diminue peu - à - peu. Une partie des terres à blé est convertie à d'autres usages ou abandonnée ; le laboureur ne songe plus à mettre à profit les terres en friche. Ne cultivant de terres à blé qu'autant qu'il en faut précisément pour la consommation des habitans, & personne n'osant faire des magasins, il arrive que pour peu que l'année soit malheureuse, on se trouve dans une extrême disette & forcé de recourir aux étrangers pour avoir de quoi se nourrir.

Tout ce que nous venons de dire est confirmé par ce qui s'est passé en France jusqu'à présent. Autrefois le commerce extérieur des grains y étant permis, elle nourrissoit l'Angleterre qui n'osoit pas alors exporter les siens ; mais aujourd'hui cette même Angleterre depuis qu'elle encourage l'exportation des grains par des gratifications, en fournit d'immenses quantités à la France qui dans plusieurs provinces a ruiné son agriculture en interdisant ce commerce. Ce n'est qu'en lui rendant son ancienne liberté, comme elle vient de s'y déterminer tout récemment, qu'elle rétablira sa culture dans son premier lustre.

Mais, dira - t - on peut - être, au lieu d'exporter ces grains, ne vaudroit - il pas beaucoup mieux s'en servir à nourrir un grand peuple ? Sans doute, si nous pouvions nous procurer tout d'un coup ce grand peuple, cela seroit préférable. Nous n'aurions pas besoin d'exportations

portations pour avoir des débouchés. Mais les hommes ne s'engendrent pas avec tant de facilité ; il faut du tems. Nous avons vu dans la seconde partie, que pour les retenir dans la patrie & les engager à travailler à la propagation de l'efpece , il faut auparavant les mettre dans l'aisance. Or cette aisance n'aura jamais lieu parmi les propriétaires des fonds , que lorsque les denrées auront un prix raisonnable & par conséquent un débouché ; alors seulement, les habitans étant dans un état commode , le pays se peuplera ; & quand une fois on aura un grand peuple , sans qu'on ait besoin de prohibitions , l'exportation des denrées cessera d'elle-même ; on les fera servir à la consommation du pays. Car qui voudroit exporter des grains qu'il peut vendre avantageusement chez lui ?

Qu'on ne dise pas non plus , que cette exportation des grains ne convient pas dans les états où l'on ne peut soutenir sur ses propres marchés la concurrence de l'étranger. Si le sol du pays est bon & fertile , on n'étoit dans l'impossibilité de soutenir cette concurrence , que parce que la culture n'étoit pas assez animée. Or si elle ne l'étoit pas , cela ne venoit que du défaut de débouchés , de ce que le cultivateur ne voyoit pas comment il débiteroit ses denrées au cas que la recolte fût très abondante. A - t - il devant les yeux la perspective d'un prompt débit ? Il redouble de travail , il met

met en valeur toutes ses terres, & malgré la modicité du prix il ne craint point d'abondantes recoltes, parce que sur un grand nombre de mesures elles lui procurent une multitude de petit gains, dont la somme surpasse celle qu'il tireroit d'une mediocre recolte lors-même que la mesure de grain se vendroit chérement. Ainsi, pour mettre une nation en état d'entrer en concurrence avec les étrangers & même de l'emporter sur eux, il faut encourager l'exportation par des gratifications. C'est par cette méthode que les Anglois en sont venus à bout vis-à-vis des François: car en 1621. où l'exportation n'avoit pas lieu chez eux, le Chevailler Culpeper se plaignoit de ce que les François portoient en Angleterre des quantités de grains si prodigieuses & à si bas prix, que les Anglois n'en pouvoient soutenir la concurrence dans leurs propres marchés.

Ainsi, tout concourt à montrer avec la plus grande évidence, que le commerce extérieur des grains est avantageux à une nation, & ne doit pas être restreint par des loix trop gênantes. Ne doutons-point que ce commerce ne donnât plus d'activité aux laboureurs du Canton de Berne, qui étant bien cultivé dans toutes ses parties, pourroit donner beaucoup plus de grains qu'il n'en faut pour la consommation de ses habitans. Rien ne décourage tant les cultivateurs du Pays de Vaud, que le défaut de débouchés. Dans les années d'abondance ils voyent

voient presque avec douleur la fécondité de leurs terres. Qu'on tâche donc de trouver à leurs grains un écoulement dans les autres parties de la Suisse qui n'en ont pas assez pour s'entretenir. Il nous en arriveroit infailliblement comme aux Anglois. Le courage & l'ardeur que nous inspirerions par là à tous nos laboureurs mettroient bien-tôt notre agriculture sur un pied si florissant, que nous pourrions déformais entrer en concurrence de prix avec ceux qui leur fournissent des grains. Mais pour déterminer les particuliers à entreprendre ce commerce, & à faire des magazins de grains, il faudroit leur faciliter le moyen de les conserver sans aucun risque de les voir se gâter. Rien n'est plus propre à conduire à ce but que l'établissement des étuves, à l'ayde desquelles on détruit toute semence d'insectes, & on délivre le grain de l'humidité nuisible qui le porte à fermenter, & à se corrompre. Il s'agiroit donc dans les divers districts du pays les plus abondans en blé, de faire construire des étuves publiques où les particuliers puissent moyennant une légère rétribution étuver leurs grains.

La liberté du commerce concernant les fabrications du pays, les grains, les vins, le bétail & les autres objets de trafic supposent que le gouvernement ne le gène point en souffrant le monopole, & en donnant des priviléges exclusifs. Les monopoles & les priviléges exclusifs accordés pour exercer certaines branches

branches de commerce, causent un tort infini à une nation. Ceux qui les obtiennent veulent faire des profits immenses, en tenant les marchandises trop chères. Ils rendent par ce moyen la subsistance difficile au pauvre, & lui ôtent bien des ressources pour s'occuper. Ils n'ont aucun égard aux vrais intérêts du négoce, parce qu'ils veulent s'enrichir avant qu'on transporte leurs priviléges à d'autres. Ces priviléges aussi facilement ôtés qu'ils sont accordés, empêchent une nation de bien suivre une branche de commerce, & de s'en rendre maîtresse. A chaque transport tous les projets sont interrompus, & n'ont aucune suite. Il y a aussi de grands inconvénients dans les priviléges qu'on accorde à des compagnies composées d'un grand nombre de personnes. L'avidité qui fait leur caractère ordinaire nuit au bien & à l'extension du commerce. Quelque-fois pour renchérir les marchandises, elles n'en font pas assez venir ou fabriquer, & par là elles hâtent leur propre ruine & celle du commerce national, parce qu'elles ne peuvent plus entrer en concurrence avec les autres peuples. Il n'est bon d'établir ces sortes de compagnies exclusives, que lorsque les affaires sont tout-à-fait au delà de la portée des particuliers. Sous un gouvernement propice, on ne favorise jamais une partie de l'état au préjudice de l'autre. Il n'est dans sa force, qu'autant que les avantages sont distribués par-tout, & que chacun peut y avoir part.

Il

Il y a des états où il est fort aisé au monopole de s'introduire ; c'est lorsque le commerce est exercé par le Prince, par ceux qui ont part au gouvernement, ou par leurs parents. Car qui pourroit les empêcher de porter des ordonnances toutes en leur faveur de s'approprier & d'engloutir tous les avantages du commerce ? Il n'y a qu'un esprit de moderation peu compatible avec l'esprit commerçant qui puisse les retenir. Aussi dans quelques états a-t-on pris de sages mesures pour prévenir ces abus. A Venise il n'est pas permis aux nobles d'exercer le commerce. A Rome il étoit défendu aux sénateurs d'avoir en mer aucun vaisseau qui tint plus de quarante muids.

Vainement accorderoit-on la liberté de commerce, si on le gènoit par des droits trop onereux & mal distribués. C'est là un point important qui demande d'être traité à part. Aussi en ferons-nous l'objet de la troisième attention de la législation.

### III. ATTENTION.

#### *Droits & péages modérés & bien distribués.*

Il n'est point d'opération qui ait tant d'influence sur la prospérité ou la décadence du commerce, que la maniere dont le Prince règle les péages & les droits d'entrée & de sortie auxquels il astujettit les marchandises. Ici doit

doit présider un esprit de moderation, de proportion & de combinaison qui favorise également les revenus du Prince, le bien de l'industrie & du commerce national. Pour parvenir à ce juste milieu la vraie maxime générale est, de ne soumettre qu'à des droits & des péages extrêmement faibles les marchandises du crû du pays qui en sortent, aussi-bien que les matières non-travaillées qui viennent de dehors pour alimenter les fabriques. Les droits & les péages devroient n'avoir pour principal objet, que les matières travaillées hors du pays, à moins qu'elles ne soient nécessaires aux habitans, & qu'ils ne puissent absolument se les procurer par eux-mêmes. En même-tems il faut que ces droits & péages soient perçus de la maniere la moins embarrassante qu'il est possible, & que les marchands ne soient pas exposés à perdre leur tems en répondant aux difficultés des péagers, des receveurs de douanes & des fermiers avides.

Par de tels arrangemens, on anime beaucoup l'industrie & le commerce d'un état, on réprime les importations ruineuses, & on encourage les exportations. On facilite aux négocians le moyen de donner les fabrications nationales à meilleur marché que les autres peuples, & de leur enlever la préférence. Le Prince a la satisfaction de voir, que leur commerce s'étend de tous-côtés, & ne reconnoît plus d'autres bornes, que celles que lui impose l'im-

possibilité de trouver de nouveaux débouchés, ou de multiplier davantage les objets de leur trafic. Mais fuit-il d'autres principes dans le tarif des droits & des péages ? il a bientôt la douleur de voir que le commerce de ses sujets s'anéantit. En effet, s'il établit des droits & des péages onereux sur l'exportation des marchandises, ou sur l'importation des matières propres à alimenter les fabriques, il faut ou que le marchand ne fasse aucun profit & le voye absorcé par la rapacité des finances, ou qu'il hausse sa marchandise & se mette par là dans l'impossibilité de vendre & de soutenir la concurrence des autres peuples. Le chute du commerce & des fabriques est donc inévitable dans ces circonstances. Car où trouvera-t-on jamais des négocians & des fabriquans qui veuillent travailler uniquement pour le Prince, & lui laisser tout le fruit de leurs travaux ? Cependant le commerce ayant une-fois diminué, il faut que la recette du Prince décroisse en même raison. Ainsi, en augmentant imprudemment les droits & les péages, il s'appauvrit lui-même, & tarit la source de ses richesses. Lorsqu'on règle ces sortes d'impositions avec modération & avec sagesse, le nombre des négocians & des marchandises croissant, la multitude des petits droits qu'on en retire produit une somme infiniment plus grande que celle qui résulteroit de quelques droits exorbitans que procureroit un commerce devenu mourant par l'excès de cette espece d'impot.

Les

Les péages trop forts sont d'autant plus dangereux, qu'ils privent quelquefois un état du passage des marchandises étrangères, & leur font prendre d'autres routes au grand détriment du public.

Rien n'est encore plus pernicieux au Prince & au peuple, que la multiplication des droits & douanes qui rendent les diverses places & provinces d'une même domination comme ennemis les unes des autres. C'est là enchaîner le commerce intérieur, & faire disparaître l'aisance publique.

Nous venons de voir que pour étendre le commerce, il ne faut pas le gêner, ni lui mettre des entraves par des droits excessifs. Ajoutons que cette même extention du commerce exige, qu'on travaille à établir une grande confiance parmi les marchands, & à les rassurer contre toute espece d'injustice. C'est là une quatrième attention de la législation.

#### IV. ATTENTION.

##### *Etablir la confiance.*

Les fondemens du commerce sont la justice, la bonne foy & la fidélité à remplir ses engagements. Sans ces vertus tout négocie seroit impraticable. On ne voudroit rien se confier les uns aux autres, on vivroit dans des soupçons éternels, & on craindroit toujours

de se voir la victime de la tromperie. Ainsi dans les pays où l'on veut rendre le commerce florissant, il est à propos de faire régner parmi les habitans un grand fonds de bonne foi. Qu'on prenne des mesures telles, qu'on ne puisse pas tromper impunément, & qu'il y ait beaucoup de sûreté dans les affaires qu'on traite. Il faut qu'on n'ait à craindre aucune injustice, ni de la part de l'état, ni de la part des étrangers, ni de la part des marchands de la nation.

1°. Et d'abord il faut, que l'état ne donne aucun ombrage aux négocians, & ne cherche jamais à les opprimer dans ses plus extrêmes besoins. Dans toutes les affaires qu'il traite avec eux il doit tenir ses engagemens avec une fidélité inviolable, montrer une justice impartiale envers eux, ne rien faire qui porte atteinte le moins du monde au crédit public & qui leur fasse seulement soupçonner qu'ils ne sont pas en sûreté. C'est dans les états où régne cet esprit de gouvernement que le commerce a, toutes choses d'ailleurs égales, plus de facilité pour s'étendre & embrasser une plus grande sphère. Tels sont les états républicains, dont la constitution assûre le mieux la fortune des citoyens. „ Les grandes entreprises de négocians, dit le Président De-Montequieu, sont toujours nécessairement mêlées avec les affaires publiques. Mais dans les monarchies „ les affaires publiques sont la plupart du temps „ aussi

» aussi suspectes aux marchands qu'elles leur  
» paroissent sûres dans les états républicains.  
» Les grandes entreprises de commerce ne sont  
» donc pas pour les monarchies, mais pour  
» le gouvernement de plusieurs."

Il n'y a que des commerces extrêmement bornés & concentrés dans un petit district qui puissent se faire par des échanges. C'est ce qui fait, que pour étendre & faciliter le commerce, on emploie la monnoye comme un terme moyen propre à l'évaluation des marchandises. Mais pour que l'introduction de la monnoye procure cet avantage, & ne devienne jamais pernicieuse, il faut que les Princes se gardent bien de rendre ce signe suspect, incertain & propre à détruire le crédit d'une nation auprès des autres peuples, soit en introduisant des monnoyes de mauvais aloy, ou en haussant trop leur prix. Ces sortes de procédés inspirent aux étrangers une défiance qui les empêche de négocier avec les états où se font de telles opérations. Ce feroit là le moyen de reduire de nouveau le commerce à la nécessité de se faire par échange. Le commerce a encore plus de facilité à se faire, lorsque le papier représente bien la valeur de l'argent; mais il faut pour cela que les loix ne favorisent jamais un débiteur injuste, & que si l'on a établi une banque pour avoir de nouveaux signes de valeur, le Prince regarde le trésor en dépôt comme sacré & inviolable.

2°. En second lieu, dans la vûe d'établir la sûreté du commerce extérieur, & de ne l'exposer à d'autres revers que ceux qui dépendent des coups de la fortune, il convient de le mettre à couvert des vexations & des déprédatiōns des autres nations, & de faire en sorte qu'on ne soit point lésé dans les difficultés qui pourroient s'élever chez elles parmi les négocians. C'est là un avantage qu'un Prince peut procurer à ses sujets, en donnant lui-même dans ses états l'exemple d'une justice impartiale envers les étrangers, en faisant respecter sa puissance sur mer & sur terre dans tous les lieux où négocient ses sujets, & en contractant des traités & des alliances avec les autres peuples.

3°. En troisième lieu, la confiance que suppose le commerce exige, que chez un peuple commerçant le gouvernement le mette à l'abri de toute fraude de la part des négocians de la nation. Il faut, que dans tous les différens qui s'élèvent sur des matieres de commerce, on puisse obtenir bonne justice. Nous avons déjà vu ailleurs, que pour n'être pas jugé arbitrairement, & n'avoir rien à craindre de la partialité des Magistrats, on a besoin de bonnes loix auxquelles les Juges soient astreints de se conformer exactement. Nous ajouteroons, que dans les états commerçans les loix doivent être en plus grand nombre & plus détaillées que dans ceux qui ne le font pas, parce que le négocie donne

donne lieu à des conventions , à des affaires , des especes de biens , des manieres d'acquerir & des relations dont on ne parleroit pas sans lui. Il convient aussi , que les jugemens soyent rendus promptement & sans trop de formalités. De longues discutions détourneroient le négociant d'une infinité d'affaires auxquelles il doit vacquer incessamment , & dont il lui importe de ne pas interrompre le fil sans nécessité.

La prospérité du commerce veut , qu'on montre une grande exactitude à rendre les sommes confiées au tems précis dont on est convenu. Les loix doivent donc donner au créancier toutes les facilités possibles pour contraindre le débiteur à rendre ce qu'il doit. Pour rassurer les esprits contre la crainte des banqueroutes , & entretenir l'esprit de confiance , il est bon de sévir rigoureusement contre les banquerouliers frauduleux , & de ne pas souffrir impunément qu'ils ternissent la réputation de la nation par leur mauvaise foi. On peut aussi dans la même vûe faire des réglemens qui tendent à engager les enfans à satisfaire pour les peres qui meurent insolvables. On pourroit les privier de certains avantages , & les déclarer inhabiles à certains emplois , tant qu'ils ne rembourseroient pas ce qui est dû par leurs peres.

Enfin , on réussiroit à asseoir sur de solides fondemens la confiance publique , en entretenant dans la nation un esprit d'ordre & d'oeconomie que suppose le commerce , & sans le

quel il ne tarde pas à aller en décadence. C'est la cinquième & dernière attention de la législation pour favoriser le commerce.

## V. ATTENTION.

*Entretienir l'esprit d'ordre, de travail & d'économie que suppose le commerce.*

Le commerce d'une nation est dans sa force, quand il est accompagné d'un esprit d'ordre, de travail & d'économie. Dans tous les états de la vie il faut beaucoup d'ordre, pour conserver & augmenter son bien. Tout homme qui ne dresse pas des mémoires exacts sur ce qu'il possède & ce qu'il doit, qui ne règle pas ses comptes régulièrement au bout d'un certain temps, est toujours en danger de dissiper son bien. Il ne sait jamais proportionner sa dépense à l'état de ses affaires, il laisse accumuler ses dettes, il entreprend au delà de ce qu'il peut embrasser, & se trouve souvent sur le penchant de sa ruine dans le temps même qu'il s'en croit fort éloigné. Mais si cet esprit d'ordre convient dans quelque genre de vie qu'on suive, il est encore plus particulièrement nécessaire dans le commerce. Les affaires des négocians sont plus compliquées que celles des autres citoyens. L'état de leur fortune est sujet à être changé par mille événemens imprévus. Sans beaucoup

coup d'attention, ils ignoreroient dans peu leur propre situation, & ne pourroient plus y accommoder leurs vues & leurs projets. En un mot, il se glisseroit dans leurs affaires un désordre & un cahos affreux qu'il ne feroit plus possible de débrouiller & qui renverseroit enfin les maisons les plus opulentes.

Ainsi, afin de prévenir la chute des négocians, il feroit à propos de les astreindre par des loix les plus séveres à tenir leurs livres dans un bon ordre, ensorte qu'il n'y eut jamais dans leurs affaires, ni obscurité, ni confusion. Pour parvenir plus aisément à ce but, on feroit bien, de donner aux enfans dans les colléges des principes lumineux sur la maniere de dresser des mémoires, de régler un compte, & de tenir les livres. Par ce moyen les apprentissages de commerce deviendroient moins longs & moins dispendieux pour les peres de famille. Il se repandroit parmi les marchands d'une nation un esprit d'ordre qui diminueroit le nombre des banqueroutes, & lui attireroit la confiance des étrangers.

Il faut aussi dans le commerce beaucoup de frugalité & d'oeconomie. Avec ces qualités un petit fonds suffit pour l'étendre. En effet, quand un marchand est laborieux & frugal, la plupart de ses profits s'accumulent, grossissent le fonds & l'aydent à entreprendre de plus grandes affaires. Une nation de ce caractere a d'autant plus de facilité à étendre son commerce,

que

que sa frugalité lui permet de se contenter de petits profits, de vendre ses marchandises à bon marché, & d'obtenir la préférence sur les peuples commerçans qui consomment plus & travaillent moins qu'elle. C'est par ce moyen, qu'on a vu plusieurs états réussir à porter leur commerce à un haut degré de prospérité & de splendeur. Tels furent les Phéniciens, les anciens habitans de Marseille & les Hollandais.

La nécessité où un mauvais sol met de vivre de peu, les loix reprimantes contre le luxe, la médiocrité des fortunes des particuliers, la simplicité des mœurs de ceux qui ont part au gouvernement & l'éducation de la jeunesse, tout cela peut d'abord faire naître cet esprit d'économie qui convient au commerce. A la vérité, lorsqu'une fois la nation s'est enrichie par le négoce, il est difficile d'y entretenir cet esprit d'économie. Il est à craindre, que ceux qui ont amassé beaucoup de bien par leur trafic, ne pensent plus à travailler, mais à en jouir & à se plonger dans les délices ; exemple funeste qui peut en entraîner beaucoup d'autres, & détruire enfin l'esprit de commerce. Il faut donc que la législation s'attache de toutes ses forces à prévenir une telle révolution. A cela servent particulièrement, les loix qui tendent à diviser les fortunes, & à empêcher la réunion de trop de biens dans une famille. Nous avons déjà eu occasion d'en parler dans plus d'un endroit. A la faveur de cet arran-

arrangement, on fait que chacun posséde assez de bien pour être en état d'entreprendre quelque chose, & que d'un autre côté personne n'en a assez pour renoncer au travail. Dans la vûe de conserver cet esprit de commerce, il est bon de le mettre en honneur. Il ne faut pas, que l'état de commerçant soit méprisé par aucun ordre. Que personne ne le regarde au dessous de foi, à moins que des emplois ne permettent pas de l'exercer. S'il en étoit autrement, chacun se hâteroit de faire fortune, afin de pouvoir ensuite vivre plus honorablement en n'exerçant plus le commerce. De là il arriveroit peu - à - peu, que le luxe s'introduiroit, qu'on se dégoûteroit du travail, & que le commerce tomberoit entièrement.

Il est tems de mettre fin à ce discours qui a crû sous la plume au de là de ce que je pensois. Peut - être trouvera - t - on, qu'il excéde les bornes que doivent avoir ces sortes de mémoires. Mais la matière prescrite qui embrasse toute l'oeconomie politique ne pouvoit être resserrée dans des limites plus étroites, sans être obligé de se borner à de pures généralités. Je suis cependant bien éloigné d'avoir le présomption de croire, que j'aye épuisé le sujet proposé. Au contraire, je ne doute point, qu'il n'y eût encore bien des considérations importantes à faire la dessus. Aussi souhaite - je sincèrement,

sincérement, que quelque autre citoyen, je ne dis pas plus zélé & plus ami de la vérité, mais plus éclairé & mieux instruit que moi, propose un plan plus digne d'être suivi, & je serai le premier à m'en réjouir avec l'Illustre Société dont on ne fçauroit trop respecter les grandes vues & les décisions qui tendent toutes au plus grand bonheur de notre Patrie.

F I N

*de la II. Partie de 1765.*

TABLE